

LA VERITE EXPLICITE

*“Pour Répondre A Ceux Qui Manipulent
La Religion”*

LA VERITE EXPLICITE
“Pour Répondre A Ceux Qui Manipulent La Religion”

Première édition

2016-1437

© Les droits d'édition sont réservés à l'auteur

Il n'est pas permis d'éditer, de photocopier, de traduire, de reproduire le livre entièrement ou partiellement, de l'enregistrer sur des supports audio, de l'introduire dans un ordinateur ou de la programmer sur des CD, sans l'accord écrit de l'auteur.



www.daralfaqih.com

Vous pouvez acquérir les éditions de Dar al Faqih auprès de notre nouvelle Librairie électronique.

Dar Al Faqi pour l'édition et la distribution
Abou Dabi – Les Emirats Arabes Unis

Tel. +9712 6678920

Fax +9712 6678921

LA VERITE EXPLICITE

“Pour Répondre A Ceux Qui Manipulent La Religion”

- La pensée takfiri, enfouie dans les livres des courants extrémistes, a été ressuscitée de nos jours. Elle s’est transformée en organisations, en groupes et en réalisations. Des générations successives, issues de cette pensée, ont développé un ensemble d’idées et d’argumentations donnant naissance aux courants extrémistes qui égorgent, tuent, sèment le désarroi et rompent les pactes. Ces groupuscules ont porté atteinte à la religion en lui attribuant leurs significations troubles et leurs explications perturbées, donnant naissance à ce qu’on peut appeler le phénomène de l’exégèse coléreux du Saint Coran.
- Ce sont des courants qui prétendent appartenir à la révélation alors qu’ils se révoltent contre la voie juste et sont vaincus par la réalité
- Ceci est un projet scientifique ancré dans la tradition azharite qui expose à la lumière de la recherche scientifique rigoureuse le résumé des paroles et des théories qui ont engendré la pensée des courants politiques attribués à l’Islam durant les quatre-vingt dernières années. Il s’agit là de l’accomplissement d’un double devoir, à savoir : expliquer ces faits au grand public et préserver le Saint Coran des conceptions perturbées et des significations obscures et erronées.

Traduit de l’arabe par Faten SFAR

Revu et corrigé par Florian HOUYOUX

*Au nom de Dieu, le Clément,
le Miséricordieux*

Introduction

Louanges à Dieu, Maître des Univers, et prière et salut sur notre Seigneur de ce qui fut et de ce qui sera, sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui les ont suivi avec obligeance, jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Ce qui suit est un projet scientifique, ancré dans la pure tradition azharite, que nous soumettons à la critique rigoureuse et savante, et qui récapitule les avis, les théories et des idées sur lesquelles a été bâtie la pensée des courants politiques affiliés à l'Islam durant les quatre-vingt dernières années. Ceci afin d'assumer le devoir d'explicitation aux gens et ainsi protéger le Saint Coran de la dérive des pensées obscures et égarées.

L'ensemble des thèses religieuses qui se passionnent pour la législation islamique, cherchant à la servir, et rencontrant l'adhésion de plusieurs générations, représente, aujourd'hui, le fruit laissé entre nos mains. Des principes et des théories intellectuelles affiliées à la Législation (ach-chari'a) furent ainsi mises en place, des spéculations présentées, des endoctrinements rédigés, des œuvres de tout genre écrites, des poésies et des essais littéraires consignés et plusieurs journaux et périodiques publiés. On ne compte plus le nombre d'affaires ou d'évènements survenus durant cette période au sujet desquels les adeptes de ces courants ont eu un avis ou une thèse avec un contexte historique orageux, des réalités confuses et des sources intellectuelles enchevêtrées.

Le tout dans une ambiance électrique: chute du Califat, désarroi de la raison musulmane, tâtonnante et orpheline, création d'Israël, multiples guerres, vagues de soulèvements des communautés arabes et musulmanes, naissance de nouveaux courants intellectuels, nombreux changements sociaux,... Ces éléments conduisirent au choc contemporain face auquel de nombreux intellectuels, incapables d'assimiler ces nouvelles réalités, ont échoué à adapter, analyser et présenter des thèses conformes aux principes islamiques.

Dans ce contexte, une mouvance séduisante rassemblant de nombreux adeptes vit le jour. Elle s'évertua à trouver assise et ressourcement auprès du Saint Coran et de la noble tradition prophétique. Ses représentants avaient

pour leitmotiv l'appel à l'Islam avec un enthousiasme débordant, à même de mobiliser les sentiments religieux. Dotés d'une excellente rhétorique et d'une ferveur sincère, ils étaient pourtant dépourvus des outils de compréhension et de déduction nécessaires à la compréhension du message divin.

En effet, nombre d'événements, d'affaires, de faits voire de désastres, furent justifiés par cette mouvance qui utilisa un argumentaire coranique ou prophétique sans prendre le temps d'opérer une déduction conforme aux outils, techniques, consignes, normes et références scientifiques qui lui sont propres; ni même d'appliquer les normes permettant de vérifier l'exactitude des résultats obtenus ainsi que la légitimité de leur interprétation. Cette minutie est capitale puisqu'elle évite d'attribuer à la noble révélation, une compréhension qui s'y oppose ou qui lui est inconvenable ou qui provoque la confusion dans l'esprit de celui qui explore un précepte coranique.

De ce fait, de nombreux littéraires, écrivains et prédicateurs enthousiastes ont élaboré une série de théories, de doctrines et d'argumentations dépourvues de rigueur et d'enracinement scientifique et qui ont proliféré tout au long des quatre-vingt dernières années. D'autres, parmi les médecins, les ingénieurs, les ouvriers, ayant acquis un savoir théologique, se sont essayés à l'art de la déduction des statuts législatifs, sans en maîtriser ses outils ni même s'y entraîner réellement.

Ces conceptions égarées de la Noble Législation, ces avis et ces argumentations confuses, ont conduit à des événements douloureux, des calamités, des emprisonnements, des souffrances et des morts. S'ensuivit une atmosphère chargée, fiévreuse, impulsive, où souffrance et épreuves se mélangeaient à la pensée, au savoir et à la déduction. Une telle situation ne pouvait que perturber la production scientifique et soumettre la société à d'énormes pressions psychiques. Ce qui donna lieu à une jurisprudence submergée par les perturbations, les troubles et l'impulsivité.

A l'opposé, se tenait la prestigieuse Institution d'Al Azhar, forte d'une méthodologie scientifique modérée, bien établie et riche d'une expérience de mille ans dans l'art de l'enseignement, de la pratique scientifique et de la formation de théologiens savantissimes. De génération en génération, Al Azhar a développé un cursus doté d'une combinaison harmonieuse de sciences sur une période suffisamment étendue pour améliorer son rendement et perfectionner son fonctionnement. Des milliers de délégations de savants du monde entier y ont été envoyées pour y étudier. La diversité d'environnements, d'usages et de caractéristiques sociales ont renforcé l'échange scientifique entre Al Azhar et les écoles théologiques orientales et occidentales. C'est pourquoi, le cursus scientifique de l'université d'Al-Azhar

a atteint un degré de perfection rarement égalé dans les sociétés musulmanes et ses écoles, en occident ou en orient.

La prestigieuse Institution, forte de ce que nous venons de mentionner, examina le monde contemporain avec retenue et circonspection. Elle analysait les thèses, les argumentations et la compréhension des deux révélations (Coran et Tradition prophétique) ainsi que leur application dans la réalité suivant les règles du savoir théologique profondément ancrées. Al Azhar n'a laissé aucun événement ni aucune actualité sans qu'elle ne l'observe, le poursuive, s'y attarde pour l'examiner et l'analyser et déclarer sa position à son sujet. Tantôt, ses avis se répandaient et devenaient notoires, tantôt l'effort consenti passait sous silence et s'estompait par manque de documentation, d'archivage, de communication adéquate, etc.

Ces dernières années, la situation s'est aggravée d'une manière accablante et le recours à l'argumentation et aux versets coraniques – à tort ou à raison – s'est accéléré. De ce fait, les thèses intellectuelles, fruit des quatre-vingt années passées, n'ont cessé de se complexifier et d'éloigner de la vérité. Des grands concepts globaux naquirent des concepts particuliers et les aspects cachés des thèses ont été mis en application et sont devenus sujet de polémique. Alors que les premières générations, conscientes de la signification de la science et de son mérite, disparaissaient, la direction de ces mouvances fut abandonnée à de jeunes générations passionnées, dont certains membres, ayant écrit un jour un article ou un discours enflammé, osèrent s'adonner à la théorisation et à la déduction. Ainsi, les adeptes de ces courants s'éloignèrent de plus en plus des méthodologies scientifiques pour ne laisser qu'un discours religieux bruyant, choquant, vil, non seulement dépourvu des finalités législatives mais participant à sa destruction.

Par ailleurs, on a ressuscité de nos jours le discours excommuniant (takfirî) qui couvait dans les livres des courants extrémistes, pour finalement être mis en pratique par des groupes et des organisations. Plus encore, il fut à l'origine du développement des deuxième et troisième générations de nouvelles idées et argumentations takfiristes. Ce qui aboutit à des courants qui égorgent, qui tuent, qui terrorisent les civils, qui rompent les conventions, qui corrompent la religion de Dieu et qui lui prêtent des concepts troubles et des interprétations accablantes; ce que nous pourrions appeler l'« interprétation colérique » du Saint Coran. Ils revendiquent l'appartenance à la révélation mais se révoltent contre la méthodologie scientifique et sont incapables de proposer de réelles solutions.

Par conséquent, un arrêt historique de la part d'Al Azhar sur ce phénomène était nécessaire. En faisant appel à son expertise, son histoire, ses dignitaires, ses méthodologies et ses outils scientifiques, Al Azhar se doit

de mettre le produit de ces courants sous la loupe, de décréter l'avis correct et d'exempter la religion de Dieu l'Exalté des déviations des exagérateurs, des falsifications des négateurs et des interprétations des ignorants.

Le renouvellement du discours religieux signifie la suppression de tous les faux concepts accrochés à sa législation ainsi que celle des interprétations déviées des versets coraniques en dehors de ses significations et la mise en évidence des vertus de la Législation islamique, de son éthique élevée et de ses sciences modérées, par la remobilisation des méthodologies de déduction normatives et pondérées. Ainsi, la substance de cette religion redeviendra éclatante de pureté et permettra aux gens d'y voir la guidance, la quiétude, la science et la civilisation. L'éminent Professeur Cheikh Mohammed Abou Zohra a dit : « Le renouvellement n'est que le fait de redonner à la religion son lustre, d'en supprimer les illusions qui s'y sont rattachées et de l'exposer aux gens, claire comme sa substance, pure comme son origine ».

Le livre qui est entre nos mains est une position historique d'Al Azhar pour observer, résumer, réfléchir et comparer les concepts, mais aussi discerner ce qui est fondamental de ce qui est accessoire, jusqu'à ce que l'on parvienne à parachever la récapitulation et l'extraction fidèles des appuis, des bases et des avis à partir desquels ont été bâties les thèses des islamistes contemporains¹.

De nos jours, la prestigieuse Institution d'Al Azhar suit l'exemple d'Ibn 'Abbès lorsqu'il partit à la rencontre des Kharijites pour discuter avec eux. Il recensa d'abord leurs avis et leurs erreurs interprétatives pour ensuite les soumettre à un examen scientifique. Usant des outils de connaissance qu'il maîtrisait, il s'attacha à vaincre leur pensée perturbée et leur déduction déviée. Il leur exposa les méthodes et les conceptions utilisées par les savants lors de la déduction appliquées à la révélation. Par ailleurs, il précéda son exposé d'une introduction éloquent, garantissant ainsi une ambiance propice au dialogue.

C'est ainsi que le modèle prophétique, illustré par Ibn 'Abbès t, représente un exemple précurseur de l'émergence d'une méthodologie scientifique et rigoureuse, ouvrant à la discussion et débarrassant la révélation des fausses définitions et des interprétations extrémistes qui s'y sont attachées.

1. Nous pensons, entre autres, à la question de la gouvernance, à la question de la période préislamique, à la question de l'affrontement, au concept du Jihâd, au concept du Califat (vicariat), au concept du projet islamique, au concept du territoire des musulmans et du territoire des non musulmans, au concept de l'affermissement, à la relation des lois avec la Législation, au concept de la Patrie et à d'autres concepts confus, piégés, qui ont produit beaucoup d'excommunications et qui ont versé beaucoup de sang depuis le siècle passé jusqu'à nos jours.

Il est étonnant de voir tous les courants politiques, depuis l'époque de cet illustre compagnon, entamer un mouvement excommuniant la société et autorisant l'usage des armes contre elle, sous couvert de la question de la gouvernance (al hâkimyya), fondant leur position sur une compréhension erronée de la parole divine :

{وَمَنْ لَّمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ}{[المائدة:٤٤]}

« Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants »²

Nous sommes donc face à deux méthodologies : l'une, intellectuelle, issue de la prestigieuse Institution d'Al Azhar et l'autre invalide, trouble, perturbée, coléreuse, impulsive, hostile et qui veut soutenir l'Islam sans réel discernement, ni clairvoyance ou outils de compréhension. Et nous ne citons là qu'une partie des caractéristiques propres à ce courant.

C'est par vagues successives que ce mouvement traverse l'histoire: si les générations touchées varient, les formes se renouvellent, les slogans et les noms changent, le schéma de pensée reste, lui, identique, reproduisant sans cesse les mêmes théories et commettant les mêmes erreurs fatales lorsqu'il cherche à comprendre la Révélation.

Les mouvements islamistes extrémistes à notre époque ont bâti leur thèse sur la question de la gouvernance, de l'excommunication des gouverneurs et des gouvernés, sur la question de l'ignorance fatale (al jâhilyya) qu'ils considèrent comme une apostasie et sur la question de l'empowerment et autres.

Par conséquent, chaque fois que ces courants ont indiqué leurs références, dévoilant ainsi leur chaîne de transmission et l'école de pensée à laquelle ils appartiennent, nous découvrons que les premiers maillons de cette chaîne les lient à ce groupe avec lequel Ibn Abbès a dialogué. A cette époque, ce groupe fut appelé « Kharijites »; de nos jours, il se décline sous différentes formes et nominations, allant des Frères musulmans à Daesh.

A l'inverse, si l'institution d'Al-Azhar décide de dévoiler sa chaîne scientifique et son affiliation méthodique, nous trouvons, à son extrémité, Ibn Abbès qui, grâce à sa position sage et modérée face aux groupes extrémistes de son époque, a fait prévaloir les principes scientifiques et réétudier l'exégèse des versets polémiques que les extrémistes avaient mal interprétés. Il a ainsi montré la grandeur du Saint Coran et des sciences qui en découlent, mettant

2. S.5/V.44

en évidence à quel point ces courants manquaient d'outils et de méthodologies pour comprendre le message révélé.

Le prestigieux Institut d'Al-Azhar est le réceptacle des doctrines scientifiques d'Ibn Abbès et des savants qui lui ont succédé à travers les siècles, érudits hautement qualifiés qui ont fidèlement préservé la Révélation. Ils ont toujours maîtrisé les connaissances qui servent cette Révélation, connaissent ses finalités et œuvraient à réformer toutes ses sciences. Ils ont assumé le devoir de traquer les méthodologies corrompues et les pensées extrémistes et ont repoussé quiconque osa attaquer la Révélation et la science sans connaissance, même s'il s'agit d'un homme pieux et bienfaiteur.

En effet, la méthodologie initiée par Ibn Abbès n'a cessé de se transmettre de génération en génération, jusqu'à ce qu'elle aboutisse au réceptacle du savoir, la Mecque des sciences, la forteresse de l'Islam, à savoir: la prestigieuse institution d'Al Azhar. Cette dernière s'est érigée en protectrice du savoir théologique à l'instar de notre illustre compagnon. Son histoire sera rapportée entièrement dans cet ouvrage, agrémentée d'un commentaire qui révélera sa méthode de pensée, ses connaissances et l'éthique de sa recherche.

Dans cette même perspective, nous préparons une encyclopédie qui reprend tous les versets et les traditions prophétiques (hadiths) profanés par la pensée extrémiste et son interprétation déviée. Cette pensée qui extrait ces textes de leur contexte, dépassant ainsi les règles de la méthodologie de droit, les sciences de la rhétorique et de la grammaire arabe de même que l'éthique de la déduction de manière générale. Notre objectif est le suivant: élaborer une sorte de dictionnaire reprenant chaque verset mal interprété afin de l'exposer, de l'expliquer et de pointer l'erreur dans l'argumentaire de ces courants de pensées contemporains.

Ceci ne veut pas dire qu'Al Azhar se réserve l'exclusivité du droit à l'interprétation des textes révélés ni à la science théologique. Il s'agit plutôt d'une méthodologie modérée qu'Al Azhar a préservée plus que quiconque, qu'elle a propagée, enseignée, consignée dans les livres et l'a rendue accessible.

Plusieurs instituts scientifiques suivent cette même méthodologie authentique tel que la Zaitouna en Tunisie, al Quarawiyyine à Fès, la mosquée al 'Oumêwyîne en Syrie, la mosquée al Fâtîh à Istanbul, les citadelles de science à Hadramaout, les Assises de Chanqit (Mauritanie) et du Soudan, les écoles théologiques ancestrales en Indonésie, en Inde, en Iraq, en Afrique, etc.

Il ne s'agit pas d'avoir le monopole de la connaissance islamique mais plutôt un souci vis-à-vis de cette méthodologie qui est disponible et à la portée de tous. Chaque personne qui veut participer à la déduction à partir du Coran

Introduction

doit fournir les efforts nécessaires à l'acquisition de cette méthodologie, la maîtriser, et obtenir les titres requis dans les différentes sciences. Dans le cas contraire, ce serait un imposteur, incapable d'accomplir son devoir d'apprentissage et un agresseur vis-à-vis du savoir.

Nous implorons Dieu l'Exalté de nous accorder, à tous, la parfaite réussite, la guidance et la rectitude. Il est, gloire à Lui, le Seul capable de l'accorder.

Que les prières et le salut de Dieu soient sur notre Maître Mohammed, sa famille et ses compagnons

(1)

**La gouvernance et l'excommunication
de tous les musulmans**

La gouvernance

_ L'idée centrale autour de laquelle se sont construites toutes les conceptions des courants islamiques est celle de la gouvernance (al hâkimyya). C'est à partir de ce concept que tout le schéma de leur pensée a été élaboré englobant leurs avis, leurs opinions et leurs pensées annexes.

A partir de l'idée de la gouvernance sont nés les autres concepts tels que l'association³ de la gouvernance et l'unicité de la gouvernance chez Sayyed Qotb et son frère Mohammed Qotb. A partir de là s'est développé l'idée du clan (coterie) croyant, celle de la promesse divine à ce clan, l'idée que le reste des musulmans sont des païens, l'idée de la séparation sentimentale entre ces deux groupes, l'idée de la suprématie du clan croyant sur celui d'al jahilyya et ses adeptes, le choc inévitable entre les deux afin d'établir le khalifat, l'idée de l'empowerment, ainsi que tous les concepts issus de la notion de gouvernance. De toutes ces idées découle une théorie complète qui s'est ancrée dans l'esprit de ces courants.

Il s'agit d'un ensemble d'idées qui s'empare de l'esprit du dévot (pieux) et le transforme d'abord en extrémiste puis en extrémiste excommunié avant de finir comme assassin qui porte les armes et répand le sang !!

Cette personne aurait pu garder son état de dévotion ; elle aurait pu continuer à vivre en étant magnanime, apprécié par des pairs et agissant en conformité avec l'éthique prophétique. Mais une idée cancérogène s'empare de sa raison, voile son regard et perturbe sa compréhension de toutes les règles, les statuts et les textes (de la révélation). Une fois implantée, cette idée le dévie progressivement de la dévotion à l'assassinat en passant par l'extrémisme et l'excommunication.

_ Si nous cherchons, le fil conducteur et la source intellectuelle à partir desquels sont nés ces théories nous nous apercevons que c'est le livre intitulé « L'ombre du Coran » (Dhilâl al Cor'ân) de Sayyed Qotb. Les autres ouvrages de cet auteur, tel que « Points de repère sur la route » (ma'âlimou fi-t-tariq), ne sont que des extraits des « ombres ». A tel point qu'al Qaradâwî a dit dans

3. L'association : en référence à la notion d'association antonyme d'unicité divine

ses mémoires « L'idée d'excommunier les musulmans de cette époque n'a pas été citée dans « Points de repère sur la route ». Son origine se retrouve dans « les ombres » et dans d'autres livres dont le plus important est « La justice sociale » (al 'Adâla al ijtimâ'yya).

« L'ombre du Coran » est le recueil principal sur lequel se basent les courants excommuniants d'où l'intérêt de son analyse précise. Nous devons analyser ce livre, résumer ses discours, ses théories de bases et ses phrases clés afin d'extraire de ses longs chapitres et de ses explications exhaustives les principales sources des courants extrémistes.

_ Ce qui confirme nos dires c'est que le livre de Salah Saryya « message de la foi » (risâlat-al-Imên) qui appelle à excommunier les gouverneurs et à considérer la société musulmane païenne, ennemie à combattre, est issue du livre de Sayyed Qotb « Les ombres de la foi ».

Chokri Mostafa et l'organisation « excommunication et immigration » ont également surgi du giron du même livre. Mohamed Abdessalem Faraj, l'organisation « al Jihâd » ainsi que le livre « L'obligation absente » (al farîdha-l-ghâ'iba) et jusqu'à l'organisation « Daesh » sont tous aussi issus du livre de Qotb « L'ombre du Coran ».

_ La preuve de ce qu'on avance est que Turki bin Moubâarak al Banalî a écrit un livre sur le deuxième homme à Daesh : aboû Mohammed al Adnânî de son vrai nom « Taha Sobhi Falaha », intitulé « la parole illuminée dans la biographie d'al Adnânî » (al-lafdh as-sânî eî tarjamat-i-l 'Adnânî) . Dans ce livre, l'auteur indique qu'al Adnânî a été fortement influencé par « L'ombre du Coran » de Sayyed Qotb qu'il chérissait si particulièrement qu'il lui a consacré 20 années d'études et qu'il a failli le transcrire à la main. Il rapporte aussi que lors d'une assise de Coran, il est passé par la parole de Dieu « **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants** »⁴. Il a été profondément saisi par ce verset et il a demandé à un de ses collègues d'étude « Quelles sont les sources de la constitution syrienne ? » Il lui a répondu ; puis il a demandé « qu'est-ce que le pouvoir législatif ? Qu'est-ce que le pouvoir juridique et exécutif ? » Et à chaque fois son collègue lui répondait. Alors il s'est écrié « Ô untel ! Cela signifie que notre gouvernement est entièrement mécréant ! »

Son collègue l'a salué et il s'est enfuit ! Ceci était le début de l'intérêt d'al Adnânî vis-à-vis des courants extrémistes et des questions qu'ils suscitent.

4. Sourate 5/V.44

Salah Saryya a dit dans son livre « Message de la foi » : « La gouvernance établie dans tous les pays musulmans aujourd'hui est mécréante sans le moindre doute ; et les sociétés dans tous ces pays sont des sociétés païennes »

De ce qui précède apparaît clairement que l'organisation de Daesh n'est en vérité qu'une nouvelle vague du concept excommuniant jailli des entrailles de « L'ombre du Coran ». Ce livre est le dénominateur commun, le fil conducteur et l'âme jaillissante de tous les courants excommuniant.

_ Toutes ces données nous obligent à se consacrer à l'écriture d'un ouvrage scientifique critique et rigoureux, capable d'anéantir les théories présentées dans « L'ombre du Coran » et qui ont donné naissances à toutes ces mouvances.

_ Il est inutile de rappeler que le personnage de Sayyed Qotb en lui-même ne nous intéresse pas. Puisqu'il est passé vers la demeure véridique et qu'il est entre les mains d'un juge parfaitement équitable. Toutefois, son idée est resté vivante jusqu'à nos jours.

Ce qui nous intéresse, c'est sa théorie pour comprendre le Livre Saint et ce qu'elle comporte en termes d'agression vis-à-vis de la noble Révélation et de fausses interprétations. Ceci a conduit à la perte des finalités de la religion en rendant licite l'excommunication d'une grande partie des musulmans et de leur porter atteinte en se basant sur leurs soit disant « mécréance ».

Notre objectif est de mettre cette théorie intellectuelle sous la loupe de l'analyse scientifique afin de débarrasser la législation des incohérences et les fausses interprétations qui lui ont été attribuées.

Si cette théorie portait n'importe quel autre nom, il aurait été nécessaire de lui faire subir la même critique. L'objectif ici est de tamiser les idées et la préservation du Saint Coran.

_ S'il nous est permis de déduire du texte un sens qui le spécifie, le généralise ou le délimite, il n'est, cependant pas permis de déduire du texte une signification qui l'altère, qui excommunie ses rapporteurs ou qui annule la révélation et ses finalités.

_A la tête de toutes ses théories il y avait l'idée de la gouvernance, qu'il a reçu en vérité de la pensée de 'Aboû Ya'lâ al Maoudoûdî. Sayyed Qotb a développé cette théorie, en lui consacrant sa plume et ses discours et il en a fait une théorie parachevée suintant l'excommunication.

Al Qaradâwî dans ses souvenirs disait « Ceci est une nouvelle ère dans l'évolution de la pensée de Sayyed Qotb et que nous appellerons « l'étape de

la révolution islamique », une révolution contre les gouvernements islamiques ou qui prétendent l'être, une révolution contre toutes les sociétés islamiques ou qui prétendent l'être. En vérité, selon le point de vue de Sayyed Qotb, toutes les sociétés sur terres sont devenues des sociétés païennes. C'est ainsi que s'est formé cette pensée révolutionnaire qui refuse tout ce qui l'entoure et qui suinte par l'excommunication de la société et des gens de manière générale »⁵

Et il ajoute «Le plus dangereux dans les nouvelles directives de Sayyed Qotb durant cette période est son attachement à l'idée de l'excommunication et de son extension »⁶

– Nous sommes donc face à un contexte intellectuel perturbé, qui ne base sa réflexion sur aucune assise solide. Ni sa description de la réalité, ni le diagnostic de son état, ni les solutions qu'il propose ni sa déduction des statuts législatifs ne sont adéquats. Cet état de fait a conduit ce courant de pensée au choc inévitable avec les habitants de la terre toute entière. Une idée qui a d'abord germé chez Hassan el Banna dans « Le message du cinquième congrès », avant de se développer chez Sayyed Qotb dans « L'ombre du Coran » et finalement se transformer en destruction massive et en malheur absolu entre les mains de Daïch dans « La direction de la sauvagerie ».

Je consigne à ce niveau que les messages du cinquième congrès de Hassan el Banna représente une pensée assourdissante très étrange. Un concept chargé émotionnellement et très imprégné d'une atmosphère de conflit et de combat ; comme s'il annonçait les prémices de Daïch. Une étude critique et globale de la pensée de Hassen el Banna s'avère nécessaire pour dévoiler l'emportement et la ferveur, qui ont produit la mentalité caractéristique de tout le courant des frères musulmans et l'idée de la violence qui s'y dissimule.

– Cette pensée liée aux mouvances islamiques s'est mélangée avec l'extrémisme et l'enfermement d'autres courants et pensées. Et contrairement à toute attente, c'est ce courant islamique qui a revivifié la pensée perturbée extrémiste allumant un brasier incontrôlable. Celui qui observe un groupe comme celui de Abou Mohamed el Maqdisî et Abou Mos'ab az-Zarqâwî dans un contexte globale reprenant la phase qui les a précédé marquée par l'extrémisme et celle qui leur a succédé dominée par le spectre de l'excommunication et de l'usage des armes , verra les conséquences désastreuses de la mouvance islamiste et son apport dans la prolifération de la pensée takfirî.

5. Le fils du village et du livre 3/56 , ed. Dar ach-Chourouq, Le Caire, 2008

6. Idem 3/58

Le fait de citer Sayyed Qotb à plusieurs endroits de ce livre ne veut pas dire que la crise se limiterait à sa personne. La semence de ses idées se retrouve dans les écrits de Hassan el Banna qui les a reprises d'un courant antérieur qui a porté les armes et adopté l'excommunication. Toutefois Sayyed Qotb a consacré sa plume et a usé de son éloquence pour souffler dans cette braise devenant ainsi l'arroseur qui a entretenu la graine de l'extrémisme jusqu'à ce qu'elle pousse.

Si nous concevons la carte de la pensée kharijite avec ses différents aspects, noms, formes, etc., nous trouverons environ vingt-cinq courants qui suivent le même esprit et qui ont des racines communes. Ces groupes se manifestent périodiquement avec des périodes d'éclipse pouvant atteindre plusieurs décennies. Leur réapparition/disparition est proportionnelle au dynamisme des prestigieuses instituts théologiques tels qu'al Azhar, al quarawiin ou toute autre école ancestrale. Lors des périodes de faible rendement de ces institutions, la pensée kharijite se prolifère et au contrario, cette dernière se rétracte durant les phases de développement de ces établissements.

Sayyed Qotb et ses prédécesseurs ont bâti, suivant ce courant excommuniant, l'idée de la gouvernance sur plusieurs fondements :

Premier fondement : Une compréhension erronée de la parole divine : « *Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants* »⁷. Sayyed Qotb a suivi l'avis d'al Mawdoudi qui prône l'excommunication de toute personne qui n'applique pas les statuts légaux ; même si elle croit qu'ils sont véridiques, que leur source est la révélation et que leurs non application est dû à un accident quelconque et non intentionnelle.

Ceci est une doctrine très étrange. Elle est extrêmement réductrice, mène rapidement à l'excommunication et élargit son cercle. Cette doctrine est d'autant plus bizarre qu'elle est en réalité le branchement d'une autre idée de Qotb à savoir l'inclusion de la gouvernance dans les bases de la théologie musulmane. Il a donc ajouté au dogme musulman un principe nouveau sur base duquel il va excommunier les gens. Et c'est là exactement la doctrine kharijite.

La doctrine des théologiens musulmans en toute époque et depuis la génération des Compagnons que Dieu soit Satisfait d'eux, est à l'opposé de la doctrine de Qotb. Les savants ont interprété de manière très diversifiée le verset précité. L'avis le plus plausible est que ce verset signifie que celui qui ne gouverne pas suivant les statuts divins en mettant en doute qu'ils soient révélés et véridiques, est sans doute un mécréant. Par contre, celui qui atteste

7. S. 55/V.44

que ces statuts sont véridiques, qu'ils sont une révélation et un ordre divin mais qu'il est incapable de les appliquer alors il est mécréant.

L'Imâm Fakhr ed-Dîn ar-Râzî dans son livre « La grande exégèse » (at-Tafsîr al kabîr) : ('Ikrima a dit : et sa parole divine « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre.. » concerne celui qui désavoue avec le cœur et démenti avec la langue. Par contre, celui qui sait avec le cœur que c'est un statut divin, qui atteste avec la langue que c'est le statut de Dieu, mais qu'il a agi en opposition ; alors il juge d'après ce que Dieu a fait descendre mais il l'a seulement délaissé. Il ne doit donc pas entrer sous la sentence de ce verset ; et c'est là la réponse (interprétation) correcte⁸ »

L'Imâm al Ghazâlî a dit dans son livre (al Mostasfâ) « Sa parole après l'évocation de la Thora et ses statuts **«Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants»** signifie : et celui qui ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre en le démentant et en le niant »

L'Imâm Abou Mohammed ibn Atyya al Andaloussi dans « al Mouharrar al wajîz » a dit « L'expression de ce verset n'est pas générale mais associé, il est souvent utilisé pour un sens spécifique tels que la parole de Dieu : **«Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants»** et les gouverneurs croyants ne peuvent pas être considérés comme mécréants s'ils ont émis un jugement erroné »

Celui qui parcourt les paroles des Imâms trouve qu'Ibn Mas'ôud t, Ibn 'Abbès t, al Barâ' ibn 'Âzib t, Houthafa ibn al Yamân t, Ibrahim an-Nakh'i, as-Soddy, adh-Dhahhâk, Abou Sâlih, Abou Majlaz, 'Ikrima, Qatada, 'Âmira, ach-Cho'bî, 'Atâ', Tâoûs, l'Imâm at-Tabari dans « Le recueil de l'éloquence » (Jâmi' al bayân) al Ghazzâlî dans « L'extrait pure » (al Mostasfâ), Ibn Atyya dans « LE codifié succinct » (al Mouharir al Wajîz), l'Imâm al Fakhr ar-Râzî dans « Les clés de l'invisible » (mafâtih al Ghayb), al Qortoubî, ibn Jouzay dans « L'aisance » (at-Tashîl), Abou Hayyen dans « LA mer enveloppante » (Al bahr al Mouhît), Ibn Kathîr dans « L'exégèse du Coran magnifique » (Tafsir al Qor'ân al 'Âdhîm), Al 'Aloûsî dans « L'âme des sens » (Roûh al Ma'ânî) at-Tâhir bin 'Achoûr dans « La rédaction précise et l'illumination » (At-Tahrîr et at-Tanwîr) et cheikh ach-Cha'râwî dans son exégèse ont tous expliqué ce verset de la même manière.

En opposition, Sayyed Qotb dit « la discussion stérile dans ce jugement tranché, confirmé, général et global n'est qu'une fuite devant la vérité. L'interprétation et la torsion des significations dans ce genre de jugements n'est qu'un essai de dévier les paroles de leurs sens véridique »

8. at-Tafsîr al kabîr 6/35/ ed. Dar al Gharb al Arabi, le Caire 1412H -1992 G

Qotb considère donc que les avis de tous ces savants (qui sont la référence de l'islam) est un essai de dévier les paroles de leurs sens véridique !

Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver une personne ayant vécu avant Sayyed Qotb qui l'aurait précédé dans cette compréhension excommuniant que les kharijites. L'Imâm al 'Ajoûryy dans la « Législation » (Ach-Charî'a): (Aboû Bakr ibn Abî Dâoùd a dit : al Mouthanna ibn Ahmed a dit « 'Amou ibn Khalid nous a raconté, il a dit : Ibn Lahya'a a dit d'après 'Atâ' ibn Dînar, d'après Sa'îd ibn Joubayr dans sa parole

[وَأَخْرُ مُتَّشَابِهَاتٌ]

« *Et autres implicites* »⁹ ; il a dit «Les implicites sont des versets du Coran dont le sens est confus chez les lecteurs ; c'est pourquoi, des personne s'égarent en pensant les avoir compris. Chaque groupe lit un de ces versets et prétend qu'il en a compris la guidance.

Parmi les versets implicites que les haroûryya (un des noms des kharijites) suivent la parole divine : « *Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants* »¹⁰ et ils lisent avec :

[الْأَنْعَام: ١] [تَمَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ]

« *Et ceux qui n'ont pas cru en Dieu* »¹¹ . S'ils voient que le gouverneur juger en opposition avec la vérité, ils disent : « Il est devenu mécréant, celui qui devient mécréant ne croient plus en Dieu et celui qui ne croit plus en Dieu est un associateur, ceci est donc une communauté d'associateurs, et ils sortent pour commettre des crimes à cause de leur mauvaise interprétation de ce verset.

Deuxième fondement : Ressasser les expressions erronées suivant une conception personnelle et les considérer comme une règle confirmée tout en les répétant inlassablement sans son livre « Dans L'ombre du Coran ». Cet avis est celui qui prétend que « La gouvernance est la spécificité la plus particulière de la divinité ». Cette expression est complètement erronée et nul spécialiste du dogme musulman ne l'a utilisé. Au mieux, il s'agirait d'une expression littéraire approximative que Qotb utilise pour entrer dans des recherches très pointues nécessitant une expression explicite et précise basée sur des règles scientifiques définies.

9. S.3/V.7

10. S.5/V. 44

11. S.6/V.1

En effet, la spécificité la plus particulière de la divinité n'a rien à avoir avec la notion de gouvernance. Il s'agit du fait que Dieu soit l'Unique essence ayant la perfection la plus absolue. C'est ce qui donne à la divinité sa vraie substance. L'expression de Sayyed Qotb « La gouvernance est la spécificité la plus particulière de la divinité », engendre un effet psychologique puissant. En effet, cela revient à considérer que la non-conformité de certains musulmans aux statuts secondaires de la jurisprudence est en vérité une gouvernance avec d'autres sources que ce que Dieu a révélé, et que celui qui accomplit une telle action est entrain de disputer Dieu dans sa plus particulière spécificité. De telles affirmations engendrent une charge émotionnelle très forte chez la personne soumise à ce courant dévié le rendant capable d'abolir toutes les barrières empêchant l'excommunication d'autrui. Soumis à une telle charge, l'adepte accepte beaucoup plus facilement d'oser l'action si grave d'excommunier un musulman en prétendant qu'il a disputé Dieu dans sa spécificité la plus particulière alors qu'en vérité, tout ce que musulman a fait c'est simplement de commettre une erreur dans une question juridique secondaire ou une question implicite sujet à la divergence. D'autant plus que plusieurs nuances autour de ce genre d'actions permettent de lever le blâme.

Ceci est un bref aperçu du deuxième fondement sur base duquel Sayyed Qotb a construit sa théorie avec laquelle il a envahi les musulmans de la terre entière au point de les excommunier tous.

Troisième fondement : l'intérêt porté par Sayyed Qotb aux lois appliquées dans le système juridique.

Il a considéré ces lois ainsi que tout le travail des institutions juridiques comme étant une gouvernance opposée à la révélation divine. De ce fait, il considère que les palais de justice, veulent s'octroyer la spécificité la plus particulière de Dieu qui est la gouvernance. Et il a bâti sur cette affirmation l'excommunication. Sayyed Qotb s'autorise à juger la communauté musulmane autoritairement ; il anéantit les efforts de centaines d'imminents savants très qualifiés. Ces derniers ont consacré leurs vies dans l'étude des relations entre les lois et la noble législation musulmane, prenant le soin de comparer les moindres détails dans les différents chapitres, de déceler et de délimiter les points de convergence et de divergence.

Durant un siècle et demi, la communauté musulmane s'est attelée, grâce à ses nobles savants dévoués, à épurer cette question. Cheikh al Islam et al Azhar, Hassan al 'Attar, a chargé son élève Rifâ'a at-Tahtâwî de traduire les lois de Napoléon. Une fois achevée, la traduction de ces lois fut transmise au savantissime Cheikh Makhloûf al Minyâouî qui les compara minutieusement au rite malikite ; il consigna les résultats dans son livre « Les comparaisons législatives ». Nous devons au savantissime at-Tîdî, un livre du même titre.

Mais cette époque était également celle de la « Revue juridique » (Al majalla al 'adlyya) qui eut – à l'instar des écrits de Qadî Pacha à ce sujet – un impact considérable sur la législation en vigueur. Viendra ensuite la période d'« égyptianisation » des lois, avec les efforts méritoires de savants comme As-Sanhoûrî Pacha, puis celle de la codification juridique par le grand Imâm, Cheikh Abdelhalîm Mahmoûd en 4 tomes, imprimés aux presses du Conseil Populaire Egyptien.

Nous disposons également de l'étude du savantissime juriste Mostafs az-Zarqâ dans son livre (al madkhal al fiqhy al 'âm) « Introduction juridique générale » ainsi qu'un nombre incalculable d'ouvrages à ce sujet ; citons, à titre d'exemples, les écrits de Cheikh Soulayman al 'Abd (Cheikh de la doctrine Chafi'ite à al Azhar et vice-président de la Haute Cours législative), de Cheikh Mohamed Soulayman (Président de la Haute Cours législative), de 'Ali Abou-l-Foutoûh Pacha, du Docteur Chafiq Chahata ; du savantissime Cheikh Mohamed Aboû Chohba, du savantissime Cheikh Ali Jom'a (membre du comité des Hauts savants et Mufti d'Egypte), du Docteur Abderrahman Abdelaziz Qasim dont l'introduction du livre a été écrite par cheikh 'Abdelaziz ben 'Abdallah ben Hassan 'Âl ach-Cheikh l'ex Ministre de l'éducatio, en Arabie Saoudite, de 'Omar al Metrik (membre de la Présidence de la Magistrature à Riadh), de Cheikh Abdelaziz bin Baz, du savantissime Cheikh 'Ali al Khafîf, du Mufti d'Egypte, le savantissime Cheikh Hasanin Makhloûf, ainsi que plusieurs productions scientifiques traitant ce sujet et dont nous disposons, pour la plupart, des exemplaires.

Ces savants dignes de confiance ont accompli le devoir qui leur incombait: ils ont examiné ces problématiques tout en cherchant à appliquer la noble Législation, sans jamais tenter de s'en dérober. Bien au contraire, ils ont sans cesse manifesté une extrême déférence à son égard, s'adonnant à réconcilier les exigences de l'époque et préservation de cette dernière. Ils ont œuvré pour établir des institutions, à préserver les patries et à réactiver la créativité civilisationnelle à tel point que le savantissime cheikh Hassanine Makhloûf dit au sujet de la revue juridique et des écrits de Qâdi Pacha : « Les savants de l'Islam de l'époque –avec leur qualité inégalable- ont accueilli cela avec acceptation ! »

Quant à Sayyed Qotb, il s'érige en maître à penser, balaye d'un revers de la plume ce qui précède, anéantit les efforts de la Communauté musulmane attachée à la conformité des lois juridiques à la Législation islamique et finit par excommunier toute la oumma.

Quatrième fondement : L'interprétation erronée de la parole divine « Le pouvoir n'appartient qu'à Dieu ». Les spécialistes de la méthodologie de Droit et les exégètes ont compris de ce verset qu'à Dieu Seul, Exalté soit-Il, revient

le pouvoir d'initier les qualificatifs de licéité, d'illicéité, de recommandation, de répréhension, de permission, de l'authenticité, de la nuisance et de l'exécution ou pas de toute question. Nul être ne peut s'associer à Dieu pour ces actions. Les Prophètes, les Messagers et l'unanimité des savants musulmans ne sont que des révélateurs du statut divin établi pour chaque question. Être convaincu que Dieu est Seul habilité à initier les statuts est un principe dogmatique de base. Du Dogme nous passons par la suite vers la Jurisprudence et ses diverses connections (les causes, les justifications, les conditions, les empêchements, etc.) qui aboutissent à l'interaction entre la Jurisprudence et les musulmans. Ces derniers peuvent, dans leur agir, appliquer convenablement les avis juridiques, se tromper, voire manquer à certains devoirs.

Vient Sayyed Qotb et considère que la non application rigoureuse de la Jurisprudence représente un manquement dans le principe dogmatique précité. Rappelons que Sayyed Qotb considère que les manquements à certaines questions secondaires de la Jurisprudence équivaut à « disputer Dieu dans sa spécificité la plus particulière » et en conclut l'excommunication des musulmans dans une confusion absurde entre le Dogme et la Jurisprudence. Il s'attaque de la sorte à des chapitres très pointus de la science d'al kalâm et de la méthodologie de la jurisprudence qu'il ne maîtrise pas, qu'il n'a pas étudié auparavant.

Le Cheikh de l'Islam al Hâfidh Abou-l-Fadhl ibn Hajar – Que Dieu le couvre de Sa miséricorde – dit, dans son livre « Fath el Bârî » (en référence + réf. du passage) : « Et lorsqu'une personne se met à parler en dehors de sa spécialité, elle invente des choses étonnantes » Avant lui, l'Imâm Abou-l-Moudhaffar as-Sam'ânî dans son livre « Les tranchants équitables » « Qawâti' al 'adilla » en expliquant une question spécifique a dit « ...et il n'aurait pas dû, que Dieu lui pardonne, s'attaquer à cette spécialité, mais la laisser aux professionnels. Celui qui se permet d'entrer dans un domaine qu'il ne maîtrise pas, la moindre chose qui risque de lui arriver est de subir un scandale auprès des spécialistes. A chaque science ses spécialistes et à chaque action ses professionnels à qui on doit céder »

Cinquième fondement : L'absence totale d'un chapitre précis et important concernant la Science de la Méthodologie de la Jurisprudence à savoir le chapitre des « accidents affectant la compétence ». Ce chapitre lève la responsabilité de la personne en cas d'accidents divers.

Sixième fondement : Prétendre que la religion s'est interrompue c'est sans doute l'affirmation la plus étonnante au point que personne ne l'a précédé en cela. Il s'agit en vérité d'une agression évidente contre la communauté du Prophète Mohammed. Une communauté du juste milieu, de science, de religion, de civilisation, de bien et de guidance.

Le passage d'une erreur à une autre a mené Sayyed Qotb à une très surprenante conclusion. On peut lire dans « » (ma'âlimou fi-t-tariq) : « Certes, on peut considérer que l'existence de la communauté musulmane a été interrompue depuis plusieurs siècles ». Cette affirmation est d'ailleurs répétée dans plusieurs autres ouvrages. Il s'agit là des bases de ce qu'il nomme « gouvernance ».

Cette déviation provient de l'éloignement de Sayyed Qotb à l'égard de l'expérience pluriséculaire des savants musulmans dans la compréhension de la révélation, ignorant délibérément la méthodologie appliquée au patrimoine islamique et, pire encore, allant jusqu'à considérer que « (...) beaucoup de ce que nous considérons comme culture islamique, références islamiques, philosophie islamique, pensée islamique est en vérité l'œuvre de cette ignorance » .

Sayyed Qotb s'est isolé des érudits en la matière et s'est lancé dans une interprétation personnelle du Coran basée sur ses propres intuitions, son sens personnel et ses conceptions particulières. Au point d'écrire, dans son livre « L'illustration artistique dans le Coran » (At-Taswîr al fannî fi-l-Cor'ân) : « Et j'ai fréquenté les instituts scientifiques. J'ai lu l'exégèse du Coran dans les livres d'exégèse et j'ai écouté son explication chez les Professeurs, mais je n'ai pas retrouvé dans ce que je lisais ou écoutais, le magnifique et délicieux Coran auquel j'étais habitué durant mon enfance et mon jeune âge. Quel regret ! Tous ses beaux aspects ont été effacés, le dépouillant de toute saveur ou excitation.

Existerait-il deux Corans différents ? Celui de l'enfance, le doux, l'aisé, l'excitant ; et celui de la jeunesse, le difficile, le compliqué, le déchiqueté ? Ou bien est-ce le crime de la méthode appliquée dans l'exégèse ?

Je suis revenu au Coran, le lisant directement – et non dans les livres d'exégèse – et là, j'ai retrouvé mon splendide Coran que je chérissais. Et j'ai retrouvé mes images excitantes et délicieuses...»

Ce passage, au demeurant très dangereux, dévoile la méthode de compréhension du texte coranique chez Sayyed Qotb et révèle son détournement manifeste des efforts des savants musulmans au service du texte coranique et de sa compréhension à travers l'histoire. Une fois écartés, il ne compte plus que sur sa sensibilité artistique floue et générale qu'il ressentait durant son enfance plutôt que sur des conceptions scientifiques précises, soignées et bien construites permettant un travail de déduction à partir du texte coranique et l'extraction de ses significations les plus pointues.

Dieu Exalté soit-Il dit « **Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et**

aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris [la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement] »¹²

[النساء:٣٨] [وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَى أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنْبِطُونَهُ]

La règle ici c'est que les courants excommuniant, à travers les époques, ont eu une insistance récurrente à mal interpréter ce noble verset. Ces courants sont sortis durant l'histoire de la communauté musulmane, en vagues excommuniant successives qui tournent toutes autour d'une fausse compréhension de ce verset. En face, nous avons un consensus scientifique établi entre tous les savants, en tout temps, à propos de sa juste interprétation. Al Khatîb al Baghdâdî rapporte dans son livre « L'Histoire de Baghdad » qu'Ibn Abî Dâouîd disait : « On a fait entrer un kharijite chez le Calife al Ma'mouîn qui lui a dit : « Qu'est ce qui t'a poussé à t'opposer à nous ? » Il lui a répondu « Un verset dans le Livre de Dieu. Il a demandé « lequel est-ce ? » Il a dit « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants » . Alors al Ma'mouîn lui a dit « Tu as un savoir qui te permet de certifier que c'est un verset révélé ? » Il a dit « oui » il lui a demandé « Quel est ton argument ? » Il a dit « Le consensus de la communauté ». Il a dit « Comme tu as été satisfait de leur consensus pour la descente, sois satisfait de leur consensus dans l'interprétation. Il a dit « Tu as dit vrai, Paix sur vous ô Prince des Croyants »

Le Prophète a averti très fort de cette voie excommuniant. D'après Houthaifa, le Prophète a dit : « **Ce dont j'ai le plus peur pour vous, c'est un homme qui lis le Coran jusqu'à ce qu'on ait vu sa beauté et qu'il soit devenu un soutien pour l'Islam, il l'a changé comme Dieu le veut. Alors il se détache du Coran, s'en détourne complètement et va attaquer son voisin avec une épée et l'excommunie** ». Il (Houthaifa) dit : « **Alors j'ai demandé: Ô Prophète de Dieu ! qui est prioritaire ? Il a dit « Celui qui a initié l'agression** »¹³.

12. S.4/V.83

13. [Rapporté al Bazzar dans son mousnad, Hassan el Haithamî et Ibn Hibbên dans son recueil authentique (sahîh), Abou Ya'la dans son Mousnad (Recueil de Hadith classé par les noms des premiers transmetteurs de la chaîne).

Ibn Kathîr a dit de lui : « ...et Ceci est une chaîne de transmission fiable. Rapporté par at-Tahâwî dans (l'explication des traditions problématiques) « charh mochkil al 'âthâr » ; al Harawî dans « tham el kalâm wa 'ahlih » (Le dénigrement d'al kalâm et de ses spécialiste) et Ibn 'Asâkir dans « Tabyyn kathib al mouftarî » (La clarification du mensonge de l'accusateur mensonger).

Le sens de ce Hadith est connu également d'après Mou'âth ibn Jabal et rapporté par at-Tabarâni dans le Mousnad des gens du Chêm ; Ya'coûb ibn Sofiène dans le domaine de la culture et de l'Histoire, Ibn 'Abî Âsim dans le livre de sounna et Abou-l-Qâsim al 'Asbahânî

Jamais la communauté musulmane ne dévie et ne se laisse traîner vers la mécréance comme l' imagine Sayyed Qotb et les courants et groupes religieux contemporains qui le suivent. Le Prophète a dit « Je ne crains pas pour vous l'association, mais je crains que vous disputiez la vie ici-bas. »

L'Imâm al Hâfidh Aboû 'Omar ibn 'Abdel Barr rapporte, dans son livre « La Préface » (at-Tamhîd) : «Celui qui craint pour la communauté de Mohammed ce dont son Prophète n'a pas eu peur a commis une injustice évidente »

Voilà un exemple clair de la déviation intellectuelle dans la compréhension du Coran. Cet exemple montre que sans les outils nécessaires à la bonne compréhension de la révélation, les cerveaux humains ne cesseront d'y accoler leurs passions et leurs idées déviées, transformant ainsi l' Islam, religion de clémence et de quiétude, en une idéologie qui verse le sang.

Reste le devoir des savants qui, à chaque époque, portent la responsabilité de corriger les compréhensions et les appréciations humaines égarées et confuses afin de purifier la religion de Dieu et, par la même occasion, exposer les méthodologies correctes pour comprendre la parole divine.

dans « la preuve » Viendra dans le reste du livre plus d'explication de ces Hadîths.

Comparaison entre la compréhension de Sayyed Qotb du noble Verset et les savants musulmans depuis les Compagnons en passant par les Imams du Savoir et en aboutissant à l'Imam le cheikh Mohammed Metwallî-ach-Cha'râouî »

Les savants musulmans	La compréhension d'excommunication
<p>qu'Ibn Mas'ou'd t, Ibn 'Abbès t, al Barâ' ibn 'Âzib t, Houthafa ibn al Yamân t, Ibrahîm an-Nakh'î, as-Soddy, adh-Dhahhâk, Aboû Sâlih, Aboû Majlaz, 'Ikrima, Qatada, 'Âmira, ach-Cho'bî, 'Atâ', Tâoûs, l'Imâm at-Tabari dans « Le recueil de l'éloquence » (Jâmi' al bayân) al Ghazzâlî dans « L'extrait pure » (al Mostasfâ), Ibn Atyya dans « LE codifié succinct » (al Mouharir al Wajîz), l'Imâm al Fakhr ar-Râzî dans « Les clés de l'invisible » (mafâtiḥ al Ghayb), al Qortoubî, ibn Jouzay dans « L'aisance » (at-Tashîl), Aboû Hayyen dans « LA mer enveloppante » (Al bahr al Mouhîṭ), Ibn Kathîr dans « L'exégèse du Coran magnifique » (Tafsir al Qor'ân al 'Âdhîm), Al 'Aloûsî dans « L'âme des sens » (Roûḥ al Ma'ânî) at-Tâhir bin 'Achoûr dans « La rédaction précise et l'illumination » (At-Tahrîr et at-Tanwîr) et cheikh ach-Cha'râwî dans son exégèse</p>	<p>Sayyed Qotb</p> <p>Je n'ai pas trouvé quelqu'un qui a précédé Sayyed Qotb dans sa compréhension excommunicatrice sauf ce qu'a rapporté l'Imâm al 'Âjorry dans le livre « La Législation » (ach-Chari'a) d'après les paroles de notre maître Sa'îd ibn Joubair que les kharijites ont lié la parole divine :</p> <p>وَمَنْ لَّمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ {المائدة:٤٤}</p> <p>« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants»¹ et ils avec :</p> <p>تُمْ الَّذِينَ كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ {الأنعام:١}</p> <p>« Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur » ². S'ils voient l'Imâm juger injustement, ils le qualifient de mécréant et le mécréant donne des égaux à Dieu ; il est donc un infidèle ; toute la communauté sont des infidèles ce qui justifient leurs actions contre la société.</p>

Avertissement prophétique étonnant à un spécialiste du Coran qui a fini en takfirî, porte les armes et fait couler le sang

D'après Houthaifa t, le Prophète r, que le Salut et la bénédiction de Dieu soient sur lui, a dit : « **Ce que je crains le plus pour vous c'est un homme qui lit le Coran jusqu'à ce qu'il l'embellisse et qu'il (l'homme) devienne un appui pour la religion. Puis il l'a changé, conformément à la Volonté de Dieu. Il a commencé à se transformer, à se soustraire du Coran, à le délaisser et à attaquer son voisin avec une épée, tout en l'accusant d'association** »¹⁴ Il (Houthaifa) a dit : « je lui dis « Ô Prophète rde Dieu ! Qui mérite d'être accusé de mécréance ? Le visé ou le viseur ? Et il dit : « **Plutôt le viseur** » Rapporté par al Bazzâr dans son Mousnad, al Haithamî a jugé la chaîne de transmission d'al Bazzâr fiable. Ce Hadîth a été également rapporté par Ibn Hibbân dans son recueil de traditions authentiques (Sahîh), et 'Abou Ya'la dans son Mousnad. Ibn Kathîr a qualifié la chaîne de transmission de ce Hadîth de convenable.

[Rapporté al Bazzar dans son mousnad, Hassan el Haithamî et Ibn Hibbên dans son recueil authentique (sahîh), Abou Ya'la dans son Mousnad (Recueil de Hadîth classé par les noms des premiers transmetteurs de la chaîne).

Ibn Kathir a dit de lui : « ...et Ceci est une chaîne de transmission fiable¹⁵

Ce Hadîth est extrêmement important car il décrit un spécimen étonnant de ceux qu'on qualifierait d'« enthousiasmés » par l'Islam qui a subi des changements et des transformations étonnantes qui commence par un amour excessif du Coran et une passion intense vis-à-vis de ce livre saint au point

14. Mosnad al Bazzâr/7/220/ed L'institut des Sciences du Coran, la Bibliothèque des sciences et des sagesse Beyrouth, Médine ; 1409 ; « Majma'az-zawâid » /1/178/, ed : dar ar-Rayyên, La maison du livre arabe Dar al Kitâb al 'Arabî, le Caire, Beyrouth , 1407 ; Ahîh ibn Hibbân/1/281, Chapitre : Il ne craignait pas pour sa communauté la discussion stérile de l'hypocrite, ed. Institut ar-Risâla, Beyrouth 1414-1993 ; l'Exégèse d'Ibn Kathîr/2/266 ; ed. Dâr al Fikr Beyrouth, 1401H

15.

que ses lumières apparaissent sur le visage de cet « enthousiasmé » pour finir dans l'excommunication, le port des armes et le versement du sang.

Le Prophète nous a décrit l'état de cet homme par trois qualificatifs :

- **Le premier** : Dieu lui a accordé le Coran. Cette parole divine ne lui est pas étrangère, bien au contraire. Elle lui est attribuée. Il s'est beaucoup occupé du Livre Saint. Il l'a servi et l'a mémorisé. Il est devenu quelqu'un de connu dans la société et dont les avis sont respectés à cause de l'intérêt qu'il porte pour le Coran.
- **Le deuxième** : On a vu sur lui la « joie » du Coran car il est une lumière et qu'il a une joie qui se mélange à son lecteur. Cet homme était si passionné du Coran et de sa lecture que les gens ont commencé à voir sur lui l'effet de sa lumière. Un jet de la brillance du Livre Saint a jailli sur son visage engendrant plus de respect auprès des gens.
- **Le troisième** : C'est l'homme si enthousiasmé par la religion qu'il l'appui et la protège.

Tous ces efforts ont donné à cet homme une bonne réputation auprès des gens et ont propagé dans leurs rangs le respect de ce lecteur assidu du Coran. Quel que soit la divergence qu'on pouvait avoir avec lui, on respectait son enthousiasme pour l'Islam et son service en faveur du Coran. Et c'est là que commencent la perturbation et les problèmes ; et que les gens vont diverger au sujet de cet homme d'une manière inquiétante.

En effet, cet homme a subi un changement profond que le Prophète a décrit comme suit : « **Il l'a changé conformément à la volonté de Dieu** ». Le changement n'a pas affecté les termes du Coran, ses expressions ou sa lettre mais plutôt sa compréhension et son interprétation. Cet homme a osé s'attaquer à l'enceinte du livre saint avec des interprétations erronées, pensant que ses efforts passés pour le servir suffisaient pour justifier un tel acte ! Cet homme a cru que de son bon comportement vis-à-vis du Coran et son attachement à lui suffisaient pour le comprendre et il s'est permis de faire ce qu'il ne maîtrise pas. Le résultat étant un ensemble de conclusions et de déductions déviées d'une personne non qualifiée, qui n'a aucune maîtrise des outils de compréhension, ni des méthodologies de déduction, ni des cercles de sciences nécessaires à l'exégèse coranique. Une personne incapable de saisir les finalités de la législation au point de pencher vers l'excommunication, d'attaquer les gens avec l'épée, de porter les armes et de faire couler le sang. Et à chaque fois que quelqu'un essaie de le raisonner, son entêtement augmente car il a fusionné avec le Coran et il a considéré que la remise en question de

son interprétation des versets coranique est, en vérité, une remise en question du Coran lui-même !

Mais quelles sont les étapes par lesquelles il est passé pour subir un tel changement ? Comment les-a-il parcourues jusqu'à s'adonner à la déduction de significations coraniques qui détruisent les finalités même du Coran sans s'en rendre compte ?

Cet homme s'est compromis dans une situation paradoxale où il s'érige en tant que confectionneur de la connaissance, chargé de la déduction, sculptant les sens et les théories à partir des versets coraniques avec, comme seul guide, l'enthousiasme et l'émotion. De ce comportement sont nés des théories et des règles à base d'un enchevêtrement incorrect de versets. Il en résulte des conclusions improbables mais que cette personne accepte sans sourciller, vu l'absence totale d'un référentiel méthodologique correct et une ignorance flagrante des outils et des connaissances usuels des savants pour interpréter le Saint Coran.

Sa méthodologie se réduit à concevoir des théories, ensuite lire le Saint Coran à leur lumière et chercher à les justifier par des versets tout en faisant croire que ces théories sont une déduction à partir du Coran. Il s'oppose ainsi aux finalités réelles du Livre Saint en lui attribuant sa compréhension perturbée, usant des altérations des extrémistes, des falsifications des négateurs et des interprétations des ignorants.

Dans le même temps, les gens ne savent pas comment le juger ! Son passé, illuminé par son dévouement au service du Coran, son éclat ainsi que son appui historique à l'Islam, les empêchent de pointer son erreur et la déviation qui en découle.

Et l'on imagine aisément les effets dévastateurs d'un tel comportement et les perturbations que cela peut engendrer au sein de la société. Les gens seront en effet partagés entre plusieurs catégories : ceux qui ont conscience de la gravité de l'excommunication, et de ce fait ils se sont mis en colère contre cet homme tout en pensant que la cause de la nuisance et des conséquences dévastatrices n'est pas tellement la déviation de l'homme mais plutôt la voie qu'il a empruntée. Ainsi, cet homme deviendra la cause du détournement de cette catégorie de gens du Coran lui-même. Il fait passer, en fait, sa méthodologie dangereuse et son agressivité par le Coran vu la proximité qu'il entretient avec le livre saint.

Une autre catégorie de gens va défendre cet homme et appuyer ses prétentions tout en proclamant qu'il est incapable de se tromper. Ils apostasient en le suivant et attribuent à la religion divine tous les manquements

L'Imâm al Boukhârî a rapporté dans son Sahîh d'après Ibn Mas'ou'd qu'il a dit « Un homme a dit « Ô Messager de Dieu, j'arrive en retard à la prière de Fajr parce que tel (l'imâm) rallonge trop la lecture ». Le Messager de Dieu s'est fâché ; je ne l'ai pas vu autant en colère que ce jour-là. Puis il a dit « **Ô vous les gens ! Parmi vous il y a des personnes repoussantes ! Celui qui dirige la prière, qu'il raccourcisse ; derrière lui prie le faible, l'âgé, et celui qui a des besoins spécifiques** »

Al Boukhârî rapporte également du Hadîth de Jâbir ibn 'Abdellah al Ansârî qu'il a dit « Un homme est arrivé avec deux chameaux alors que la nuit est déjà tombée. Il a trouvé Mo'âth (Mô'adh ?) (ibn Jabal) en train de prier, il a lâché son chameau et s'est mis à prier avec Mou'âth. Ce dernier a récité la sourate la vache et les femmes (S.2 et S.4). L'homme a quitté la prière et il a été informé par la suite que Mou'âth l'a critiqué. Il est alors allé chez le Prophète pour se plaindre de Mou'âth. Alors le Prophète a dit « **Ô Mou'âth ! Tu corromps les gens ?** -Il a répété cela trois fois- **Tu devrais prier avec « Glorifie le nom de ton Seigneur », « Par le soleil et par sa clarté», «Par la nuit quand elle enveloppe tout!** », **prie derrière toi l'âgé, le jeune et les personnes aux besoins spécifiques**».

Il s'agit de situations et d'évènements qui se sont produits à l'époque de la Prophétie, où des perturbations se sont produites parce que l'un des nobles Compagnons du Prophète s'est embelli, il a rallongé la prière et il a dérangé les gens au point que certaines personnes venaient en retard pour éviter de rester trop longtemps ou qu'un autre a dû quitter la prière pour se mettre de côté et prier tout seul et partir. Les enthousiastes les ont alors qualifiés d'hypocrite comme cela a été rapporté dans d'autres versions du Hadith. Et à chaque fois l'affaire a été rapportée au Prophète bien que la question exposée ne soit ni une perversité ni une indécence mais simplement une question religieuse inhabituelle qui a perturbé les gens, les a corrompu et les a éloignés de la prière en groupe.

Mis au courant de ces faits, le Prophète a manifesté à chaque fois une colère rarement vue et a qualifié les compagnons concernés de repousseurs. Il s'est adressé au noble Compagnon, l'a blâmé et lui a dit « Tu corromps les gens ? » Puis il leur a légiféré les aspects de l'équilibre visé et de la facilité exigée qui ne repoussent pas les gens dans l'incompréhension au point de les détourner de la religion de Dieu. Un tel comportement risque de confondre l'enthousiasme de certains avec la religion de Dieu, alourdissant leur pratique au point que le Prophète lui-même les qualifiera d'hypocrites, sans aucune indulgence.

De ce qui précède nous pouvons comprendre la raison pour laquelle le Prophète a utilisé cette expression particulière au sujet de cet homme coranique excommuniant en le taxant du pire danger dont il a peur pour nous.

En conclusion, oser l'excommunication est dangereux ; celui qui se met dans une situation où il prétend avoir des connaissances solides dans le Coran et la Législation, qui s'enthousiasme vis-à-vis de la religion de Dieu sans connaissances réelles, est le pire danger que le Prophète craigne pour sa Communauté.

Un autre agir rejoint ce danger dans sa gravité à savoir l'excommunication des gouverneurs et des princes à cause de leurs manquements possibles ou leurs injustices :

D'après Oum Salama, le Messager de Dieu a dit : « **Il y aura des princes dont vous accepterez certaines des actions et en nierez (rejetterez) d'autres. Celui qui les accepte, il sera (un) saint et celui qui les nie (rejette) sera épargné, à condition d'accepter et de suivre** ». Ils ont demandé : « Ne doit-on pas les combattre ? ». Il répondit : « **Non, tant qu'ils accomplissent la prière** ». Rapporté par Moslim, dans son recueil authentique¹⁶.

C'est pourquoi les savants ont fermement averti de l'excommunication :

L'Imâm al Bâqillânî a dit « Et personne ne peut être excommunié suite à une parole ni un avis que si l'ensemble des musulmans affirme que cela ne peut venir que d'un mécréant et avec preuve à l'appui »¹⁷

Ibn Hazm a dit « Et la vérité est que chaque personne qui est entrée dans l'enceinte de l'Islam, ne la quitte que par un texte ou un consensus. Ni les prétentions, ni les accusations ne sont considérées pour cette question »¹⁸.

L'Imâm Abou-Fath al Qouchairî a dit « Ceci est un avertissement très grave à l'encontre de chaque personne qui ose excommunier un musulman et qui se trompe »¹⁹

L'Imam al Ghazâlî dans « La limite séparatrice entre la foi et la dévotion affectée » (Fayṣel at-tafriqa bayna-l-Imên wa-z-zandaqa) : « et ce qu'il faut : c'est de se prémunir de l'excommunication autant que possible ; se permettre

16. Recueil authentique de Muslim Sahîh Mouslim/3/1480 : Chapitre al 'Imâra, Sous chapitre : L'obligation de blâmer les émirs quand ils désobéissent à la législation et délaisser leur combat tant qu'ils prient etc. Ed. La Maison de la Revivification du Patrimoine Arabe, Beyrouth, tahqîq : Mohamed Fouad 'Abdelbâqî

17. Rapporté par l'Imâm as-Sobkî dans les « al Fatâwas » /2/578/ ed. Dar al Ma'rifa, Beyrouth

18. Al fasl fi-l-milal wa-n-nihal/3/138 : Bibliothèque al Khanjî, le Caire

19. Rapporté par az-Zarkachî dans le livre : al Manthoûr fi-l-qawâ'id/3/91, ed. Ministère des Awqâf et des affaires islamiques ; Koweït 1433-2012

de verser le sang des prieurs qui attestent de l'Unicité de Dieu est une erreur. Commettre l'erreur de laisser mille mécréants vivants est plus aisé que de tuer un seul musulman »²⁰

Ibn al Wazîr al Yamani a dit « Et quelle grande différence entre le fait de sortir de la communauté toutes les tendances islamiques ainsi que la majorité des savants affiliés à l'Islam, augmentant ainsi le nombre de ses ennemis et le fait de les intégrer dans l'Islam pour qu'ils le soutiennent, augmentent le nombre de ses adeptes et le renforcent. Il est illicite de fournir le moindre effort séparatiste ou de chercher par tous les moyens d'excommunier les musulmans en usant d'arguments contrebalancés par d'autres plus forts qui prônent l'union, qui renforcent l'Islam, préservent les vies et apaisent la population

Le débat d' Ibn 'Abbês (que Dieu soit satisfait de lui) avec les kharijites Au sujet de la parole divine

وَمَنْ لَّمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ{[المائدة:٤٤]}

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »²¹

Méthodologie à employer pour discuter avec les courants religieux extrémistes à notre époque.

Abou Zamîl Sammâk ibn al Walîd al Hanafî a dit : « Ibn 'Abbês m'a rapporté ce qui suit : « Quand les kharijites (6000 environ) se sont réunis dans leur quartier général, j'ai dit à 'Ali ibn 'Abî Tâlibt : “Ô Prince des Croyants ! Appelez à la prière au début de son temps, peut être vais-je rencontrer ces gens”, alors Ali a dit « j'ai peur pour toi » à quoi In 'Abbês a répondu « non ! Ne crains rien » [Et il continue à raconter l'histoire] : « Je suis sorti à leur rencontre en mettant mes plus beaux habits yéménites ; Abou Zamîl a dit : Et Ibn 'Abbês était beau avec une voix portante. Il a dit : « Je suis arrivé chez eux et quand ils m'ont vu ils ont dit « Bienvenue ! Bienvenu ibn 'Abbês, qu'est-ce donc cet habit ? Il dit « Je leur ai répondu « Et que reprochez vous à mon costume ? J'ai vu le Messagers porter les meilleurs costumes. Puis je leur ai récité :

{قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ اللَّهِ الَّتِي أَخْرَجَ لِعِبَادِهِ وَالطَّيِّبَاتِ مِنَ الرِّزْقِ{[الأعراف:٢٣]}

20. Rapporté par az-Zarkachî dans le livre : al Manthoûr fi-l-qawâ'id/3/88

21. S.5/V. 44

« **Dis ! qui a interdit la beauté de dieu qu'Il a fait sortir** »²². Ils ont dit : « Qu'est ce qui t'a mené vers nous ? » J'ai dit : « je viens de chez le Prince des Croyants et de la part des Compagnons du Messagers de Dieu et de chez les Immigrants et les auxiliaires, et je ne vois chez vous personne de leur côté ; c'est sur eux que le Coran est descendu ils sont donc plus à même de savoir son interprétation que vous et il n'y a aucun d'eux parmi vous pour vous transmettre ce qu'ils disent et leur transmettre ce que vous dites ! Qu'avez-vous contre 'Alī le cousin du Messager de Dieu, que la prière et le salut de Dieu soient sur lui, et son gendre ? »

Il a dit « : Ils se sont concertés mutuellement et ils ont dit « ne lui parlez pas, Dieu dit :

{بَلْ هُمْ قَوْمٌ خَصْمُونَ} [الزخرف: ٨٥]

« **Ce sont plutôt des gens chicaniers** »²³. Certains d'entre eux ont dit « et qu'est ce qui nous empêche de lui parler alors qu'il est le cousin du Messager de Dieu que la prière et le salut de Dieu soient sur lui, et qu'il nous appelle au livre de Dieu ? »

Ibn 'Abbès a dit « ils ont dit : Nous lui en voulons pour trois choses » ; Il a dit : « Et que sont-elles » ? Ils ont dit : « la première c'est qu'il a accepté le jugement humain dans une affaire qui concerne Dieu ; que viennent faire les hommes dans le jugement de Dieu ? ;

La deuxième c'est qu'il a combattu sans accepter de butin, si ceux qu'il a combattu leur combat est licite alors leur captivité est licite. Par contre s'ils considère leur captivité interdite alors les combattre est également interdit.

La troisième : Il a préféré d'effacer son nom de «Prince des croyants ». S'il n'est pas le prince des croyants alors il est le prince des mécréants ».

Je leur ai dit : vous avez autre chose que cela ? Ils ont dit « nous nous suffirons de cela » « Si je réponds à vos problématiques à partir du Livre de Dieu et la tradition de Son Prophète r ; vous seriez prêts à abdiquer ? Ils ont dit « et qu'est-ce qui peut nous empêcher ? »

Il a dit « j'ai dit : Quant à votre parole «il a accepté le jugement humain dans une affaire qui concerne Dieu ; que viennent faire les hommes dans le jugement de Dieu ? ; J'ai entendu Dieu dire dans Son livre :

22. S.7/V.32

23. S.43/V.58

{يَحْكُمُ بِهِ ذَوَا عَدْلٍ مِّنكُمْ} [المائدة: ٥٩]

« *d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous* »²⁴

Au sujet de la chasse d'un lapin ou autre dont la valeur est un quart de dirham. Dieu a délégué la décision à ce sujet aux hommes et s'il voulait statuer Lui-même il l'aurait fait. Et Il a dit :

{وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَابْعَثُوا حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِ وَحَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَا إِنْ يُرِيدَا إِصْلَاحًا يُوَفِّي اللَّهُ بَيْنَهُمَا} [النساء: ٥٣]

« *Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux* »²⁵

Ibn 'Abbès a dit : « Je dis « Pour votre avis « Il s'est combattu sans prendre d'esclave ni de butin », il a combattu votre mère. Et Dieu a dit :

{النَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ} [الأحزاب: ٦]

« *Le Prophète plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes* »²⁶. Si vous prétendez que ce n'est pas votre mère vous avez apostasié et si vous prétendiez qu'elle l'est alors vous n'avez pas le droit de la prendre en tant qu'esclave. Vous êtes donc entre deux égarements. Vous ai-je convaincu à propos de cette question également ? Ils ont dit « Oui »

Ibn 'Abbès a dit « Quant à votre parole « Il a effacé son nom de Prince des Croyants ; s'il n'est pas le Prince des croyants alors il est le prince des mécréants », Je vous rapporte, comme réponse, les paroles de celui dont vous appréciez les paroles : « Ne savez-vous pas que le Messenger de Dieu r, le jour de Houdaïbia alors qu'il discutait avec Sah ibn 'Amrou, ils ont dit « Si nous savions que tu es le Messenger de Dieu, nous ne t'aurions pas combattu ! Ecris plutôt ton nom et celui de ton père. Il (le Messenger de Dieu) a dit « Ô Dieu ! Tu sais que je suis Ton Messenger ! », Puis il a dit « Ô Ali ! Ecris « C'est ce qu'a convenu Mohamed ibn Abdallah et Souhail ibn 'Amrou » Dieu n'a pas annulé, à la suite de cette parole, la Prophétie de son Messenger. Ai-je répondu à votre problématique ? Ils ont dit oui ! »

Première question

24. S.5/V.95

25. S.4/V.35

26. S.33/V.6

Ibn 'Abbès a pris l'initiative de rencontrer les kharijites : cela signifie que nos institutions doivent être munies d'observatoires qui suivent de près les faits nouveaux, les théories philosophiques et les affaires qui surgissent avec une mise à jour régulière. Une fois observés, ces faits doivent être analysés afin d'en extraire les idées et les principes de base. Cela permettra de les discuter et de les expliquer pour, soit les démentir soit interagir avec afin d'aboutir à une critique scientifique à l'encontre de ces courants de pensées et de leurs dirigeants.

Deuxième question :

Ibn Abbès a mis en place un stratagème quand il est allé à la rencontre des kharijites : il a mis deux étoffes du meilleur tissu yéménite. Pourquoi as-t-il agit de la sorte ? Qu'apporterait un tel geste à la discussion qu'il comptait avoir ?

La réponse est qu'il voulut attirer leur attention et secouer leur esprit pour stimuler leur pensée et leur faire rendre compte de l'absence de guidance prophétique en leur cœur et de leurs détachements des vertus prophétiques qui aident à comprendre les statuts juridiques et les finalités législatives. Quand le sens de la beauté disparaît du quotidien (l'habillement, la nourriture ou autre), il disparaît graduellement de la méthodologie de la pensée et de la manière de comprendre les choses et de les méditer. La raison produit alors un intellect déformé, dénué de toute concordance, dépourvu de la substance de la législation et de ses finalités suprêmes. Un intellect qui laisse chez les gens une image tronquée, loin de celle que donne le Coran dans le récit des gens de la caverne, (lorsqu'ils s'entretiennent) :

{ فَلْيَنْظُرْ أَيُّهَا أَزْكَى طَعَامًا فَلْيَأْتِكُمْ بِرِزْقٍ مِنْهُ وَلْيَتَلَطَّفْ } {الكهف: ٩١}

« *qu'il voit quel aliment est le plus pur et qu'il vous en apporte de quoi vous nourrir. Qu'il agisse avec tact* »²⁷. Quel besoin de préciser la pureté, la propreté ou la bonne qualité des aliments alors qu'ils viennent de se réveiller d'un sommeil qui a duré trois cents neuf ans ? Quelle explication donner à ce souci si ce n'est qu'ils aient été habitués au raffinement alimentaire et vestimentaire qui jaillit dans tout leur intellect et leur vision du monde. Un raffinement dû à avoir vécu la concordance, de la clémence et de la perfection de la méthodologie de l'islam, de ses outils, ses sciences, ses questions et ses finalités.

L'entrée d'Ibn 'Abbès t, dans le fief des kharijites, vêtu de ce vêtement de qualité, eut l'effet escompté. Provoqués, ils n'ont pu se retenir de réagir en l'interrogeant [comme nous le rapporte Ibn 'Abbès : « Et quand ils m'ont vu ils ont dit « Bienvenue Ô Ibn 'Abbès t, qu'est-ce que c'est que ce costume ?? J'ai dit « Qu'est-ce que vous en niez ? J'ai vu le Messager de Dieu que la prière

27. S.18/V.19

et le salut de Dieu soient sur lui porter les meilleurs costumes. Puis je leur ai récité la parole de Dieu :

{قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ اللَّهِ الَّتِي أَخْرَجَ لِعِبَادِهِ} [الأعراف: ٢٣]

« *Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs* »²⁸.

Et la vision à long terme d'bn 'Abbès et il a eu raison ! Il a suscité, dans leurs cœurs, l'aptitude à rechercher la curiosité et la méditation. Il leur a fait remarquer, avec douceur, qu'ils se sont exclus de la communauté, qu'ils ont mécréu et qu'ils ont pris une position agressive tout en affirmant être le soutien de la Législation et les meilleurs connaisseur de 'Ali ibn Abî Tâlib et des Compagnons. Alors qu'en vérité, ils sont restés bloqués sur quelques questions juridiques en raison de leur peu de savoir et leur ignorance du système de guidance prophétique complet. La compréhension des composantes de la guidance prophétique, tels que la bonne apparence et le beau comportement, a un effet certain sur le mode de pensée.

C'est le quotidien des courants extrémistes qui, de nos jours, ne cessent d'aller à la rencontre des gens avec des apparences indécentes, négligentes et repoussantes, croyant agir conformément à la guidance prophétique. Et cela se reflète sans aucun doute sur leur manière de comprendre l'islam.

Troisième question

Ibn 'Abbès a commencé par rappeler les points forts de sa méthodologie et les points faibles de la leur. Il a dit « je viens de chez le Prince des Croyants et de la part des Compagnons du Messagers de Dieu, que la prière et le salut de Dieu soient sur lui, et de chez les Immigrants et les auxiliaires, et je ne vois chez vous personne de leur côté. C'est sur eux que le Coran est descendu, ils sont donc plus à même que vous de connaître son interprétation et aucun d'eux n'est parmi vous »

Cela ne peut qu'affecter négativement la précision de leurs interprétations et de leurs déductions. Il a indiqué clairement que l'autre partie, avec laquelle ils divergent et qu'ils excommunient, comprends des composantes cognitives importantes. En effet, se sont réunis autour de 'Ali ibn Abî Tâlib, que Dieu soit Satisfait de lui, un ensemble de garanties quant à la justesse de la voie empruntée contrairement aux kharijites. Ces garanties sont les suivantes :

28. S.7/V.32

1. Les Compagnons du Prophète r , que la prière et le salut de Dieu soient sur lui. Il s'agit là d'un Conseil scientifique vénérable et honorable qui l'assiste.

2. « C'est sur eux que le Coran est descendu ». Ils ont été témoins de ses lieux de révélation ; ils ont connu ses finalités, se sont habitués à ses modes d'application au quotidien et ont hérité des voies de son exégèse et des clés de ses connaissances en s'abreuvant du très honorable sceau des Prophètes r .

3. « Ils (les compagnons) sont donc plus à même que vous de connaître son interprétation » puisqu'ils étaient les premiers à maîtriser la langue arabe, à être honorés par la compagnie du Prophète r , par l'observation des finalités de la législation, par leur attention et leur loyauté dans sa bonne interprétation et son application correcte ; avec le souci extrême d'éviter que le Coran ne soit mal compris ou que ses significations ne soient mal interprétées.

4. Il n'y a parmi vous aucun Compagnon du Prophète r . Donc vous ne vous référez pas à l'avis d'un juriste dont la divergence est acceptée. Vos avis sont issus d'un mécanisme de pensée douteux qui ignore les outils intellectuels. Vous vous basez sur une compréhension coléreuse et une exégèse irréfléchie. Cela vous voile les causes de la bonne compréhension de l'autre partie et vous fait croire que vous avez l'aptitude à vous approprier la vérité. Pire encore, vous croyez avoir l'aptitude de la monopoliser au détriment de ceux qui maîtrisent ses outils.

Quelle précision dans cette réflexion d'Ibn 'Abbês que Dieu soit satisfait de lui, de profondeur dans la compréhension des bases à partir desquelles il est possible de défaire la pensée du takfirisme et de l'extrémisme. Ce qui permet de leur montrer les causes de leurs erreurs.

Quatrième question

Mise à jour des connaissances des kharijites puisqu'Ibn 'Abbês s'est rapproché d'eux et qu'il a initié le dialogue sans attendre qu'ils demandent son avis ni que personne ne lui ai demandé d'informations au sujet des kharijites. Ceci montre l'observation continue et le suivi de tout ce qui se produit comme nouvelles théories et courants intellectuels par le comité scientifique de la communauté. Il n'y avait aucune paresse ni retard dans la critique de ces idées suivant la référence scientifique islamique.

Ceci nous révèle aussi qu'il ne suffit pas de les confondre dans leurs actions mais qu'il faut chercher à dévoiler la pensée sous-jacente d'où émanent leurs actes agressifs sanglants.

Nous avons là un monument du patrimoine scientifique islamique montrant les efforts des savants pour observer et suivre les théories de leur époque, ne se limitant pas à en dénoncer les résultats. Ils cherchaient à en dénouer leur fondement et à en vérifier leur conformité avec les conditions de la recherche scientifique.

Cinquième question :

Ibn 'Abbès t, que Dieu soit Satisfait de lui, s'est occupé, dans sa tentative de médiation, d'un aspect important : cerner les problématiques fondamentales sur base desquelles s'est construite la pensée kharijite et s'assurer qu'elles se limitent bien aux trois citèrent en leur demandant : « Y-a-t-il autre chose que cela ? » ; ce à quoi ils répondirent : « Nous nous suffisons de cela ». Ibn 'Abbès a donc commencé par fixer les questions à investiguer afin de poser le cadre de la discussion. Il confirme ensuite auprès d'eux les questions cernées, pour ne pas s'éparpiller durant le débat. Puis, il a rapporté loyalement les avis des kharijites conformément à leurs envies avant d'évaluer chacune de ces trois problématiques suivant la balance du savoir, afin de faire valoir l'explication correcte des problématiques dévoilant ainsi leur déviation intellectuelle.

L'objectif de tout cela est cette procédure pointue qui représente ce courant de pensée dans des citations précises et des idées principales conforme à leur volonté et grâce à laquelle la discussion sera cadrée

Ce qu'a fait Ibn 'Abbès est la méthodologie suivant laquelle les spécialiste de 'Ilm al Kalam ont bâti une noble science parmi les sciences auxiliaires – à savoir la science des avis des groupes dissidents tel que cela apparaît chez Abou-l-Hassan al Ach'arî dans « Avis des islamistes » ainsi que dans son livre « les articles des hâtés » mais dont nous nous ne disposons pas du manuscrit. Cela est également visible dans « Les finalités des philosophes » où l'auteur a clairement et loyalement décrit et résumé les avis des communautés (tawa'ifs) et des groupes philosophiques. Il ne s'est pas préoccupé de leur répondre ni de démonter leurs thèses. Il a plutôt procédé à délimiter leurs avis, à les préciser, à les comprendre et à les déduire à travers les méandres des preuves et des argumentations afin que la discussion ne soit pas limitée mais remonte à la source du problème. Comme ce fut le cas chez l'Imâm ar-Râzî dans « mohsalou 'afkâr al moutaqaddimîn wa-l-mout'akhgirîn » (le résumé des idées des prédécesseurs et des suiveurs) et d'autres livres traitant de cet art.

L'objectif de tels écrits était de créer, pour chaque génération, une mise à jour des avis et arguments de l'ensemble des groupes existants et de poursuivre le travail vis-à-vis des nouveaux groupes, théories ou avis qui viendraient à apparaître. Ainsi, les spécialistes de 'ilm al kalâm disposent d'un manuel de

référence résumant, de manière précise et fidèle, les idées et les objectifs de chaque groupe, pour analyser ces derniers en toute objectivité.

Aujourd'hui, il est primordial de faire revivre cette méthode ancestrale, initiée par Ibn 'Abbès, par la création d'un observatoire qui épluchera l'ensemble de la production intellectuelle des groupes islamiques contemporains, d'en extraire les grandes lignes et les arguments sur lesquels ils fondent leur action.

Sixième question :

A l'instar des courants extrémistes contemporains, le questionnement des kharijites débute par la notion de gouvernance. Cette ressemblance montre la similitude de la méthodologie employée ainsi que les avis qui en découlent, seul le nom et l'apparence varient au cours du temps. A nouveau, Ibn 'Abbès démontre sa sagesse et la maîtrise de la méthode de déduction à partir du Saint Coran : il démontre aux kharijites qu'en se contentant d'extraire un mot, un verset ou une question, ils oublient de prendre le temps, avant de tirer des conclusions hâtives, de rassembler les versets du même sujet et de les étudier en tenant compte, notamment, du général et du spécifique, de l'absolu et du particulier. A cela s'ajoute la maîtrise des sens des termes et des finalités de la Législation. Et là, seulement, apparaîtra la signification coranique à partir de laquelle il est légitime d'extraire une explication correcte. Victimes de leur impatience à démontrer leur point de vue, les kharijites, une fois l'exposé d'Ibn 'Abbès terminé, n'ont pu trouver d'arguments justifiant leur position d'excommunication.

Qu'Allah soit Satisfait d'Ibn 'Abbès et qu'Il lui accorde les meilleurs récompenses. Il a bâti des bases méthodologiques et nous a laissé une procédure scientifique pour démonter la pensée d'excommunication et appliquer la science avec le sentiment de devoir protéger le Saint Coran des fausses compréhensions qui n'émanent que d'un enthousiasme dépourvu des outils de production scientifique.

(2)

**La signification de la question de
l'ignorance fatale (al jâhilyya) et la
confrontation inévitable**

Al jâhilyya et la confrontation inévitable

La théorie d'al jâhilyya chez Sayyed Qotb se compose de plusieurs questions à propos desquelles il a eu une grande confusion donnant lieu à des significations troubles dont il a déduit al jâhilyya des gens de son époque qui est, en réalité, le synonyme de l'excommunication.

Sayyed Qotb s'est épris de la théorie d'al jâhilyya et il n'a pas cessé de la répéter et de l'évoquer dans son livre « Les ombres du Coran » d'une manière telle que le mot « aljâhilyya » a été cité dans ce livre mille sept cents quarante fois (1740). Je l'ai dénombré 9 fois sur une même page alors que le mot « noûr » (lumière) a été cité environ quatre cents trente-cinq fois (435). Ceci est un premier indicatif qui ne signifie peut être rien mais qu'on ne peut ignorer vu la présence pressante de l'idée d'al jahilyya dans la raison de Qotb, dans sa thèse et sa conception.

Il a confondu entre l'Unicité des actes de Dieu qui fait qu'Il soit le Seul apte à statuer sur les actions des responsables et entre l'application des statuts juridiques dans la réalité. Cette application est assimilée au discours de la responsabilité qui est lié au discours déclaratoire où toute question dépend des causes, des conditions et des empêchements. Transformer une question juridique en une question dogmatique et considérer que le manquement dans l'application des statuts est une faille dans la foi et une cause de takfir est une erreur grave commise par Sayyed Qotb qui l'a conduit à plusieurs croyances erronées. En effet, il a commis l'erreur de rajouter certains éléments aux principes basiques de la foi puisqu'il a introduit l'action et les questions subsidiaires dans le dogme. Ceci est l'avis des kharijites qui ont considéré que l'agir est la moitié de la foi au même titre que la croyance. Ainsi, ils ont excommunié ceux qui désobéissent. Il a également décrété l'interruption de l'existence de cette religion et que la confrontation est une évidence entre la partie croyante, selon ses dires, et les autres.

Ci-dessous le détail :

1- La confusion entre croyances et questions secondaires

« Les frontières du Dogme s'élargissent et s'étendent au point d'embrasser tous les aspects de la vie. La question d'al jâhilyya, avec toutes ses branches en Islam, est une affaire dogmatique au même titre que la question de l'éthique »²⁹

Cette affirmation constitue une grave erreur car l'introduction de l'éthique dans les affaires du dogme est incorrecte et conduit nécessairement à l'excommunication de tous ceux qui n'appliqueraient pas un des aspects de l'éthique. En effet, pour la majorité des musulmans ('ahlou-s-sonna wal-jamâ'a), le dogme est une croyance située dans le cœur et qui n'a rien à voir avec l'action. Cet étrange mélange entre ce qui est dogmatique et ce qui relève de la pratique décrédibilise l'ensemble de la pensée de Sayyed Qotb. Ce dernier veut ajouter de nouveaux fondements à la religion alors qu'ils sont bien établis et immuables.

2- L'ajout aux fondements de la religion : Sayyed Qotb a mélangé entre le fait de croire qu'à Dieu Seul revient la gouvernance et l'application des questions juridiques dans la réalité. Sayyed Qotb invente une nouvelle notion : le dogme de la gouvernance auquel s'opposerait l'associationnisme dans la gouvernance³⁰. Il écrit à ce propos : « (...) ceci afin de confirmer que la question de la Législation et de la gouvernance est également une affaire de religion et de Dogme »

Découle de ce qui précède que nous devons considérer que les questions de la gouvernance, les mesures politiques, les formalités d'accession au pouvoir font partie du Dogme et qu'ils en ont sa force. Un tel concept donne naissance à deux idées : la lutte, jusqu'à la mort, pour l'acquisition du pouvoir, la gouvernance étant une question dogmatique ; la facilitation du takfir de l'opposant politique qui, du point de vue de l'auteur, dispute une question dogmatique.

Face à cette anarchie, écoutons les avis des imams de la majorité des musulmans. L'Imâm connaisseur, ach-Charif al Jorjânî et l'Imâm savantissime 'Adhod-d-Dîn al 'Îjî dans leur livre « L'explication des positions (« charh al mawâqif ») énoncent que « le pouvoir suprême (Al Imâma) ne fait pas partie des bases de la religion ni de celles des dogmes contrairement à la doctrine chiïte. Al Imâma fait partie chez nous des questions juridiques³¹ (...) et al Imâma est une gouvernance générale dans les affaires de la religion et de la vie ici-bas ».

Hassan al Banna et Sayyed Qotb ont donc introduit la question du pouvoir dans les dogmes. Ensuite, cette notion au sens large s'est réduite à la question du pouvoir lui-même à savoir, ses formalités, ses outils et son mode opératoire. Il est devenu aisé pour les gens de considérer leur concurrent

29. Dans l'ombre du Coran, 4/2114 ed/ 40 : Maison Chouroûq, le Caire 1434 H/ 2013

30. Dans l'ombre du Coran, 3/1205

31. Charh al mawâqif /4/344 Dar al Basâ'ir la Caire 1429-2008

politique comme mécréant. La cause principale d'une telle déviation est l'introduction de sujets dans le dogme alors qu'ils n'en font pas partie.

C'est pourquoi, cela aboutit à ce que Hassan al Banna dise : « *Le fait que les réformateurs islamiques s'abstiennent de demander le pouvoir est un crime islamique qui ne peut être expié que par le soulèvement et l'extraction de la force d'exécution des mains de ceux qui ne se plient pas aux règles de l'Islam*³² ».

La finalité de la religion s'est transformée, à ses yeux, en exigence du pouvoir, au point que s'abstenir devient un crime impardonnable qui ne peut être expié que par la revendication du pouvoir, voire son appropriation. Voyons le déluge de paroles de Sayyed Qotb à ce sujet :: « Très certainement l'Unicité divine, l'Unicité dans la Seigneurie, l'Unicité de tutelle, l'Unicité de Gouvernance, l'Unicité dans le mode de vie et l'Unicité religieuse sont ce qui mérite l'envoi de tous ces Prophètes et Messagers, la dépense de tous ces efforts, et de supporter dans sa réalisation toutes ces tortures et douleurs. Non parce que Dieu l'Exalté en a besoin, Dieu n'a besoin de personne³³. »

Il a dit également : « Et les gens – mis à part quelques individus dans des laps de temps courts – renient le principe de la divinité et ne reconnaissent pas l'existence de Dieu : soit sous l'aspect dogmatique et adoratif, soit sous l'aspect de la gouvernance et du suivisme ; et l'un comme l'autre sont une association par laquelle on quitte la religion de Dieu »³⁴

Il considère donc le suivisme et les questions de jurisprudence égales aux questions dogmatiques taxant de ce fait d'association et de takfir ceux qui les négligent. Il s'agit là d'une grave erreur. (!)

Il a également dit : « Et la règle théorique sur base de laquelle l'Islam est bâti, tout au long de l'histoire de l'humanité, est la règle de « Il n'y a de Dieu que Dieu », c'est-à-dire attribuer à Dieu Seul la divinité, la Seigneurie, la Curatelle, le Pouvoir, et la Gouvernance aussi bien dans la conscience dogmatique que dans l'agir cultuel ou encore dans la législation appliquée au quotidien. Témoigner qu'il n'y a de Dieu que Dieu n'existe réellement législativement que dans le cadre de cette combinaison complémentaire qui lui donne vie sérieusement afin de distinguer le musulman du non musulman ».³⁵

Il considère donc que le témoignage de l'Unicité n'a une quelconque valeur que s'il est accompagné de l'agir et de l'application des rites. Cette position diverge pourtant avec la position de la majorité des musulmans qui prônent que la croyance correcte présente dans le cœur n'est affectée par

32. Ensemble des lettres pour l'Imam Hassan al Banna : Lettres du cinquième Congrès p. 297

33. Dans l'ombre du Coran/3/1902

34. Dans l'ombre du Coran/3/1555

35. Dans l'ombre du Coran/3/1556

l'agir ou les questions secondaires de la jurisprudence que pour évaluer sa perfection ou son manque. La majorité des musulmans ne considèrent pas la négligence dans les questions secondaires de la jurisprudence comme cause de rupture avec la croyance de l'être. A Dieu l'Exalté Seul revient le droit à la divinité et la renonciation.

Il a dit également : « Et ceux qui n'attribuent pas à Dieu Seul, Exalté soit-Il, la gouvernance en tout temps et en tout lieu, ne seront pas sauvés de l'association par leur foi qu'il n'y a de Dieu que Dieu ni par l'accomplissement des actes cultuels envers Dieu l'Unique. Ils ne sont, à ce niveau, que des croyants attachés à la religion d'Abraham ; personne n'a considéré cette catégorie comme étant des musulmans. Les gens ne sont considérés musulmans que s'ils achèvent les maillons de la chaîne, c'est-à-dire quand ils ont additionné à la croyance et aux actes cultuels, l'attribution à Dieu Seul de la gouvernance, qu'ils refusent de reconnaître la légalité d'un pouvoir, d'une loi, d'une déclaration, d'une valeur ou d'une tradition qui n'émane pas de Dieu l'Unique. Ceci seulement est l'Islam »³⁶.

Il a dit également : « Le Dogme en Islam se construit sur base du témoignage : il n'y a de Dieu que Dieu. Par ce témoignage, le musulman soustrait de son cœur la divinité vis-à-vis des serviteurs pour la réserver à Dieu l'Unique. Puis, il soustrait la gouvernance de toute personne pour l'attribuer entièrement à Dieu. Légiférer à propos de la moindre action équivaut à légiférer à propos de la plus importante : dans les deux cas, il s'agit de l'exercice du droit de la divinité que le musulman ne peut accorder qu'à Dieu. La religion en Islam, c'est la religiosité des serviteurs envers Dieu dans leur réalité appliquée, au même titre que leur foi en lui au niveau du cœur. La divinité est unique, c'est la divinité de Dieu ! Et il faut annuler toute religiosité des serviteurs vis-à-vis d'autre que Dieu. C'est pourquoi, nous avons ce grand intérêt que porte le Coran dans l'établissement des bases dogmatiques et la référence qu'il en fait, comme nous pouvons le constater, dans le contexte de cette sourate mecquoise. »³⁷.

Il a dit également : « (...) au point que certains enthousiastes religieux – laissons de côté ses ennemis et les irresponsables qui ne le considèrent pas – sont arrivés à considérer la question de la gouvernance comme détachée de celle du dogme ; et vers laquelle il n'éprouve aucun penchant, contrairement au dogme. Pour eux, quitter la gouvernance n'équivaut pas à quitter la religion, comme c'est le cas pour celui qui délaisse le dogme ou le culte ! Cette religion ne reconnaît pas la séparation entre le dogme, l'adoration et la législation. Cette séparation fut accomplie par des systèmes entraînés

36. Dans l'ombre du Coran/3/1492

37. Dans l'ombre du Coran/3/1211

depuis des siècles, jusqu'à ce que la question de la gouvernance aboutisse à cette image terne, même auprès des plus enthousiastes de la religion. Et c'est également la même raison que fut mobilisée une sourate mecquoise dont le sujet n'est ni le système, ni la législation mais bien le dogme. Toutes ces influences et ces rapports sont mobilisés en sa faveur alors qu'elle s'intéresse à une particularité pratique des traditions sociales. Car elle concerne cette base importante qu'est la gouvernance, en rapport elle-même avec la base de cette religion et son existence réelle. Ceux qui jugent que le polythéiste a associé à Dieu d'autres divinités et ne jugent pas de la même manière celui qui laisse la gouvernance aux mains des tyrans, ceux-là même qui sont embarrassés des premiers et pas des autres, n'ont pas lu le Coran et ne connaissent pas la nature de cette religion. Qu'ils lisent donc le Coran comme Dieu l'a descendu et qu'ils prennent au sérieux la parole de Dieu :

{ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ } [الأنعام: ١٢١]

« *Si vous leur obéissez, vous deviendrez, certes, des associateurs.* »³⁸.

« Certains de ces enthousiastes de la religion occupent leur esprit et l'esprit des gens par l'exposé de cette loi, de cette procédure, de cette parole, que l'exposé soit ou pas conforme. Et ils sont épris de jalousie vis-à-vis de certaines infractions, ici et là. Comme si l'Islam était totalement établi et que son existence et sa perfection ne seront altérés que par l'arrêt de telles infractions ! Ces enthousiastes qui jalourent cette religion lui font du tort sans s'en rendre compte. Pire ! Ils la poignent par de tels intérêts subsidiaires. Ils vident les gens de l'énergie dogmatique qu'il leur reste, en les occupants par les intérêts secondaires inutiles. Ils témoignent en vérité en faveur de ces conditions de jāhilyya et que la religion y est bien établi et ne lui manque pour se parfaire que de rectifier ces déviations. Alors que la religion elle-même dépend à la base de l'existence, tant qu'il ne se représente pas dans le cadre d'un système et de conditions où la gouvernance n'est qu'à Dieu l'Unique et non ses serviteurs

L'existence de cette religion est l'existence de la gouvernance de Dieu. Si cette base est exclue, sera alors exclue la religion toute entière »³⁹

Sayyed Qotb ne sépare donc pas la gouvernance du dogme et considère que la quitter équivaut à quitter la religion. Il a donc jugé la majorité des musulmans mécréants ; pire encore, il les a mis au même niveau que les adorateurs des idoles du fait de leur manquement aux statuts législatifs,

38. S.6/V.121

39. Dans l'ombre du Coran/3/1216

malgré qu'ils ne remettent pas en cause leur croyance ferme en Dieu. C'est cette raison qui a fait que son livre « suinte l'excommunication » comme l'a indiqué al Qaradâwî.

Il a dit également : « Il faut que nous citions ce verset et ce que nous en avons dit dans les pages précédentes, afin de comprendre la signification que le Coran attribue à l'associationnisme alors qu'il l'a interdit au préalable. Il s'agit de l'association dans la croyance comme de l'association dans la gouvernance. Le contexte est présent et l'occasion est aussi présente et nous avons besoin de ce rappel incessant, car les efforts des diables pour ébranler les bases principales de la religion ont malheureusement porté leurs fruits. Et elle a déplacé la question de la gouvernance du dogme, la séparant ainsi de son origine dogmatique. De ce fait, nous trouvons les mêmes qui jalouent l'Islam, discuter pour rectifier un acte cultuel ou pour désapprouver un délaissement éthique ou une infraction à la loi. Mais ils ne parlent pas de l'origine de la gouvernance, de sa position par rapport au dogme islamique ! Ils condamnent les inconvenables secondaires et ne condamnent pas le pire des inconvenables qu'est l'accomplissement de la vie en dehors de l'Unicité, c'est-à-dire sans attribuer à Dieu Seul la gouvernance »⁴⁰.

3- Al jâhilyya n'est pas chez lui une période historique passée, mais plutôt une méthodologie qui traverse le temps, avant et après l'Islam. Cette méthodologie permet le retour des gens à une ignorance fatale primitive avec tout ce qu'elle englobe comme mécréance, association et perturbation des principes sociaux.

La foi de la majorité des musulmans est la suivante : les gens de l'Islam ne redeviennent jamais des mécréants et les infractions qu'ils commettent envers la Législation fait partie de la désobéissance, non de la mécréance ou de l'apostasie. Plus encore, le Prophète (que la prière et le salut de Dieu soient sur lui) le dit sans détour : Al Boukhârî a rapporté dans son recueil de Hadiths authentiques d'après 'Oqba ibn 'Âmir que le Messager de Dieu (que la prière et le salut de Dieu soient sur lui) a dit « Certes, je ne crains pas pour vous (après mon décès) l'association mais je crains pour vous la concurrence pour la vie ici-bas. »

Pourtant, Sayyed Qotb décide que la communauté musulmane est retournée à l'époque antéislamique marquée par la mécréance et l'association. Toujours dans « Les ombres du Coran », il explique que « al jâhilyya n'est pas une époque historique. Al jâhilyya est toute méthodologie où prend forme les servitudes des gens vis-à-vis des gens. Et c'est là une caractéristique présente dans toutes les méthodologies qu'épouse l'Humanité de nos jours. Les

40. Dans l'ombre du Coran/3/1229

humains s'inspirent entre eux les conceptions et les fondements, les balances et les principes, les législations et les lois, les conditions et les traditions »⁴¹.

Sayyed Qotb a dit également, à propos de d'al jâhilyya : « Al Jâhilyya n'est pas une période historique, mais c'est un état qui se reproduit à chaque fois que se manifestent ses conditions, dans une situation ou un système, et elle est, dans sa substance, un retour vers une législation soumise à la passion des humains »⁴² ; « Al Jâhilyya – à la lumière de ce texte – n'est pas uniquement une période historique, mais une situation parmi d'autres. Cette situation s'est produite dans le passée, se produit actuellement et se produira demain ; elle prendra donc le qualificatif d'al jâhilyya en opposition avec l'islam»⁴³ ; « Al Jâhilyya n'est pas une époque particulière mais un état et une situation qui se reproduisent sous différentes formes, à travers le temps »⁴⁴

Pire encore, il a déclaré ce qui suit : « Et point de séparation entre la religion et la vie réelle et matérielle, comme cela se produit souvent dans les situations d'al jâhilyya établies aujourd'hui sur la Terre entière. »⁴⁵

Quelle agression que celle-ci à l'encontre de la communauté bénie du Prophète Mohamed r Et quelle agression à l'encontre de l'islam tout entier en prétendant qu'il a disparu de la Terre et qu'al Jâhilyya, synonyme de mécréance et d'association, englobe la terre entière ?

Il dit également « Il regarde et il voit ceux qui disent : ce sont des musulmans mais ils ne suivent rien puisqu'ils n'appliquent pas le livre que Dieu leur a descendu. Il sera affecté et se sentira incapable d'affronter l'Humanité entière, égaré par une parole véridique séparatrice. Il verra l'inutilité de prévenir que tous sont dans l'erreur ou d'expliquer la vraie « religion ». Ceci n'est pas la voie ! Al Jâhilyya est al Jâhilyya ! Même si elle englobe tous les habitants de la terre ; et la réalité des gens n'est rien si elle n'est pas bâtie sur la vraie religion divine. Et le devoir de chaque prédicateur est le même : il ne varie pas suivant la multiplicité des égarés, ni l'importance de l'inconvenable. L'inconvenable est un tas résiduel ; et comme la première prédication a débuté en communiquant aux gens de la terre qu'ils sont complètement égarés, de même, il faut qu'elle continue ainsi puisque le temps s'est transformé comme au temps de l'envoi du Messager (que la prière et le salut de Dieu soient sur lui) ». ⁴⁶

4- La religion a arrêté d'exister ; elle s'est interrompue durant une longue période et n'existe plus sur terre. Sayyed Qotb s'est noyé dans cette sombre

41. Dans l'ombre du Coran/1/557

42. Dans l'ombre du Coran/2/890

43. Dans l'ombre du Coran/2/904

44. Dans l'ombre du Coran/2/990

45. Dans l'ombre du Coran/2/933

46. Dans l'ombre du Coran/2/941

conception, submergé dans les complexes psychologiques et qui a abouti à une triste conception : la terre entière est dans l'association, la communauté musulmane a rompu avec l'Islam et l'Univers sombre dans la Jahilyya et la mécréance.

Et il n'a cessé d'évoquer cette sinistre conception jusqu'à curieusement déclarer que l'existence de cette religion s'est interrompue depuis un certain temps.

Il note dans le livre « La Justice sociale et l'Islam » : « Et lorsqu'aujourd'hui, nous parcourons la terre entière à la lumière de cette acception divine de la définition de la religion et de l'Islam, nous constatons son inexistence. Elle s'interrompt au moment où le dernier groupe de musulmans n'a pas réservé à Dieu seul, le droit à la gouvernance durant la vie des humains. »⁴⁷

Et dit dans le livre « Jalons sur la route » : « Certes, l'existence de la communauté musulmane est considérée comme interrompue depuis plusieurs siècles »⁴⁸.

Ceci est une attaque flagrante contre la communauté musulmane qui est la meilleure de toutes les communautés et une accusation de mécréance et d'association. Celui qui prétend l'anéantissement des gens, en est la vraie cause.

Il dit dans « Les ombres du Coran » : « Nous vivons une époque semblable à celle où la religion a ramené à l'Humanité la notion qu'il n'y a de Dieu que Dieu. L'Humanité s'est rétrogradée vers l'adoration des serviteurs et l'injustice des religions, s'éloignant de l'unicité de Dieu même. Si un groupe de personne continue à répéter sur les minarets « Il n'y a de Dieu que Dieu », sans comprendre sa signification ni le vouloir, tout en la répétant, et sans refuser la légitimité de la gouvernance que les serviteurs prétendent à eux-mêmes (et qui est synonyme de la divinité), qu'ils se l'approprient en tant qu'individus, en tant que groupes législatifs ou en tant que peuple, ce n'est pas des dieux donc ils n'ont pas le droit de la gouvernance car l'humanité est revenue à al Jahilyya et elle s'est détournée de l'unicité donnant ainsi les serviteurs des qualités du maître

L'Humanité toute entière, y compris ceux qui répètent du haut des minarets de par le monde « Il n'y a de Dieu que Dieu », sans signification ni réalité, ceux-là sont plus pêcheurs et seront plus châtiés le jour de la résurrection car ils se sont abaissés à l'adoration des humains – après que la guidance leur ait été dévoilée – et alors qu'ils étaient au sein de la religion

47. La Justice sociale et l'Islam/p. 183/ ed. dar ach-chourouq, Le Caire, 1415-1995

48. « Jalons sur la route » (ma'ālimou fi-t-tarîq)/p.8

de Dieu ! Ô combien la communauté musulmane a besoin aujourd'hui de s'arrêter longtemps devant ces signes explicites »⁴⁹

Il déclare ici que la communauté toute entière a apostasié, y compris ceux qui font l'appel à la prière sur les minarets. Il va jusqu'à considérer qu'ils seront châtiés plus durement le jour de la résurrection et que leur péché sera pire.

Et il ne fait exception à personne. Malgré le fait qu'il revient pour parler du groupe des croyants en disant « Le groupe des croyants aujourd'hui mérite de s'arrêter longtemps devant cette leçon divine ; ce groupe fait face aujourd'hui à une ignorance globale sur terre, celle à laquelle fut confronté le groupe sur lequel ces versets furent révélés »⁵⁰

Et il dit « Il faut que le groupe musulman sur terre prenne position face à al jāhilyya qui couvre la terre »⁵¹

Salah Saryya dans « Lettre de foi » dit : « Toutes les lois contraires à l'Islam dans un état sont des lois de mécréance, et tous ceux qui les préparent ou participent à leur préparation ou les transforment en législations contraignantes, et tous ceux qui les appliquent sans contestation ni blâme est un mécréant. De ce fait, tous les membres du comité des conseillers qui ont mis en place ces législations, tous les membres du parlement qui les ont agréés, tout conseil ministériel qui les a présentées, le Président qui les a signées, les juges, le procureur et les enquêteurs de la police qui ont enquêté à leur sujet, s'ils ne s'y sont pas opposés et ont accompli leur travail sincèrement, conformément à ses exigences, sont des mécréants. Chaque membre du peuple dont il est satisfait et qui ne les a pas niées ou qui a pris une position neutre, est un mécréant. Car tous ces gens ont préféré la législation des humains plutôt que la législation de Dieu, et c'est de la mécréance. Ils ont pris en effet certaines divinités autres que Dieu et ont statué sur base d'autre chose que ce que Dieu a fait descendre. »

5- La confrontation avec tous les habitants de la terre : ce que nous venons de voir a conduit Sayyed Qotb à étrangement considérer que la relation entre les musulmans et les autres était une relation de conflits et d'opposition. Il a dit : « Certainement, il n'y avait pas d'autre alternative à cette religion que de se défendre contre ceux qui l'attaquent. Imaginons que cette religion existe dans le cadre d'une annonce générale de la divinité de Dieu vis-à-vis de toutes les créatures et de la libération de l'homme de la servitude vis-à-vis d'autre que Dieu. Imaginons que cette existence se manifeste dans un groupe organisé politiquement avec une direction nouvelle et différente de celle d'al jāhilyya

49. Dans l'ombre du Coran/2/1057

50. Dans l'ombre du Coran/2/1057

51. Dans l'ombre du Coran/2/1057

donnant naissance à une nouvelle société indépendante, particulière et qui ne reconnaît de gouvernance qu'à Dieu;

Le simple fait que cette religion existe sous cette image doit pousser les sociétés à al Jahilyya qui l'entourent, sur base de la servitude des humains, à essayer de l'écraser pour défendre leur existence même. Et il faut que la société nouvelle bouge pour se défendre.

Il s'agit d'une chose inéluctable qui découle de la naissance de l'Islam lui-même. C'est une bataille imposée à l'Islam par la force, un combat éternel entre deux existants qui doivent cohabiter. »⁵²

Et il dit également : « Et ils savent que la Jahilyya, à laquelle ils ont abouti et qui marque la condition de leur peuple, de leur éthique et de leur système, ne peut être tolérée ni acceptée par la religion. C'est, en vérité, une bataille qui ne cessera de gronder jusqu'à ce que la Jahilyya soit éliminée sur terre et que la religion reprenne le dessus et qu'elle soit entièrement à Dieu. C'est-à-dire que le pouvoir sur Terre tout entier soit à Dieu et que ceux qui ont osé s'approprier le pouvoir de Dieu soient poursuivis partout. C'est seulement ainsi que la religion sera entièrement à Dieu »⁵³

Est-ce que la relation de la communauté de l'Islam avec les autres nations s'est érigée sur base de combat et d'anéantissement ? Alors quelle différence entre la pensée de Sayyed Qotb et la théorie des chocs de civilisations chez Samuel Huntington ? Et où cela se situe par rapport à la parole divine :

يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَنْتَظًاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ {الحجرات: ٣١}

« **Ô vous les hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez** »⁵⁴

et la parole de Dieu :

وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ {الأنبياء: ٧٠١}

« **Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers** »⁵⁵

52. Dans l'ombre du Coran/2/1441

53. Dans l'ombre du Coran/2/1061

54. S.49/V.13

55. S.21/V.107

En résumé, l'auteur bâtit la théorie de la Jahilyya sur base de plusieurs hypothèses erronées et corrompues telles que:

- l'ajout des principes inconnus aux fondements de la religion ;
- la confusion entre la croyance et la jurisprudence, ignorant totalement la théorie de la variabilité de la responsabilité, bien connue des spécialistes de la méthodologie de la Jurisprudence ;
- l'invention d'une nouvelle notion qu'il appelle « Unicité de la gouvernance » à l'aide de laquelle il conclut que la jahilyya (i.e. la mécréance et l'association) a envahi la terre, que toute la communauté de Mohammed a apostasié, que la religion n'existe plus et que la confrontation est inévitable. Nous l'avons cité abondamment en ce sens.

Par conséquent, celui qui médite son ouvrage fera dévier ses mœurs et ses conceptions, verra la communauté et le reste du monde d'un regard très sombre et sa pensée sera submergée par l'idée de confrontation et de lutte.

6- Etonnamment, Sayyed Qotb appelle à la tolérance envers ceux qui divergent dogmatiquement avec l'islam, tout en s'opposant à l'être envers les musulmans qu'il se permet d'excommunier. Le développement d'un tel état d'esprit a conduit à l'émergence de Daich, qui n'est tolérant avec personne, égorge et réhabilite l'esclavage.

Il dit, dans « Les ombres du Coran » : « L'Islam est visiblement tolérant avec ceux qui divergent dogmatiquement de lui de manière déclarée mais n'éprouve pas la même tolérance envers ceux qui se disent musulmans mais qui agissent à l'opposé de ses préceptes. Il est intolérant avec ceux qui disent : nous sommes monothéistes et nous témoignons qu'il n'y a de Dieu que Dieu puis ils attribuent à autre que Dieu une des spécificités de la divinité qui est la gouvernance et la législation pour les hommes »⁵⁶

Cette surprenante vision a poussé, au cours du temps, les courants takfiriste à s'attaquer aux musulmans et à déverser leur sang, au point de se transformer en une arme retournée contre eux. Ils ont fait subir le pire châtement à leur coreligionnaire, sans se soucier de s'adresser aux autres peuples et civilisations qui nous entourent pour leurs présenter la sagesse de cette religion, ses sciences, ses connaissances et sa civilisation. Par leur agir, tant la finalité de la religion que celle du message mohammadien se sont inversées. Dès lors, au lieu de faire des musulmans une communauté qui se dresse au milieu d'autres peuples, les guidant, leur expliquant, les appelant à Dieu et leur exposant le système éthique issu des qualités de cette noble

56. Dans l'ombre du Coran/2/732

législation, ils se sont retournés contre les musulmans les déchiétant et répandant leur sang.

A tel point que le Savant Ibn Kathîr dans son livre « Le début et la fin » (al bidâya wa an-nihâya) nous livre les décrit de la manière suivante : « Cette catégorie de personnes est la plus étrangère parmi les fils d'Adam, Gloire à Celui qui a varié sa créature comme Il le voulait et l'a décidé depuis la prééternité. Et quelle parole clairvoyante que celle que certains de nos prédécesseurs pieux ont dite au sujet des kharijites. Dieu, Exalté soit-Il, parle de ces derniers en ces termes :

{قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُمْ بِالْأَخْسَرِينَ أَعْمَالًا، الَّذِينَ صَلَّ سَعِيهِمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا، أُولَئِكَ الَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِ رَبِّهِمْ وَلِقَائِهِ فَحَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ فَلَا نُقِيمُ لَهُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَزَنًا} [الكهف: ٣٠١-٥٠١]

« Dis: Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines. Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection »⁵⁷.

Ce que nous pouvons dire au final c'est que ces ignorants égarés, aux paroles et aux actes malheureux, se sont décidés, d'un commun accord, à quitter l'ensemble des musulmans et à envahir des villes pour les occuper et s'y barricader. Puis ils écrivirent à leurs condisciples et tous ceux qui partagent leurs idées parmi les gens de Basera et autres pour qu'ils les rejoignent et s'unissent à eux⁵⁸

57. S.18 /V.103-105

58. Le début et la fin « al bidâya wa-n-nihâya »/7/286

(3)

**La demeure de la mécréance et la demeure
de la croyance**

La demeure de la mécréance et la demeure de la croyance

Le Jurisconsulte musulman a partagé l'Univers en deux parties : les demeures de l'Islam et les demeures de la mécréance. Le paramètre d'une telle subdivision est la recherche dans le cadre de l'application stable des statuts juridiques. Où se situe ce domaine au niveau duquel s'arrête l'applicabilité ordinaire et stable des statuts ? Et où commence un autre cadre spatial où seront appliqués des statuts juridiques exceptionnels ?

Ceci dépend du musulman qui, au cours de son évolution, va certainement voyager, approcher et interagir avec le monde qui l'entoure, parsemé de philosophies et de croyances multiples. Si ses déplacements et ses résidences s'effectuent dans un milieu musulman où sont appliqués les statuts juridiques culturels et transactionnels, aucun problème ne se pose.

Nous pouvons citer comme exemple Ibn Battouta ; qui est parti de Tanger, à l'extrême ouest du Maghreb pour rallier la Chine. Tout au long de son voyage, il s'adonnait aux différentes activités humaines dans un environnement musulman où s'appliquaient naturellement les statuts établis, sans nul besoin de recourir à un statut exceptionnel.

Cependant, le musulman peut très bien finir par atterrir dans des demeures et des pays de non musulmans. Il va y résider, les quitter ou s'y établir, interagir, acheter, vendre, se marier, hériter, etc... Autour de lui va s'établir un réseau de relations sociales avec toutes ses composantes et qui suscitera plusieurs questions notamment au sujet de la manière dont il faut appliquer les statuts juridiques dans un milieu non musulman qui a ses propres systèmes, usages, lois et sa propre culture.

Il était donc nécessaire que le Jurisconsulte musulman ausculte le domaine qui sépare la demeure de l'Islam de celle de la mécréance dans l'objectif de présenter des réponses détaillées issues de la noble révélation et utiles aux responsables et aux musulmans dans leurs interactions avec l'environnement qui les entoure.

L'existence de régions ou de pays non musulmans habités par des musulmans est inévitable. Ces musulmans s'adonnent à leur tâches quotidiennes

(transactions, travail, déplacement, recherche scientifique, enseignement, etc.) qui leur alloue une situation particulière dans leur quotidien qui exige des statuts établis et appliqués dans les « demeures de l'Islam ».

C'est pourquoi est apparue une divergence entre les juristes dans la définition des paramètres et des limites grâce auxquelles il est possible de distinguer entre les deux régions ; de chercher les conséquences de ces deux demeures sur l'être humain et de le secourir par les réponses insistantes qui le préoccupent partout où il réside. Ces réponses ne sont, en aucun cas, un luxe intellectuel dont on peut se passer.

Les expressions « demeure de la mécréance » et « demeure de l'Islam » n'étaient pas celles utilisées du temps de nos prédécesseurs. Elles n'avaient pas la signification agressive reprise par les courants extrémistes et qui a eu des répercussions négatives dans la culture contemporaine.

Le juriste musulman est conscient que sa subdivision du monde en demeure de l'Islam et demeure de la mécréance a pour objectif d'explorer l'application des statuts juridiques établis ou des statuts exceptionnels en fonction des cas . L'objectif du juriste n'est pas de chercher à connaître la nature de la relation entre ces deux univers. Cette dernière est interactive, étendue et s'appuie sur plusieurs préalables : juridique, éthique, sociale et spirituel. Ceci élargit le champ d'interaction entre musulmans et non musulmans avec comme intérêt principale : la guidance et la prédication. Les autres aspects relationnels ne sont que des états temporaires qui surviennent puis s'annulent laissant la relation originelle qui est la guidance et l'éthique.

L'Imâm Taqqyy ed-dîn as-Sobkî, dans son livre «Les avis consultatifs » (al fatâwâ), dit : « Le Prophète dit « Que Dieu guide par toi un seul homme est meilleur pour toi qu'une grosse fortune », et s'ils ne se mélangent pas aux musulmans cela les éloignera de la beauté de l'Islam. Ne vois-tu pas que depuis l'immigration et jusqu'à l'époque d'al Houdaybyya ne se sont convertis que très peu de personnes alors qu'entre al Houdaybyya et al Fath (le ralliement de la Mecque à l'Islam) dix milles environ se sont convertis grâce à la mixité sociale entre musulmans et non musulmans et à la trêve signée entre les deux parties ? C'est cela même la cause de la légalité du contrat de l'alliance (ath-thimma) »

Cette idée ressemble exactement à la subdivision de la terre en régions, suivant la variable temporelle, afin de déterminer les statuts juridiques établis et ceux exceptionnels.

Cela signifie l'existence d'une région dans le monde où les repères légaux sont stables ; on entend par repères légaux les causes juridiques tels que la

normalité du lever et du coucher du soleil afin de connaître les horaires des prières, la régularité de l'apparition du croissant afin de déterminer le début du mois de Ramadhan, la régularité des temps du lever et du coucher du soleil.

On trouve qu'à partir de la latitude 0 jusqu'à la latitude 42 ces signes universaux sont stables ; de la latitude 42 à 62 les repères temporels et leurs causes sont perturbées : la nuit ne dure que quatre ou cinq heures alors que la journée peut atteindre 19 heures, en fonction des saisons. Quand est-ce que l'habitant de ces régions doit jeûner et rompre son jeûne? Cette situation nécessite un statut juridique particulier, car la noble législation islamique est suffisamment étendue pour englober les besoins de l'homme sur l'ensemble de la terre.

De même, nous voyons que les régions comprises entre la latitude 62° et les pôles sont hors du champ d'application des paramètres juridiques : à certains endroits, les habitants vivent six mois de clarté continue. Comment prier le Fajr dans ces conditions ? Quand jeûner et rompre ? Quels sont les critères applicables dans cette partie du monde ?

Ce qui précède est la théorie globale qui permet au juriste de subdiviser le monde en trois zones : celle dont les paramètres sont stables, celle dont les paramètres sont perturbés et celle dont les paramètres sont absents. L'objectif du juriste est donc d'aider le musulman à pouvoir y vivre sa religion tout en appliquant les règles juridiques inhérentes à celle-ci.

Le même principe est à l'œuvre dans le contexte géographique. Nous pouvons dire qu'il y a une région dans le monde où sont appliqués les statuts juridiques, et une autre région propre aux non musulmans et dans laquelle vivent des musulmans qui ont besoin d'une législation particulière qui fera jurisprudence entre eux. Les Maîtres Hanafites ont commencé alors à réfléchir sur la permission de recourir à des contrats altérés, dans les demeures de la mécréance, en particulier au sujet de l'héritage.

En cherchant à comprendre la philosophie qui a guidé Abou Hanîfâ et les imams hanafites qui lui ont succédé, l'imâm ach-Châfi'î ainsi que les grands savants de son école et d'autres juristes encore, nous trouvons une carte qui illustre les espaces où les statuts sont stables et ceux où ils sont perturbés, afin de réfléchir sur la manière d'appliquer la législation dans toutes ces zones.

La grande philosophie qui est au cœur de l'idée de séparer le monde en plusieurs parties est celle de la vie et non celle de la mort, de l'assassinat, de l'opposition ou de la confrontation.

Voyons maintenant comment les courants extrémistes ont dévié durant les quatre-vingt dernières années en sortant la question de la demeure de la mécréance et de l'islam de son contexte pour la réduire à une philosophie de mort, de destruction et de sang. Un tel changement de cap a transformé ce concept en synonyme de malheur pour les musulmans et l'Humanité ; aujourd'hui, les gens sous-estiment la raison du juriste musulman voire l'islam lui-même.

L'affaire de « la demeure de la mécréance et la demeure de l'islam » fut transformée par Sayyed Qotb et ceux qui l'ont suivi, jusqu'à aboutir à l'organisation de Daesh. Le passage suivant illustre notre propos : « Le monde se subdivise, selon l'islam, et dans la conscience du musulman en deux catégories uniquement :

La première : « la demeure de l'islam » qui englobe chaque pays qui applique les statuts de l'islam et qui est soumis à la Législation islamique que ses habitants soient tous des musulmans ou des musulmans et des alliés ou même si tous les habitants sont des alliés mais son gouvernement est musulman et applique les statuts de l'islam. Sont aussi demeures de l'islam les pays dont les habitants sont des musulmans ou des musulmans et des alliés mais qui ont été vaincus par des fractions ennemies tout en étant gouvernés par la Législation islamique. Ainsi, ce qui est pris en considération pour attester qu'un pays est « demeure de l'islam » est son application des statuts de l'islam et sa gouvernance par la législation islamique.

La deuxième : « la demeure de la guerre » : Elle reprend chaque pays où les statuts islamiques ne sont pas appliqués et qui n'est pas gouvernée par la législation de l'islam quels que soient ses habitants : qu'ils prétendent être des musulmans, des gens du livre ou des mécréants. Ainsi, ce qui est pris en considération pour attester qu'un pays est une « demeure de guerre » est sa non application des statuts de l'islam et sa non gouvernance par la législation islamique. Ce pays est considéré « demeure de guerre » par opposition au musulman et la communauté musulmane.

La « demeure de l'islam », dressée suivant la voie divine et gouvernée par Sa législation est celle qui mérite qu'on y préserve le sang, les biens, le système public et où les perturbateurs et les agresseurs de tout genre sont châtiés suivant la législation islamique. En effet, c'est une société de qualité, noble, libérée et juste. Une société où les garanties d'accéder à un travail sont assurées, de même que les garanties d'assurer une subsistance suffisante pour toute personne, qu'elle soit valide ou non. Une société où les motivations pour accomplir le bien font légion et l'incitation au mal amoindrie. Une telle société mérite que chacun de ses habitants préserve ce bienfait consenti par le système et respecte les droits d'autrui, leurs âmes, leurs biens, leur honneur et

leur éthique. Chaque habitant d'un tel pays doit préserver cette « demeure de l'Islam » où il vit en sécurité et en paix avec la garantie de voir tous ses droits préservés et où toutes ses caractéristiques humaines et ses droits sociaux sont respectés ; plus encore, il est responsable de leur sauvegarde. Celui qui finalement désobéit contre le système de cette « demeure de l'Islam » est un agresseur injuste qui mérite le pire des châtiments tout en lui garantissant un jugement équitable où le doute probant n'est pas pénalisant et où les peines légales sont repoussées par les doutes.

Il n'est pas du droit de la « demeure de la guerre », telle que nous l'avons définie, ni de celui de ses habitants, de profiter des assurances garanties par les punitions légales islamiques puisqu'elle n'applique pas la législation islamique, que ses habitants ne reconnaissent pas la gouvernance de l'Islam et qu'elle n'est pas, pour les musulmans vivant dans la demeure de l'Islam et appliquant la législation islamique, un endroit à protéger.

Les âmes de la « demeure de la guerre » ainsi que ses biens sont confisquables et non protégés en Islam, sauf pacte spécifique établi avec la « demeure de l'Islam ». De même, la Législation garantit toutes ces assurances pour les individus combattants (issus de la « demeure de guerre »), s'ils pénètrent dans la « demeure de l'Islam » avec une promesse de sécurité durant le temps stipulé et à l'intérieur de ses frontières administrées par le gouverneur musulman (i.e. qui applique la Législation islamique) ».

Ces écrits très dangereux sont la source de toutes les applications takfiri extrémistes devenues une épine dans le pied des musulmans car elles ont fait couler beaucoup de leur sang et ne se sont tournées vers les musulmans que pour les excommunier et les tuer. Tous les méfaits des organisations telles que Daesh ou al Qaida (et d'autres) jaillissent de ce genre de texte.

Sayyed Qotb est d'avis que le monde autour de nous se subdivise en deux parties exclusives et ne laisse aux musulmans aucune autre alternative pour communiquer avec les non musulmans.

Pire encore, il étend la demeure de la mécréance à l'ensemble des pays musulmans, après les avoir accusés agressivement de faire partie de la jahilyya – ce qui signifie, pour lui, la mécréance et l'apostasie.

Toujours selon lui, l'existence d'une demeure de l'Islam n'est possible que dans le cas où une partie de la population dans une certaine région prétend former exclusivement la demeure de l'Islam, à la différence de tous les autres pays musulmans.

Les relations qu'entretiennent les autres demeures de la mécréance – que Sayyed Qotb a attaquées et excommuniées – avec cette fraction qui se fait appeler demeure de l'islam est la guerre continue. La demeure de l'islam, selon lui, est à la fois celle qui profite de la paix et la seule à préserver les vies, les biens et l'ordre public.

A l'opposé, il n'est pas du droit de la demeure de la mécréance, ni de ses habitants, de profiter des garanties de la paix car il n'est pas interdit de transgresser leurs droits les plus fondamentaux et les âmes de leurs propriétaires ne sont pas protégées vis-à-vis de la demeure de l'islam.

Si on réunit la terminologie et les composantes de cette conception sombre et si complexe (torturante psychologiquement, provocante, douloureuse) puis qu'on l'applique concrètement, nous aurons pour résultat Daesh, al Qaida ou toute autre organisation terroriste et criminelle.

L'Imâm Moslim, dans son recueil de Hadiths authentiques, a dit que le Messenger de Dieu (que la prière et le salut de Dieu soient sur lui) a dit : « Et celui qui se rebelle contre ma communauté, et frappe sans égard ses bons comme ses mauvais, sans considération pour ses croyants et ceux qui sont sous leur protection (pacte), celui-là n'est pas de moi, ni moi de lui. (Il sera renié par le Prophète).

Que dire Ô Messenger de Dieu de ceux qui se sont révoltés contre ta communauté, qui les ont excommuniés, qui se sont sentis supérieurs et qui ont fait en sorte qu'une partie d'entre eux quitte le groupe, tue aussi bien son bienfaiteur que son malfaiteur, ne craigne pas le croyant car elle l'a excommunié, manque à ses promesses puis prétende que c'est la seule qui appartient à l'islam et que dire du fait que ta religion (ô Messenger) et ta législation, clémence pour l'Humanité, soit devenue, par leur agir, une torture envers les gens de toutes les composantes de la terre et une source de malheur.

Sayyed Qotb dit : « Certainement, il était nécessaire pour cette religion de se défendre contre ceux qui l'attaquent. Cette religion existe sous la forme d'une annonce générale de la Seigneurie de Dieu envers les deux univers, de la libération de l'homme de la servitude vis-à-vis d'autres que Dieu et de l'illustration de cette existence sous la forme d'un rassemblement organisé, dynamique, sous une nouvelle direction – autre que celle des directions d'al jahilyya – marquant la naissance d'une société indépendante qui ne reconnaît à personne la gouvernance. Cette dernière revient exclusivement à Dieu.

Le fait que la religion se présente sous cette forme va certainement pousser les sociétés de la jahilyya autour d'elle, basées sur le principe de la

servitude vis-à-vis des créatures, à essayer de l'écraser afin de garantir leur continuité. La nouvelle société doit se défendre.

Ceci est une confrontation nécessaire. Elle naît avec l'islam lui-même. C'est une bataille imposée à l'islam qui n'a d'autres choix que d'y participer. C'est une lutte naturelle entre deux existants qui ne peuvent cohabiter longtemps »

Il ajoute, plus loin : « Et ils savent qu'al jahilyya à laquelle ils sont arrivés et qui est devenue l'aspect le plus évident de leur peuple, de leur éthique et de leur système ne peut être ni toléré dans cette religion, ni accepté. De ce fait, il s'agit d'une guerre qui ne se calmera qu'avec l'éviction d'al jahilyya de la surface de la terre et l'élévation de la religion pour qu'elle soit uniquement à Dieu. C'est-à-dire que tout le pouvoir sur terre revienne uniquement à Dieu et que les transgresseurs du pouvoir divin soient chassés sur la terre entière afin que le pouvoir sur terre soit voué exclusivement à Dieu. Ainsi, la religion sera uniquement pour Dieu »

Toujours selon Sayyed Qotb : « Et Il annonce – Exalté soit-Il – par ces textes univoques, l'unicité du but de tous les camps d'al jahilyya envers l'islam et les musulmans et la force de la persévérance, continue dans le temps, pour atteindre ce but. Sans la réalisation de cette loi inévitable dans la relation ordinaire entre la société islamique et la société d'al jahilyya qui permet d'expliquer tous les phénomènes qui en découlent, il n'est pas possible de comprendre la nature du Jihad en islam, ni la nature des conflits interminables entre les camps d'al jahilyya et l'islam. Et il n'est pas possible de comprendre les motivations des premiers combattants musulmans (moujahidin) ni les secrets de l'expansion islamique ou des guerres polythéistes, ni même des croisades incessantes durant 14 siècles, dissimulés auprès des enfants musulmans – même s'ils ont malheureusement délaissé le vrai visage de l'islam et n'en ont gardé que le titre – dans les camps communistes, polythéistes et croisés : en Russie, en Chine, en Yougoslavie, en Albanie, en Inde, au Cachemire, en Abyssinie, au Zanzibar, au Kenya, en Afrique du Sud, aux Etats Unis, etc. Sans compter des opérations de destructions sauvages et viles contre les avant-gardes d'al ba'th islamique partout dans le monde musulman – ou anciennement musulman plus précisément – avec l'appui des communistes, des polythéistes et des croisés qui aident les personnes ignobles qui se chargent de détruire ces avant-gardes. Ils les soutiennent amicalement en leur fournissant les aides nécessaires et suffisantes, en dressant un voile de silence autour d'elles alors qu'elles sont en train d'écraser ces nobles troupes ! Rien de cela ne pourra être compris sans saisir cette loi évidente et les phénomènes qui la mettent en exergue ».

Quand nous comparons le discours des grands savants concernant ces deux demeures, leur différence et leur statut respectif, avec la manière dont la génération actuelle en parle, nous prenons conscience de l'écart qui existe entre la méthodologie scientifique précise qui extrait la clémence et le repos présents dans la religion de Dieu et l'absence de méthodologie. Une situation paradoxale qui conduisit à l'altération ou à la réfutation des finalités de la législation, au point de la transformer en opposition et conflit.

Pourtant, cette conception du monde (demeure de l'islam et demeure de la mécréance) était connue au 3ème et au 4ème siècles de l'hégire et était acceptée et établie sans aucune connotation péjorative et personne ne s'en sentait menacé. Avec l'évolution de la pensée humaine, cette expression s'est complètement transformée en ce que nous appelons aujourd'hui la science des relations internationales ou loi internationale.

Par conséquent, ce à quoi a pensé Abû Hanîfa, et les grands savants de leur époque, il y a mille trois cents ans environ sous le nom de la demeure de la mécréance et de la demeure de l'islam s'est transformé chez nous en une Science complète qui a ses bases, sa philosophie, ses lois et ses professeurs connue sous le nom de la science des relations internationales et d'où se ramifie la loi internationale.

Ce que l'on nomme « relations internationales » et qui sont bâties sur les pactes, les correspondances, les protocoles, les contrats, les conditions et la réconciliation, ne sont autres que le sujet de recherche de l'Imâm Aboû Hanîfa, qu'il appela, en son temps, « demeure de la mécréance » et « demeure de l'islam ». Cette distinction qui traversa les époques et sur laquelle les savants musulmans ont travaillé, s'est transformée en une science complète connue sous le nom de « science des relations internationales »

Quand un certain nombre de chercheurs contemporains ont commencé à lire et à relire le livre « La grande marche » (as-Sayr al Kabîr) de l'Imâm Mohamed ibn Hassen ach-Chaybânî, ils ont constaté qu'il illustrait parfaitement les événements qui ont marqué la première génération (la période de la prophétie et celle qui suit), qu'il s'agisse de batailles dirigées par le Prophète (gazawat) ou sans lui (sarâya), de pactes, de conditions, de trêves ou toute autre forme d'interaction. Ils ont donc conclu qu'ils tenaient entre leurs mains le premier manuscrit de ce qui sera appelé « science des relations internationales ». L'association de juristes ach-Chaybânî, créée à Paris en 1968, est consacrée à l'étude de la vie de ce grand savant et de son livre précité. Cependant le premier livre qui traite du même sujet est apparu en Europe six siècles après le livre de ce grand Imâm

C'est pourquoi, un ensemble de chercheurs contemporains ont commencé à observer et à analyser les questions traitées par ce juriste prédécesseur à la lumière des sciences contemporaines. L'Institut International de la Pensée Islamique a édité une encyclopédie en douze tomes appelée « Encyclopédie des relations internationales en Islam », qui démontre que les sujets traités par ce juriste sont ce qu'on appelle aujourd'hui la science des relations internationales et que la subdivision du monde en une demeure de l'islam et une demeure de la mécréance en appelait une troisième : la demeure du pacte.

Si le Professeur Abid as-Sofiani a établi une théorie universitaire au sujet de la subdivision du monde en une demeure de l'islam et une demeure de la mécréance et dans laquelle il prétend qu'il y a consensus à ce sujet chez les juristes des premières générations et qu'il n'y a pas de troisième catégorie, le Docteur Ismail Fatani écrit, quant à lui, dans sa thèse universitaire, qu'il n'y a aucun consensus à ce sujet. Il affirme que cette division traditionnelle du monde n'est plus possible aujourd'hui. En effet, les musulmans disséminés aux quatre coins du monde, sont libres d'exercer leur culte. Ce chercheur montre qu'il s'agit là du processus de développement normal de l'idée initiale, qui s'est adaptée, avec le temps, aux modes de vies, aux systèmes administratifs et surtout aux philosophies politiques.

Le Dr Mohieddine Ahmed Qacim a écrit sa thèse de Doctorat à la Faculté d'Economie et des Sciences Politiques à l'Université du Caire, sous le titre de : « Etude comparative entre la subdivision islamique de la planète et la société internationale contemporaine ». Il aboutit aux mêmes conclusions, renforçant notre propos sur les finalités de la division traditionnelle. Les courants extrémistes ont réduit toute l'ouverture d'esprit qui a marqué le noble juriste, soucieux d'offrir une vie décente à l'être humain, où qu'il vive, et de lui permettre de pratiquer l'islam dans un milieu non musulman, tout en reflétant une image réelle de sa religion afin que ceux qui le côtoient reconnaissent la beauté de la législation islamique et comprennent que l'islam est la religion de la guidance et de l'éthique.

Alors que le juriste est préoccupé par ces questions et par l'étude des statuts qui en découlent, voilà que cette pensée se réduit, dans l'esprit de Sayyed Qotb, Mohamed Abdessalam Faraj, Salah Saryya et Daesh, en l'idée de deux camps opposés par des conflits armés, dans lesquels le sang coule à flots. Ils ont par ailleurs transféré ce concept imaginaire dans la « demeure » des musulmans, après les avoir excommuniés. Ils ont dit que la plupart des pays arabes et musulmans étaient des demeures de mécréants ; ils ont alors changé leur comportement vis-à-vis de ces derniers, passant à l'assassinat, à la lutte armée et au versement du sang, osant appeler cela « jihad ».

Combien de significations législatives islamiques furent détournées ! Combien de principes lumineux révélés par Dieu afin d'être source de vie, de guidance et de Clémence, montrant la sagesse de la noble législation, ont été réduites et défigurées par une déviation exagérée, une falsification dévastatrice et une interprétation ignorante !

Dans ces courants, la question ne réside plus dans la recherche d'un domaine d'application des statuts chez le non musulman, en mettant en exergue la grandeur de l'idée des relations internationales et de leurs origines juridiques islamiques. Au contraire, ces courants extrémistes ont transposé cette idée dans les demeures de l'Islam, plus particulièrement en Egypte – pays de la Science, de la religion, d'Al Azhar et de l'Islam – qu'ils ont transformé en demeure de la mécréance, propageant les conflits, l'agression et le port des armes qu'ils appellent « jihad ».

Ibn Taimyya, quant à lui, a discuté l'hypothèse d'une demeure hétérogène ou imprécise qui ne correspond ni à la définition de la demeure de l'Islam ni à la demeure de la mécréance. Exemple : une des demeures de l'Islam qui a été conquise par un gouverneur non musulman, comme c'était le cas de l'entrée des Tatars dans les hauteurs de ach-Châm. Ce pays et son peuple sont musulmans mais son gouverneur est non musulman. Un tel espace qu'il a appelé « la demeure composée », a un statut particulier et il a rédigé à son sujet un écrit connu sous le nom de « la fatwa mardinienne » ; Mardin étant la région où Ibn Taimyya était né et où il a grandi avant de la quitter quand les Tatars l'ont envahi.

Ibn Taimyya a dit que cette demeure composée a une loi qu'on peut résumer en cette expression : « Le musulman y est traité comme il le mérite, et le décident y est combattu comme il le mérite » ! De ce fait, les courants jihadistes et takfiri ont commencé à bâtir leurs comportements sur le terme « être combattu »

Il y a ici plusieurs problématiques : dans cette fatwa on utilise des expressions avec des sens étendus ; la définition du dissident par rapport à la Législation est imprécise. C'est un concept très large qui va de la personne éprouvée par les petits péchés à la personne qui se retourne contre la société et cherche à la détruire. C'est donc un espace étendu, sans frontière et l'expression l'indiquant n'est pas précise.

Quant aux termes « être combattu », qui combat ? Les courants extrémistes ont dit que c'est eux qui font le combat et c'est là une grave erreur car il n'est pas du droit des individus de confisquer ni de s'approprier ni de dépasser les responsabilités qui incombent aux institutions. Il est nécessaire qu'il y ait un institut ou un système administratif stable qui propage la paix et qui combatte

la nuisance comme c'est le cas dans toute communauté respectable dans le monde.

C'est de la signification du verbe "être combattu" que Mohamed Abdessalam Faraj a tiré sa position takfirî sanguine dans son livre « L'obligation absente » (Al Farîdha al ghâiba) où il agresse aussi bien les gens que les pays sans raison. Le savant juriste Cheikh Atyya Saqr lui a répondu aussi dans le livre « Réfutation de l'obligation absente » » (Naqdh al Farîdha-l-ghâ'iba).

Par la suite, un certain nombre de savants contemporains ont commencé à étudier cette fatwa à partir d'un autre angle à savoir l'utilisation alternative d'ibn Taymyya des verbes « combattre » et « se comporter » et il a été prouvé qu'une confusion a eu lieu entre les deux termes. Avec la recherche entamée et les références consultées, les savants ont trouvé qu'Ibn Moflih, qui est un fidèle transmetteur de l'école hanbalite et un des rapporteurs des paroles d'ibn Taimyya, a rapporté la fatwa et on y lit : « on se comporte avec le musulman tel qu'il le mérite et on se comportera avec celui qui a choisi d'être hors la loi tel qu'il le mérite » et il y a une grande différence entre celui qui se « comporte » et celui qui « combat ». « Se comporter » signifie : l'étude de la situation sociale, et juridique d'un pays ainsi que sa composition culturelle et intellectuelle en considérant ses usages et ses traditions. C'est évidemment un sens très différent du terme « combattre ».

Cheikh Rashid Ridha a rapporté la fatwa correctement dans la revue « al Manar » mais l'erreur s'est glissée dans la première édition des fatwas d'ibn Taimyya qui a été publiée par Faraj Allah al Kordi en 1327 H. L'a suivi dans son erreur, par la suite, Abderrahmen al al Qâcim dans « L'ensemble des Fatwas » Tome 28, p. 248. Et à partir de là, le texte altéré s'est propagé et il est devenu la référence à cause de la notoriété qu'a connue cette édition.

L'absence de l'archivage, le manque des principes de base de la Science et de ses clés mène à des catastrophes et comme dit le dicton : la moitié du savoir est plus dangereuse que le non savoir.

L'absence de l'archivage pour cette fatwa a mené à sa falsification qui a conduit à la permission de faire couler le sang des musulmans et des non musulmans. Cette situation a porté un grand préjudice aux finalités de la législation et à ses buts et a été la cause de l'altération de l'image de l'Islam et des musulmans. D'autant plus que les traductions françaises et anglaises se sont référées au texte altéré.

Le grand savant, Cheikh Abdallah bin Bayya a réalisé une recherche pointue où il a sollicité l'aide d'un certain nombre d'experts afin d'atteindre la copie manuscrite de la fatwa d'ibn Taimyya dans la Bibliothèque adh-

Dhâhiryya à Damas, n° 2757, la bibliothèque de Assad, et il a bien trouvé le verbe « se comporter » et non « combattre ».

Suite à cela s'est tenu le congrès de Mardin en Turquie à la date de Rabî' 2 l'an 1431 H avec la présence d'un grand nombre de savants et de juristes et qui ont publié un communiqué expliquant cette erreur dans la transcription de la fatwa d'ibn 'Taimyya.

La noble institution d'Al Azhar a participé à ce Congrès avec une étude qui appuie cette thèse accompagnée d'un communiqué tous les deux rédigé par le Grand Mufti d'Egypte le Grand Savant, son Excellence Cheikh Ali Gomaa dont l'étude a été un des piliers du Congrès de Mardin.

Arrêtons donc de nous baser sur les écrits des amateurs, des adeptes et des impulsifs qui ne se basent que sur une faculté littéraire ou irréfléchie par laquelle ils s'attaquent à des statuts très complexes et d'où ils extraient de fausses compréhensions et des interprétations déviées par lesquelles ils transforment la religion de Dieu en malheur aux yeux des serviteurs.

Dieu l'Exalté a dit :

[وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَى أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنْبِطُونَهُ [النساء:٣٨]

« ***S'ils la rapportaient*** (la nouvelle) ***au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris*** (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du Commandement) »⁵⁹

_ Se limiter à l'aspect juridique dans l'étude de la relation entre la demeure de la mécréance et la demeure de l'islam est une erreur fatale qui omet le caractère éthique et moral de cette relation. Quand on réunit ces différentes facettes et qu'on y ajoute les lois sociales divines, les finalités de la législation et la guidance générale, se dévoile à nos yeux une théorie complète grâce à laquelle la raison saine arrive à comprendre la nature de la relation des musulmans avec les autres communautés, civilisations et peuples.

_ L'aspect éthique à considérer stipule ce qui suit : nous observons le monde qui nous entoure à travers un réseau de relations mutuelles, réunissant les forces présentes quelles soient musulmanes ou non musulmanes. Nous ne nous référons pas uniquement aux statuts juridiques basés sur la licéité, l'illicéité, la validité, la nuisance ou tout autre repère juridique, mais à des horizons plus vastes, en nous référant à la « science des lois divines » (i.e. l'étude des lois de Dieu l'Exalté, à travers ses serviteurs).

59. S.4/V.83

Il s'agit d'une science coranique ancestrale qui explicite les lois divines en cours – établies et toujours présentes– sur base desquelles Dieu a bâti l'Univers tout entier. Ces lois sont des décrets supérieurs qui ne varient point et ne sont nullement perturbés. Certaines lois concernent les personnes, d'autres les sociétés humaines, d'autres encore gèrent le développement et la déchéance des civilisations et les composantes de l'Univers.

Parmi les savants successeurs qui ont évoqué ce savoir, on compte le Cheikh Mohamed 'Abdou et Rashid Ridha dans son exégèse « al Manar », et Cheikh Mohamed Sadok Arjoûn parmi les grands savants de la noble institution d'al Azhar. Ont également écrit sur le sujet, Dr Mostafa ach-Chak'a et Dr Majdi 'Achoûr, puis cette activité s'est répandue chez les élèves du premier dont les algériens et les marocains qui se sont beaucoup inspirés de cette imminente science.

Elle fut ensuite étudiée au congrès de Jordanie, jusqu'à ce que savants et chercheurs extraient environ soixante lois divines du Saint Coran se rapportant aux individus, aux peuples, aux civilisations et aux divers horizons.

Les lois divines qui concernent la société et les civilisations sont très importantes, d'une part, pour comprendre la nature de la relation entre musulmans et non musulmans et, d'autre part, dans l'élaboration de la méthodologie de la Jurisprudence de la civilisation, à la différence de la méthodologie de la jurisprudence du texte chez l'Imam ach-Châfi'.

Parmi ces lois, nous pouvons citer : la loi de la connaissance mutuelle, la loi de la complémentarité, la loi de l'équilibre, la loi du repoussement mutuel, etc.

La loi de la connaissance mutuelle est essentielle dans la relation des musulmans avec autrui et plus encore dans la relation des communautés et des peuples en général. Dieu l'Exalté a dit :

[يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ] [الحجرات: ٣١]

« Ô vous les gens, nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle et nous avons fait de vous des peuples et des tribus pour que vous vous connaissiez mutuellement »

Nous utilisons ce verset de manière individuelle quand nous rencontrons quelqu'un avec qui nous souhaitons faire connaissance. Nous avons en fait dévié le sens du verset vers une connaissance individuelle entre deux

personnes, alors que Dieu a fait en sorte que la connaissance soit construite, ici, sur base de la subdivision des gens en peuples et tribus. C'est-à-dire une connaissance entre nations.

Ceci nous pousse à considérer que la base des relations entre nations réside dans la connaissance mutuelle et non dans l'opposition et l'anéantissement. L'idée d'un conflit inter civilisationnel dans lequel une civilisation devrait en anéantir une autre se retrouve chez Samuel Huntington dans sa théorie du choc des civilisations et chez Fukuyama dans son livre « La fin de l'histoire et le Dernier Homme ». C'est exactement la même logique à laquelle ont appelé Sayyed Qotb et les courants extrémistes dont la conception religieuse a dévié, interprétant la noble législation avec leurs passions et leur compréhension déviée.

De sorte que si nous supprimions des paroles et des écrits de Sayyed Qotb les noms, les questions subsidiaires et les aspects temporaires, nous nous retrouvons face à une philosophie unique, une idée unique et un concept unique à savoir le conflit et l'opposition mais qui prend ici l'aspect de l'Islam, des versets et des Hadiths avec une interprétation déviée. Il apparaît sous forme de courants extrémistes, alors que, chez les autres, il prend la forme de la philosophie et de la philosophie de la fin de l'Histoire pour sortir sous la forme de la théorie de Huntington.

En 1998, Le roi d'Espagne a collaboré avec Mohamed Khatami et quelques savants iraniens afin de créer un mouvement international qu'ils ont appelé « L'Alliance des civilisations ».

Cette science coranique ancestrale continue de parler de la relation entre les musulmans et les non musulmans, des relations internationales basées sur une loi divine importante qui est « la connaissance entre les civilisations ».

Où est donc ce concept et comment cela se fait-il qu'il ait disparu des regards et qu'il ait été sacrifié en faveur de la question de takfir et d'assassinat ?

Le professeur Zaki Miled a aussi écrit à propos de la connaissance des civilisations et on a commencé à organiser autour de ce thème des colloques qui étudient la définition de « la connaissance entre les civilisations » qui est une image élargie englobant l'échange culturel, l'interactivité culturelle, la mixité quotidienne, les expériences et les clés de la science et de la connaissance.

La connaissance des civilisations englobe parfois les guerres. Mais la guerre n'est qu'une situation accidentelle et une image passagère parmi tant d'images possibles de l'interaction, submergée dans un grand océan de guidance et de clémence que Dieu l'Exalté a appelé connaissance.

(4)

Prétendre au monopole de la promesse divine et s'en vanter devant les gens mène à une mentalité qui ne reconnaît rien de de la réalité.

Le monopole de la promesse divine :

En plus du takfir de la société, de la question de la gouvernance et de la généralisation de la qualité d'al jahilyya vis-à-vis des musulmans, on voit surgir des courants qui se sont appropriés le droit d'accuser les gens de mécréance tout en s'érigeant comme les seuls détenteurs de la vérité sur l'Islam et d'accuser les gens de mécréance sans gêne.

Ils se sont ensuite attachés à chaque verset où Dieu promet aux musulmans l'empowerment⁶⁰ et l'aide et les ont interprétés en leur faveur, prétendant que ces versets leur étaient adressés. Poussés par cet imaginaire, ils se révèlent d'autant plus agressifs et attachés au takfir, ce qui les rend plus endurants et plus sauvages dans leur lutte injuste et criminelle contre les musulmans. Et à chaque fois qu'ils s'opposent aux musulmans, à leur peuple, à leur pays et à leurs institutions, et que les musulmans se défendent, les extrémistes continuent à nier la réalité. Ils imaginent détenir une promesse divine exclusive de victoire, les rendant incapables d'accepter l'idée d'abandonner l'imaginaire qu'ils se sont construits.

Cet enchevêtrement de faux concepts donne naissance à un homme stressé et agressif, qui n'a de soucis ni de finalité que de s'attaquer aux musulmans, les accusant de mécréance, persuadé de participer à la lutte éternelle entre le bien et le mal. Il essaie de se mettre en confiance dans cet imaginaire en développant une autre théorie : négliger les difficultés tout en refusant de croire qu'il est noyé dans l'imaginaire. Cet état est dû à un dogme profondément ancré en lui qui lui fait croire que les promesses de Dieu le concernent exclusivement et qu'il est le seul qui mérite le qualificatif de musulman

C'est ainsi que les courants extrémistes commencent à fabriquer une avalanche d'œuvres littéraires, de poésies, d'actes héroïques et d'épopées illustrant leurs agressions contre les musulmans ; agressions qu'ils considèrent

60. L'empowerment est l'octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent.

Divers équivalents ont été proposés en français : « capacitation », « autonomisation », « responsabilisation », « émancipation » ou « empouvoir ». Aucune de ces propositions ne s'est imposée.

comme une histoire honorable, révélant leur patience et leur endurance. En outre, ils osent dévier le sens des versets narrant la victoire des petites communautés sur les grandes, par la permission de Dieu, et prétendent être directement concernés par cette promesse de victoire.

Alors qu'ils agressent la sacralité du Saint Coran et la grandeur de ses versets par une sombre interprétation et une déviation de ses significations en attaquant le texte sacré sans outils de compréhension ni méthodologie. Alors qu'il est occupé à excommunier la société et à l'assaillir par le glaive et l'injustice, cherchant à détruire ses institutions et ses organismes et laissant derrière lui une amertume dans les cœurs et les raisons ; alors qu'ils sont noyés dans des actes inadmissibles et complètement illicite, l'extrémiste s'agrippe au fond de sa raison, à l'imaginaire d'excommunier la société et au fait qu'ils soient les seuls appuyés par la promesse divine.

Au final, il est incapable d'entendre la moindre critique car le sentiment d'exclusivité de cette promesse à son égard est profondément ancré en lui. Douter de ses compétences et de son mérite lui est impossible puisque cela équivaldrait à douter de la promesse divine elle-même. Nous avons personnellement entendu des personnes prétendre que parler de la réussite de telle ou telle personne consiste à douter de Dieu l'Exalté.

L'extrémiste confond la force de la certitude de son dogme avec la compétence, le savoir et la connaissance. Il remplace la profondeur de l'expérience par la force de la certitude en croyant que la certitude en son dogme compense le manque de compétence et d'expérience.

Il abandonne ainsi les Lois divines qui dirigent l'Univers, et des lois qui règlent les relations de ses serviteurs, et lorsqu'on le confronte à son manque d'expériences et de connaissances, il devient alors orgueilleux. Puis il recherche au fond de lui, et il trouve qu'il s'appuie sur une certitude profonde dans une promesse divine qui le concerne seul et à une histoire de littérature et d'épopées. Il confirme alors catégoriquement qu'il a réuni les outils de la réussite alors qu'en vérité il en est dépourvu, et ne veut pas l'admettre. C'est un homme qui nuit à l'Univers alors qu'il croit guider.

Il dit, dans « L'ombre du Coran » : « La promesse par la victoire, le succès et l'empowerment est une des loi universelles au même titre que les mouvements réguliers des étoiles, la succession du jour et de la nuit, - le jaillissement de la vie dans la terre morte suite à une pluie de délivrance. Mais cette loi est hypothéquée par la puissance de Dieu qui la réalise quand Il veut. Parfois, les conséquences d'un phénomène prennent du retard, proportionnellement aux âges limités des personnes. Mais la loi ne s'annule pas et ne tarde pas : elle peut se réaliser sous une image inaccessible aux humains car ils demandent des victoires ordinaires et des réussites habituelles, sans se rendre compte de

la réalisation de la loi sous une forme nouvelle que tardivement. Parfois, les humains veulent une reproduction particulière des images de la victoire en faveur de l'armée de Dieu et des disciples de Ses Prophètes alors que Dieu veut une autre image plus parfaite et plus continue. Ne se réalisera toutefois que ce que Dieu veut. Même si les soldats éprouvent une difficulté et une endurance beaucoup plus longue que ce qu'ils éprouvent »⁶¹.

Sayyed Qotb a dit dans « L'ombre du Coran » : « C'est une promesse érigée dans chaque combat où se rencontre la mécréance et la foi. Dès que les mécréants rencontrent les croyants, ils les craignent et sont secoués par la terreur que Dieu jette dans leurs cœurs. Mais le plus important est que la vraie foi soit présente dans le cœur des croyants. Le sentiment que la loyauté n'est accordée qu'à Dieu, la totale confiance en cette loyauté, le dégagement du moindre doute que les soldats de Dieu seront certainement les vainqueurs et que Dieu est, certes, Le Vainqueur, alors que les mécréants ne peuvent pas s'opposer à l'autorité de Dieu, ni Le dépasser. Il faut se comporter conformément à cette promesse, quelles que soient les apparences qui s'y opposent. La promesse de Dieu est plus véridique que ce que voient les yeux des humains et que saisissent leurs raisons »⁶².

Il a dit également : « Et le croyant se comporte avec la promesse divine comme étant la réalité absolue. Si la réalité restreinte, dans une génération limitée ou dans un espace particulier, s'oppose à cette réalité absolue, cette réalité particulière est fautive et finira par disparaître. Dieu la fait exister un temps pour réaliser une sagesse particulière, qui pourrait être l'exaltation de la foi, afin de réaliser la promesse de Dieu au moment prédéterminé. Lorsque l'homme regarde la grande guerre livrée de différentes manières par les ennemis de la foi contre les gens de la foi, usant d'injustice, de pression et de tout type de ruse à travers plusieurs époques. Il est arrivé que l'agression contre les musulmans atteigne l'assassinat, l'expulsion, la torture, l'arrêt des subsistances et toute sorte de vengeances. Mais la foi qui reste ancrée au fond du cœur des croyants, les protège de l'effondrement et empêche leur peuple entier de perdre sa personnalité, de s'intégrer totalement aux peuples agresseurs et de se soumettre à l'agresseur injuste lorsque ce dernier attaque cette foi et la désintègre. Quand l'homme regarde cette réalité sur le long terme, il trouve la confirmation de la parole de Dieu l'Exalté. Il le trouve dans cette réalité même, sans besoin d'attendre longtemps ! Quoi qu'il arrive, aucun doute n'atteint le croyant sur le fait que la promesse de Dieu est une vérité tangible qui doit apparaître un jour, à savoir : que ceux qui s'opposent à Dieu et à Son Messager sont les plus vils, que Dieu et Son Messager sont les vainqueurs, que ce qui se produit (dans l'Univers) est ce qui doit arriver et que les phénomènes ne peuvent être autres que tels qu'ils sont »⁶³

61. L'ombre du Coran 5/3001

62. L'ombre du Coran 1/491

63. L'ombre du Coran 6/3670

Et il a dit « La gêne réelle engendrée dans la prédication est celle de la patience vis-à-vis des statuts de Dieu jusqu'à la réalisation de Sa volonté au moment prédéterminé. Le chemin est semé d'embûches : les gênes d'être démenti et torturé, la gêne de l'entêtement, la gêne de l'élargissement de l'inconvenable, la gêne de la béatitude des gens vis-à-vis de l'inconvenable qui croit être gagnant. Par la suite, adviennent des difficultés liées au contrôle de soi vis-à-vis de tout ce qui précède avec une âme satisfaite, apaisée et confiante que la promesse de Dieu est véridique. Alors n'hésite pas à traverser la voie, quelles que soient ses difficultés. C'est un effort important et fatiguant qui nécessite une intention, une patience, un renfort de Dieu et Sa grâce »⁶⁴.

Ecoutez ce qui est encore plus dangereux ; il a dit dans « L'ombre du Coran » : « Et il leur a donné l'arrogance à travers laquelle ils regardent les troupeaux humains égarés dans la jahilyya qui a submergé les quatre coins de l'Univers. Ils ressentent alors que Dieu leur a accordé ce qu'Il n'a donné à personne parmi les humains »⁶⁵.

Voyez la liaison entre l'orgueil et la propagation de l'ignorance sur la terre dans l'extrait qui suit de « L'ombre du Coran » : « Et qu'Il a voulu – Exalté soit-Il – que ce Coran soit le dirigeant vivant – l'éternel suite au décès du Prophète – afin de guider, éduquer et préparer cette communauté au rôle de gouverneur éclairé que Dieu lui a promis à chaque fois qu'elle se laisse guider par Sa sagesse, s'attache au pacte établi avec elle, et s'inspire, dans son mode de vie, de ce Coran, et en tire grandeur et puissance pour surpasser tous les autres modes de vie sur terre. Ces derniers, tels qu'ils sont actuellement, ne sont que les modalités d'al jahilyya »⁶⁶

Et il a dit dans « L'ombre du Coran » : « Dieu veut que le croyant se défasse de l'envie même de la suprématie de son dogme, de la victoire de la parole divine et de la déroute de ses ennemis. Il veut que le croyant lui fasse confiance à ce niveau, que leurs cœurs se débarrassent de toute passion vis-à-vis de ces sentiments qui ne les concernent pas. Ce dogme est uniquement un don, une fidélité et une exécution, sans attendre une contrepartie des biens de la vie ici-bas ni une victoire, un empowerment ou une élévation. Il faut attendre tout résultat dans l'au-delà. La victoire arrivera, l'empowerment se réalisera de même que l'élévation, mais cela n'entre pas dans le pacte d'allégeance ou la transaction ! Il n'y a pas dans la transaction une contrepartie dans la vie ici-bas. N'en fait partie que le paiement, la fidélité, le don et l'épreuve»⁶⁷.

Il ne cesse de relier l'empowerment à la condescendance tout en insistant sur la confiance dans la promesse divine, de manière à ce que la personne

64. L'ombre du Coran 1/202

65. L'ombre du Coran 1/202

66. L'ombre du Coran 1/261

67. L'ombre du Coran 1/550

puisse rester dans la demeure de l'épreuve, de l'exécution, de la fidélité et du don pour ensuite mourir, sans en avoir vu aucun aspect mais confiant que l'empowerment et la condescendance se réaliseront pour ses successeurs.

La source de cette conception ne se trouve pas chez Sayyed Qotb, mais c'est une graine que Hassan al-Banna a planté dans la parole suivante : « Cela signifie que le Saint Coran érigerait les musulmans comme des tuteurs vis-à-vis d'une humanité mineure et qu'il leur donne le droit de la prédominance et de la suprématie afin de servir ces nobles conseils. Cela fait partie de nos centres d'intérêt et non pas celui de l'Occident. C'est l'affaire du civisme islamique et non du civisme matérialiste»⁶⁸.

Cette étrange conception dissipe totalement la finalité de la Législation qui considère les musulmans, non pas comme des « tuteurs » mais comme une communauté à travers laquelle se propagent les lumières du savoir, de la sagesse, de la guidance et de la morale envers les peuples. Cette distorsion amène à la condescendance et à la tyrannie.

Si la personne s'éduque chez les courants extrémistes, elle va considérer l'empowerment et la condescendance comme finalité et non à sa capacité à réaliser l'aisance et le développement urbain, à développer les instituts, à honorer l'homme et à subvenir à ses besoins. L'empowerment perd de sa substance ; qu'il s'agisse de la préservation de la religion, de la vie, de l'honneur, de l'argent ou de la raison, les finalités de la législation disparaissent complètement. Le système de l'Islam pourrait être complètement déstabilisé que ces courants resteraient sur l'autre rive, contemplant l'empowerment en ce qu'elle serait un moyen contribuant à l'édification d'un système politique, et soustraire les clés de la gouvernance, comprenant la promesse divine comme une garantie exclusive pour la réussite et l'aide divine alors que des notions comme le développement urbain ou la santé financière seraient complètement absentes.

Et à chaque fois qu'il manquera aux gens certains aspects de la vie quotidienne et de ses facilités, que les sentiers de la vie se rétréciront, ces courants les confronteront par l'orgueil et l'entêtement. Ils ne reconnaîtront pas la réalité et embarqueront les gens dans un autre imaginaire en prétendant que les critiques qu'ils subissent ne sont qu'une obstination des gens vis-à-vis de la Législation divine et de Sa religion. Quand les gens s'arrêtent devant leurs échecs, ces courants extrémistes considèrent qu'ils doutent de la promesse divine, convaincus que les gens refusent la Législation de Dieu et continuent à s'immerger dans la jahilyya. Vient alors le rôle de la concurrence, du combat, du port des armes qu'ils résument par la formule « Jihad dans le chemin de Dieu ».

68. L'ensemble des messages de l'Imam Hassan al Banna : À quoi appelle-t-on les gens ? p:38 ; ed. Dar al Kalima pour la publication et la distribution, 5^{ème} édition, 2012

(5)

La signification du Jihâd

Le Jihad

Après que les courants extrémistes soient tombés dans le takfir des musulmans sur base de la question de la gouvernance, qu'ils aient ensuite qualifié les musulmans de Jahilyya, qu'ils aient par ailleurs confirmé avec certitude que cette religion s'est interrompue depuis des siècles et qu'enfin ils aient jugé que les lois et les constitutions sont toutes mécréantes, ces courants extrémistes se sont attelés à soustraire les fonctions des gouverneurs et des administrateurs politiques. Ils ont dirigé leur haine contre les musulmans, limitant leur but à la prise des clés de la gouvernance et à bâtir une situation politique de substitution. Ils ont certifié la nécessité de la confrontation appelant cela le Jihâd

La signification du Jihad légiféré par Dieu est en réalité une œuvre au sens large et élevée dont le combat n'est qu'une de ses multiples expressions. Et Dieu l'a lié aux finalités de la Législation que sont la guidance et la revivification des âmes... certainement pas à leur anéantissement. Dieu l'Exalté l'a encadré par un ensemble de valeurs directrices. Ceux qui entreprennent le vrai Jihâd n'ont, par exemple, pas le droit de couper un arbre, de tuer une brebis, ni de tyranniser un moine dans sa retraite. Dieu a délimité le *Jihâd* pour des raisons précises, avec des proportions définies et des finalités bien déterminées. Si l'on sort de ses frontières, il ne s'agit plus de Jihâd mais d'une nuisance, d'une injustice et d'une agression.

Nous sommes donc face à une nouvelle animosité envers les concepts de la Législation et de ses questions. Les courants takfiri cherchent à appliquer les concepts législatifs à des idées erronées issues du désastre takfiriste tout en leur attribuant des termes conventionnels issus de la noble législation. Cette appropriation trompeuse a poussé les gens à considérer les significations législatives à travers leurs applications. S'installe alors dans l'esprit du musulman lambda un concept vil et sombre à propos des questions législatives. Ces dernières se transforment, aux yeux des gens en un malheur alors que Dieu l'a établi comme clémence, vie et anoblissement de l'homme.

Al Boukhârî a rapporté de Jaber ibn Abdallah al Ansârî qu'il a dit : « Un homme est venu avec deux chameaux à la nuit tombée. Il a trouvé Mou'âth

ibn Jabal entrain de prier. Il a laissé son chameau et il s'est mis à côté du Compagnon pour prier avec lui. Il a alors récité les Sourates La Vache (al Baqara) et les Femmes (An-Nisâ'). L'homme est parti (sans terminer sa prière). Il lui est parvenu que Mou'âth a dit du mal de lui alors il est allé se plaindre auprès du Prophète r. Le Prophète a dit « **Ô Mou'âth ! Es-tu donc un séditieux ?** (Il a répété la question trois fois). **Tu aurais dû prier avec « Loue au nom de ton Seigneur.. »⁶⁹, « Par le Soleil et par sa clarté »⁷⁰, « Par la nuit quand elle enveloppe tout »⁷¹. **Prient derrière toi le grand et le faible et celui qui est dans le besoin. »****

C'est donc une déclaration prophétique explicite qui montre que la personne qui applique la législation suivant son interprétation propre et qu'il y contraint les autres, au point de les gêner, il accompli une action très grave qui vaut, à celui qui l'accompli, le qualificatif de « séditieux ». Le Prophète l'a fait prendre conscience de l'importance de considérer l'effet de ses actes sur la manière dont les gens considèrent la noble législation. Tout en préservant le mérite du compagnon cité et son amour pour l'allongement de la prière. Que dire alors de celui qui a excommunié les gens, porté les armes contre eux et appelle cela *Jihâd* ?

Toute cette exagération provient de la parole de Hassan al Banna : « Alors que parmi vous il y aura – Ô vous les frères musulmans – trois cents régiments dont chacun s'est préparé spirituellement par la foi et le dogme, intellectuellement par le savoir et la culture et physiquement par l'entraînement et le sport. C'est seulement à ce moment que vous pouvez me demandez de m'engager avec vous dans les flots des mers, de pénétrer avec vous le sommet du ciel et d'attaquer avec vous tout tyran et têtû »⁷²⁷³

Voyons à présent la parole de Salah Saryya dans « le Message de la foi » : « Le *Jihâd* pour changer ces gouvernements et établir un état islamique est un devoir individuel qui incombe à chaque musulman et musulmane, car le *Jihâd* est continu jusqu'au Jour du Jugement Dernier. Si le *Jihâd* était une obligation pour rendre justice, même si ceux qu'on combat ne sont pas mécréants, comme ce fût le cas pour al Houssain, que Dieu soit Satisfait de lui et comme a dit le Messager de Dieu (que la prière et le salut de Dieu soient sur lui); « Le meilleur des martyrs est Hamza et un homme qui se dresse face à un gouverneur injuste qui lui ordonne de faire et de ne pas faire alors il l'a tué ». Le *jihâd* contre la mécréance n'est pas sujet à divergence ni le fait qu'il

69. S.87

70. S.91

71. S.92

72. « L'ensemble des messages » Imâm Hassan al Banna :Message du cinquième Congrès/p.290/ed. : Dar al Kalima pour l'édition et la distribution, 5ème édition, 2012.

soit l'obligation des obligations et le sommet des importances en l'islam : « Qui meurt sans avoir accompli le devoir de jihad et qui n'a pas eu l'intention de l'accomplir, meurt la mort de la jahilya ». Ceux qui meurent en défendant les gouverneurs de la mécréances contre ceux qui se sont dressés pour bâtir un Etat Islamique, sont des mécréants, sauf s'ils étaient contraints ; ils seront ressuscités suivant leurs intentions. Ceci est une affaire grave, délaissée par les musulmans aujourd'hui, et qui mérite d'être le sujet d'une épître à elle seule. Les mouvances islamiques hésitent souvent à se lever contre cet état (l'Égypte) de peur de faire couler le sang, car la mécréance de cet état ne leur a pas été présentée de manière évidente.

C'est ainsi que la signification du *Jihâd* s'est transformée, par l'entremise de Saryya, en takfir et en agression contre les gens.

Entre le *Jihâd*, tel qu'il est légiféré par Dieu, et l'image ténébreuse et fausse qu'en donne les courants extrémistes:

La conception correcte du Jihâd chez les savants musulmans	La conception fausse du Jihâd chez les courants extrémistes
<p>1- L'élargissement de la signification du Jihâd : le Jihâd légiféré par Dieu est une conception noble et lumineuse qui se réalise de manières différentes. Il peut se faire par le cœur, par la prédication, par la preuve, par l'explication, ou par la réflexion et la planification. Parfois, les besoins du Jihâd imposent le combat lors des conflits ; il se réalise alors par cette voie.</p> <p>[Cf. les avis des juristes dans les livres suivants : « Le dévoilement du masque » (kachchâf al qinâ') du savant al Bahwatî 3/36/ ed. Le monde du livre 1403 H] ; « Les demandes des doués d'intelligence » (matâlib 'ouli-n-ahyy) 2/503/ ed. Le bureau islamique</p>	<p>1- Réduire le Jihâd au combat uniquement et réduire le combat à l'assassinat</p> <p style="text-align: center;">***</p>

<p>2- Le Jihâd, chez la majorité des savants, est un moyen et non une finalité en soit. Les moyens sont les statuts légiférés afin d'atteindre d'autres statuts. Ils ne sont pas recherchés en eux-mêmes mais plutôt pour parfaire d'autres statuts comme on peut le lire chez le savantissime Tahar bin 'Achoûr dans son livre « Maqâcid ach-Charî'a al islâmyya »⁷³</p> <p>De ce fait, la relation entre Jihâd et combat n'est pas précisée. Ce qui l'est, par contre, c'est ce qui permet de réaliser les finalités. Le délaissement du combat peut devenir lui-même nécessaire afin de réaliser l'objectif du Jihâd. Le Cheikh maîtres Chafi'îtes, al Imâm ar-Ramlî dans « La fin du nécessaire » (Nihâyat al mohtâj) 8/46 dit que Jihâd peut se produire en exécutant convenablement les fortifications et les fossés comme il peut se produire par le combat.</p>	<p>2- Le combat est une finalité</p> <p>Al Qaradhâwî dit dans le livre « Le fils du village et du livre, aspects d'une biographie et d'une voie » Tome 3/p.59 : « Comme j'ai discuté avec le martyr Sayyed Qotb de son avis sur la question de l'Ijthâd, j'ai également discuté au sujet du Jihâd. Il a adopté l'avis le plus étroit de la jurisprudence musulmane appelant les musulmans à se préparer à combattre le monde entier afin qu'ils se convertissent ou qu'ils payent l'impôt spécifique aux non musulmans (al jizya) sous la contrainte »</p> <p style="text-align: center;">***</p>
<p>3- La grande finalité chez les savants du <i>Jihâd</i> réside dans la guidance. L'Imâm Taqy-ed-Dî as-Sobkî dans « les fatwas », T.2/p.34, éd. Maison du Savoir, Beyrouth explique que « la parole du Prophète lorsqu'il dirigea le jihâd à Kheybar « Que Dieu guide grâce à toi un seul homme est meilleur qu'une grosse fortune », désigne que ce qui est voulu par le combat est la guidance exigée par la sagesse. Ce qu'on cherche c'est la guidance des gens, les appeler à l'Unité et aux préceptes de l'Islam ainsi qu'à la garantir pour eux et leurs descendance, jusqu'au jour de la résurrection. Ceci est une chose inégalable.</p>	<p>3- Ni le <i>Jihâd</i> ni le combat n'ont le moindre rôle dans la réalisation de la guidance.</p> <p style="text-align: center;">***</p>

73. Les finalités de la législation/p. 148

<p>Si cela est possible par le savoir, le débat, la levée du doute alors c'est meilleur. C'est de cela que nous tirons que l'encre des savants est meilleure que le sang des martyres.</p> <p>Si le <i>Jihâd</i> ne peut se faire que par le combat, nous combattons pour trois buts : soit les guider, et c'est là le meilleur degré ; soit mourir en martyr au combat, et c'est là le degré moyen dans sa finalité, mais noble au regard du sacrifice consenti. La finalité est donc d'élever la parole de Dieu l'Exalté »</p> <p>L'Imâm al 'Iz ibn 'Abdessalem a dit, dans « les règles des statuts » (Qawâ'id al 'Ahkâm) : « Les moyens s'annulent par l'annulation de leurs finalités ».</p>	
<p>4- Le Jihâd est un statut législatif (et non un enthousiasme ou une impulsion) : les cinq statuts juridiques lui sont donc applicables. Il peut être obligatoire, recommandé, ou interdit suivant ses circonstances, ses finalités et ses résultats. Dieu a légiféré des statuts et a également légiféré ce qui les annule. Il est possible que le Jihad soit valide dans son apparence mais invalide dans son application, car il se produit en dehors de son contexte et qu'il sort des limites de la législation. Il se transforme alors en agression, assassinat, versement de sang et recherche de destruction. Le Prophète a parlé des règles de bienséance des ablutions puis il a dit : « Celui qui ajoute à cela a mal agit et est injuste ». Il a donc considéré le dépassement de la quantité d'eau fixée par la législation liée aux ablutions comme une injustice, bien que cela soit une affaire personnelle.</p>	<p>4- Le Jihâd ou le combat est un acte agressif, hostile, féroce qui n'est réglementé ni par la religion ni par la raison. Ce n'est qu'une falsification des significations pour justifier les énormes sauvageries qu'ils commettent et les têtes qu'ils coupent, nommant ces crimes « Jihâd ». Le résultat ? Les gens deviennent athées et s'éloignent de la religion de Dieu !</p> <p style="text-align: center;">***</p>

Que dire de celui qui fait tomber les têtes, verse le sang, fait peur aux croyants, de la manière la plus anarchique, sans aucune assise législative qui puisse légitimer son agir. Il s'agit en vérité de passions d'adeptes qui assouvisent leurs envies de

leadership et d'arrogance dont leur égo est atteint. Puis ils attribuent leurs crimes à la noble législation ; ils se mettent au travers du chemin de la religion de Dieu. Alors que le Jihad peut aussi bien être une obligation qu'un interdit si ses conditions ne sont pas respectées. C'est en effet le cas lorsque ceux qui l'accomplissent se noient dans le sang qu'ils déversent et qu'ils font passer le Jihad d'un effort de défense, aidant à sécuriser les sociétés par l'arrêt d'une agression, à une passion personnelle qui cherche à assassiner et à s'imposer. L'imâm al Qarâfî a dit dans « Les différences » (al fourouûq) 1/135/ : « Comme Dieu l'Exalté a légiféré les statuts, il a également légiféré ce qui les lèvent »

Comparaison entre la compréhension de la signification du Jihâd par la majorité des savants de la communauté avec celle de Sayyed Qotb

La compréhension de Sayyed Qotb est la même que celle de Hassan Banna ⁷⁴

Avis de la majorité des savants	La perversion de Sayyed Qotb
<p>Al Qaradhâwî a dit dans le livre « Le fils du village et du livre, aspects d’une biographie et d’une voie », Tome 3/p.61, Ed. 2 (2ème édition)*, Dar ach-Chouroûq, le Caire, 2008 (*) :</p> <p>« Et ce que nous déplorons chez le professeur Sayyed Qotb, que Dieu ait son âme, c’est qu’il accuse tous ceux qui s’opposent à son avis sur le Jihâd, parmi les savants contemporains, en usant de deux arguments :</p> <p>le premier étant la naïveté, la distraction, la stupidité et tout autre qualificatif désignant l’incapacité mentale et scientifique ;</p> <p>le second étant la faiblesse et la défaite psychique face à la pression de la réalité contemporaine de l’occident et l’influence rusée de l’orientalisme. En bref, tout ce qui concerne le côté psychologique et éthique. Ces accusations (de S. Qotb) sont dirigées vers des sommités de la communauté musulmane dans les domaines de la science, de la jurisprudence, de la prédication et de la pensée depuis Cheikh Mohamed ‘Abdouh, en passant par Cheikh Rashid Ridha, Cheikh Jameleddine al Qacimî, Cheikh Mohamed al Marâghî et les cheikhs suivants : Mahmoud Chal-tout, Mohamed Adballah Drâz, Ahmed Ibrâhîm, Abdelwahhâb Khallâf, Ali al Khafîf, Mohamed Aboû Zohra, Mohamed Youssef Moussa, Mohamed Faraj as-Sanhoûrî, Mohamed al Madanî, Mohamed Mostafa Chalbi, Mohamed al Bahyy, Hassan al Banna, Mostafa as-Sibâ’î, Mohamed al Moubâarak,</p>	<p>Le Jihâd est une confrontation avec le monde entier</p> <p>Al Qaradhâwî dit dans le livre « Le fils du village et du livre, aspects d’une biographie et d’une voie » Tome 3/p.59 : « Comme j’ai discuté avec le martyr Sayyed Qotb de son avis sur la question de l’Ijthâd, j’ai également discuté au sujet du Jihâd. Il a adopté l’avis le plus étroit de la jurisprudence musulmane appelant les musulmans à se préparer à combattre le monde entier afin qu’ils se convertissent ou qu’ils payent l’impôt spécifique aux non musulmans (al jizya) sous la contrainte »</p> <p>Je dis : l’origine de cette idée conflictuelle se retrouve chez Hassan al Banna quand il dit :</p> <p>« Et nous, actuellement, alors que la prédication s’est développé de sorte que c’est elle qui influence et non qui est influencée, nous appelons les cadres et les principaux acteurs sociaux à se joindre à nous et à suivre notre voie. Ils doivent délaissier ces apparences inutiles et s’unir sous la bannière du Saint Coran et se mettre sous l’ombre de l’étendard du noble Prophète et la voie droite de l’Islam. S’ils répondent présent, c’est là leur bien et leur bonheur dans la vie ici-bas et dans l’au-delà et la prédication gagnera en temps et en effort.</p>

Ali at-Tantaouî, al Bahyy al Khoûlî, Mohamed al Ghazâlî, Sayyed Sâbiq, 'Allâl al Fâsî, 'Abdallah ibn Zaid al Mahmoûd et d'autres parmi les imminents savants théologiens qu'ils soient décédés, comme ceux précités ou de ceux encore vivant dont je reconnais la valeur et qu'il n'est pas nécessaire de nommer. »

Pour commenter les paroles d'al Qaradâwî, nous affirmons que c'est Hassan al Banna qui a balisé le terrain de la pensée de Sayyed Qotb. Al Banna nous dit : « Nous nous sommes donc bien mis d'accord sur ma présentation du point de vue des Frères musulmans, appuyée par le Coran et la Sounna, et confirmée par les preuves et les arguments. Ne doute de cela que deux types d'hommes :

1-une personne dont l'âme n'est pas imprégnée par l'esprit de l'Islam et qui n'a pas connu les finalités de la législation

2-une personne qui connaît cela mais dont la faiblesse psychologique l'a handicapé et l'a empêché de travailler et de fournir les efforts nécessaires.

Il y a une troisième catégorie mais que nous ne considérons pas comme faisant partie de notre peuple, car c'est lui que nous visons et auquel nous nous adressons » (« L'ensemble des messages de Hassan al Banna : ce à quoi nous appelons les gens », p.48, Éd. Dar al Kalimah (pour l'édition et la distribution), 5ème éd., 2012)

Voilà donc Hassan al Banna qui accuse ses opposants de faiblesse psychologique, de ne pas être imprégnés par l'esprit de la foi et d'être étrangers à son peuple, auquel il s'adresse.

Et s'ils refusent, pas de soucis pour nous, nous devons attendre un peu et demander l'aide de Dieu Seul, jusqu'à ce qu'ils soient encerclés, qu'ils désespèrent et soient contraints à œuvrer pour la prédication, au bout du peloton, alors qu'ils pouvaient être à sa tête. Dieu imposera Sa volonté, mais la plupart des gens ne savent pas »⁷⁴

74. L'ensemble des lettres de l'Imâm Hassan al Banna : Les lettres du 5ème Congrès/p287: dar al kalima pour l'édition et la distribution, 5ème édition/ 2012

(6)

La signification de l'empowerment

La signification de l'empowerment

L'idée d'empowerment représente la colonne vertébrale et l'axe central du système de pensée du mouvement des Frères musulmans et de tous les courants qui en découlent. L'empowerment désigne l'ensemble des procédures, des démarches et des mesures qu'ils planifient afin d'arriver au pouvoir et former une entité politique qu'ils imaginent être le seul moyen d'ériger la religion.

Ils sont arrivés à générer ces concepts injustes et obscurs grâce à un flot d'interprétations déviées et de compréhensions malsaines et confuses, élaborées uniquement par l'enthousiasme, l'émotion et les sentiments ; avec une absence totale des outils de connaissance qui permettent de sculpter, de développer et d'extraire les significations coraniques de manière à assurer les finalités de la législation et respecter l'expérience des musulmans dans leur compréhension et leur application du Livre saint à travers l'histoire.

L'élaboration des significations et l'extraction des questions et des sens coraniques est une opération scientifique lourde qui nécessite des outils spécifiques composés de clés de compréhension, de normes et de mesures qui garantissent aussi bien la compréhension correcte que la conformité de cette compréhension avec le sens voulu du Coran et ses finalités. C'est une opération scientifique majestueuse et précise car elle protège la noble révélation des compréhensions chargées de passions humaines qui traduisent des notions fausses et non conformes à ses finalités. Les adeptes de ces pratiques luttent en faveur de leurs interprétations erronées et les considèrent comme un droit absolu ayant la sacralité du noble texte coranique.

Parmi les plus grandes et les plus importantes missions des savants, on trouve la traque, à chaque époque, des nouvelles théories et doctrines attribuées à la révélation afin d'en vérifier leur légitimité en ce qui concerne la méthodologie et les outils qu'elles développent et qui survivront aux variations des compréhensions et des intellects ; mais aussi pour déceler toute passion et réaction humaine qui tenterait de faire dire au Coran ce qu'il n'a pas dit, en lui attribuant notre propre subjectivité.

La norme pour mesurer ce qu'il est permis d'attribuer ou non à la révélation consiste à utiliser correctement les règles de la méthodologie de droit, des sciences de l'éloquence ('Ilm al-balâgha) – telles que les sciences de la sémantique ('Ilm al Ma'ânî) et de l'expression figurée ('Ilm al bayân) – les règles juridiques, les finalités de la législation et la connaissance des consensus des savants, le tout avec une extrême patience. Il faut également s'exercer assidument à comprendre les paroles et l'intention des savants spécialistes de l'ijtihâd et des gens de la Science, de connaître l'expérience accumulée par les musulmans, au fil du temps, pour transformer les versets du Coran en programmes qui engendrent la clairvoyance et la guidance, tout en étant en harmonie, en tout temps et en tout lieu, avec les particularités de chaque époque

Les courants extrémistes ont délivré une compréhension erronée de la question de l'empowerment. Leur conception réactionnaire et perturbée ne réunit pas les textes coraniques ayant abordé cette question, ne les compose pas convenablement, ne s'attarde pas sur la signification de ses termes et leur contextualisation et ne compare pas le résultat de sa compréhension aux autres sources de la législation, jusqu'à ce que les compréhensions s'harmonisent et ne se heurtent pas les unes aux autres.

A cause de l'absence de cette méthodologie, ils ont interprété un verset coranique où Dieu évoque la notion d'empowerment et l'ont présentée comme un ensemble de mesures permettant à l'homme d'acquérir le pouvoir. Ils pensent, au fond d'eux-mêmes, qu'ils détiennent le monopole de l'Islam, qu'ils sont les seuls ayant le droit de l'ériger correctement et de s'approprier la promesse divine, croyant avoir Son soutien, en dehors de tous les autres musulmans envers lesquels ils déclarent le takfir.

Délaissions la théorisation qu'ont inventée ces courants pour revenir à l'origine du Coran et réunir chaque vocable dérivé de l'étymologie de ce mot, tel qu'il a été cité dans le Coran, de même que les termes et les expressions qui ont la même signification. Ajoutons à cela les deux exemples les plus élevés que Dieu l'Exalté a décrit par l'empowerment à savoir, nos Seigneurs Youssef (le Prophète Joseph) et Dhoû-l-qarnayn. Nous nous trouverons ainsi submergés des lumières intenses issues de la théorie coranique, bien loin des prétentions de ces gens.

L'empowerment, tel qu'il est exposé par les courants extrémistes, est très confus et change complètement la vision de la personne vis-à-vis de la religion de Dieu, de ses hautes finalités, et des réalisations humaines, qu'il s'agisse de valeurs, d'urbanisme, de guidance ou de clémence.

Quand nous cherchons la signification de ce terme ou de ses expressions dans les livres des grands savants, nous n'en trouvons aucune trace. Même parmi les plus enthousiastes et les plus éloquents des frères musulmans contemporains ; le Dr Ali Mohamed as-Sallâbi a présenté une thèse de Doctorat au Soudan sur le sujet « La jurisprudence de l'empowerment dans le Saint Coran » dans laquelle il mentionna, dès le départ : « Suivant mes connaissances limitées à propos de cette jurisprudence, ce thème de recherche est nouveau puisqu'on a commencé à écrire à son sujet et à indiquer son importance depuis peu » ; jusqu'à ce qu'il dise : « J'ai constaté que la matière de la jurisprudence de l'empowerment est une des matières de recherche dont les chercheurs doivent s'occuper »⁷⁵.

La cause de ce qu'il énonce réside dans la profonde compréhension des prédécesseurs pieux de la signification de la notion d'empowerment, telle qu'elle est exposée par le Saint Coran, à savoir : le résultat de l'ensemble des ordres du Coran au sujet de la foi, de l'éthique, de la guidance, du sérieux, du travail, de l'urbanisme, de la civilisation et de la recherche scientifique. C'est-à-dire la production d'un système de sciences humaines sur base de la révélation. Si les musulmans se lancent dans ces notions et qu'ils bâtissent ces principes, Dieu leur accordera une bonne réputation et une grande notoriété qui se propagera dans le monde et ils seront célèbres pour leur civilisation, leur développement urbanistique et leur assimilation des savoirs et des connaissances universelles. Les autres civilisations iront chercher les secrets du savoir qu'ils détiennent et se déplaceront dans leurs pays pour étudier. Ils verront alors leurs nobles vertus, de telle sorte que la communauté devienne un indicateur pour Dieu l'Exalté, par sa voie et ses pratiques, avant de l'être par le savoir, la discussion et le débat. En effet, ce qui se propage dans les nations, parmi les règles de la civilisation et les cercles des sciences, est ce que Dieu l'Exalté appelle l'empowerment. Les musulmans n'étaient pas occupés à réaliser la question de l'empowerment car elle est un résultat et non une transaction ou son préalable.

C'est pourquoi, Dieu a attribué l'empowerment à certaines nations qu'Il a anéanties suite à leurs péchés ; car l'empowerment se développa, pour elles, à travers leur grande maîtrise des sciences de la civilisation, ce qui leur prévalut une grande notoriété, bien que leur développement ait reposé sur une base non islamique. Mais l'empowerment peut bénéficier à une civilisation croyante : il se transformera alors en un tremplin pour la diffusion des bienfaits de cette religion.

Lorsque l'empowerment se trouve entre les mains d'une civilisation qui ne s'est pas construite sur la foi, les méthodologies de recherche scientifique

75. La jurisprudence de la victoire et de l'empowerment dans le Saint Coran : Ses types, ses causes, ses étapes et ses buts. p. 6 /ed. L'institut Iqraa, Le Caire 1012

se transformeront alors en théories excluant l'idée de la divinité du système intellectuel. C'est une réalité qui traverse l'histoire de l'Humanité : une querelle scientifique et intellectuelle entre celui qui considère l'idée de la foi et celui qui la néglige.

Quand sont arrivés les courants extrémistes, ils ont d'abord commencé à excommunier l'ensemble des musulmans, à prétendre l'interruption de la religion et à jeter l'Humanité toute entière dans la jahilyya ; ils ont ensuite planifié la manière dont ils allaient ériger la religion suivant leur compréhension et malgré leur manque flagrant d'outils de compréhension de la révélation. Ils ont extirpé la notion d'empowerment, lui ont attribuée une signification particulière et l'ont faite passée d'un résultat à un préalable, d'un don divin que Dieu accorde aux personnes sérieuses, travailleuses et appliquées à des actions qu'ils accomplissent eux-mêmes et qu'ils défendent par le combat. Tout cela en usant de méthodes douteuses pour aborder la révélation et en extraire ses significations.

Ce qui montre l'ampleur de la centralité de l'idée d'empowerment dans le système de pensée des courants extrémistes apparaît chez 'Ali as-Sallâbî : « L'empowerment de la religion de Dieu est le but suprême de toutes les composantes de l'œuvre en faveur de l'Islam, de la prédication avec toutes ses étapes, ses buts et ses moyens, du mouvement (des frères musulmans) et de tout ce qui s'y attache en terme d'efforts et d'actions, de l'organisation et ce qu'elle vise en terme de prédication et de l'éducation avec toutes ses catégories, ses buts et ses moyens ».⁷⁶

Dans un chapitre intitulé « Les buts de l'empowerment », le Dr Sallabî dit : « Parmi les affaires importantes qu'il faut étudier se trouve les buts de l'empowerment et ses finalités principales ; et si nous revenons aux textes du Coran et de la *Sounna*, nous trouvons que parmi les buts de l'empowerment ce qui suit :

1- Que la société musulmane puisse bâtir un pouvoir politique... » (fin de citation)

Il est étonnant que Dr Sallabî se disperse dans des thèmes de recherche secondaires. Il se noie dans des détails qui se produisent, selon lui, à partir de l'édification du pouvoir politique. Puis, une fois le premier but cité (i.e. l'édification d'un pouvoir politique), la parole lui échappe et il ne nous indique plus aucun autre but de l'empowerment.

76. La jurisprudence de la victoire et de l'empowerment dans le Saint Coran : Ses types, ses causes, ses étapes et ses buts. p. 439

Il continue en expliquant les étapes requises de l'empowerment jusqu'à l'étape finale qu'il appelle l'étape de la recherche de la victoire où il dit : « Au niveau de l'étape de la recherche de la victoire, les membres doivent déjà avoir saisi la notion du *Jihâd* en général et tous les cadres, dans tous les domaines, doivent être prêts à se mettre en route pour saisir les affaires de la gouvernance, juger suivant la législation de Dieu et permettre l'empowerment de Sa religion. Le mouvement des musulmans, lors de cette étape, fait trembler le trône des tyrans. Et à chaque fois que la prédication parcourt une nouvelle étape, la peur de l'obscurantisme augmente et la fin des statuts d'al Jâhilyya approche. Les flèches de la prédication sont dressées contre les bases sur lesquelles sont montés le trônes des tyrans. Parmi les bases les plus importantes qu'elle cherche à soustraire de leurs mains, figurent les clés du pouvoir »⁷⁷.

L'empowerment, chez eux, comprend plusieurs faits :

1- Il s'agit du but suprême à tout ce que l'on peut entreprendre pour l'Islam

2- L'objectif de l'empowerment est la recherche de la victoire

3- La recherche de la victoire est l'étape la plus importante

4- Elle est en réalité le *Jihâd*

5- La dynamique de la victoire et du *Jihâd* fait trembler le trône des tyrans, supprime la gouvernance de la jahilyya et arrache les clés du pouvoir de leurs mains.

Il n'y a de préservation ni de force si ce n'est par Dieu Le très Haut, Le sublime

Nous appartenons à Dieu et nous retournons vers Lui.

La base de l'argumentation de ces courants extrémistes est le noble verset :

[يوسف:٥٥] { قَالَ اجْعَلْنِي عَلَىٰ خَزَائِنِ الْأَرْضِ إِنِّي حَفِيظٌ عَلَيْمِ }

« *Et Joseph dit : Assigne-moi les dépôts du territoire, je suis bon gardien et connaisseur* »⁷⁸.

Selon eux, c'est un argument coranique attestant de la légalité de la recherche du pouvoir et de la poursuite de la gouvernance. Peut-être ont-ils

77. La jurisprudence de la victoire et de l'empowerment dans le Saint Coran p. 433

78. S.12/V.55

trouvé quelques expressions des exégètes qui indiquent cela, mais la noble théorie coranique explique l'empowerment comme une loi divine. Sayyed Qotb commente ces versets par des mots très graves et des notions très confuses.

Celui qui lit l'exégèse du verset précité dans « Les ombres du Coran » se trouve devant une théorie complète qui mérite qu'on lui consacre un livre indépendant pour la discuter et l'anéantir !

Nous allons résumer, ci-dessous, les grandes lignes de sa théorie, à travers des points précis que nous allons commenter brièvement, afin de pointer la profondeur de la confusion et l'ampleur de l'ambiguïté qu'il a subie dans la compréhension de l'idée de l'empowerment, telle qu'elle est expliquée dans le Saint Coran. Il l'a en effet abordée avec des conceptions obscures ayant perverti le sens des versets qui en parle et a dénaturé cette notion.

Le point de départ de la réflexion de Sayyed Qotb est le suivant : les juristes de l'Islam se sont arrêtés pour réfléchir sur la signification de la parole de Joseph (que Dieu soit satisfait de lui), « **Assigne-moi les dépôts du territoire** », que Sayyed Qotb a comprise comme une demande du pouvoir, alors que la guidance prophétique nous a demandé de ne pas chercher le pouvoir ni de le poursuivre. Moslim a rapporté, dans son recueil de Hadîths authentiques (Sahîh Moslim), d'après Abderrahmen ibn Somrah que le Prophète a dit : « **Ô Abderrahmen Ibn Somrah ! Ne demande pas le pouvoir ; si il t'est attribué suite à une demande, tu en seras dépendant et s'il t'as été donné sans demande, tu en seras aidé** »⁷⁹.

La raison musulmane réalise que le Saint Coran est une révélation de la part de Dieu, que la noble tradition prophétique est une révélation de la part de Dieu, qu'il n'y a point de contradiction entre les deux et que les voies scientifiques précises déduisent les possibilités d'harmoniser ces deux nobles révélations.

Les méthodologies des savants se sont multipliées pour dévoiler la concordance entre les termes de la parole divine « **Assigne-moi les dépôts du territoire** » – que Sayyed Qotb a imaginé être une demande et une poursuite du pouvoir – et la guidance prophétique résumée dans sa parole « ne demande pas le pouvoir ».

Sayyed Qotb a développé dans sa réponse une théorie très étonnante qui montre les profondeurs obscures dans lesquelles la raison de cet homme s'est engagée et où ses conceptions errent et ses convictions tergiversent.

79. Sahih Moslim 6/5, Chapitre al 'Imâra, Sous-chapitre, demande de ne pas chercher al 'Imara ; ed. Dar an-Nawâdir ; Damas : 1433-2012

La théorie de Sayyed Qotb se compose de plusieurs éléments que nous allons citer :

1- Il accuse les juristes de ne pas faire fonctionner leur raison et d'avoir une mentalité rigide qui souffre depuis des siècles de stagnation.

2- La société musulmane, par son dynamisme, a développé la jurisprudence.

3- Il distingue la jurisprudence « dynamique » de la jurisprudence « théorique » (dans les livres), tout en accusant ceux qui n'ont pu les distinguer de ne pas être juristes et de ne pas avoir une compréhension profonde de la nature de la jurisprudence et de la nature de la religion.

4- Les statuts juridiques ne sont pas sortis du néant et ne s'appliquent pas dans le néant. En effet, la communauté musulmane, selon Qotb, étant retournée à la *jahiliyya*, les statuts juridiques ont disparus en même temps qu'elle.

5- La non recommandation de soi et la recherche des postes de pouvoir sont des statuts juridiques propres à une société musulmane ; s'il n'y a plus de société musulmane, les statuts juridiques s'annulent.

6- Le mouvement perpétuel est l'élément de base pour construire la société

7- Cette dynamique sociétale produit le devenir de ses membres qui se différencieront en fonction de leur patience face à l'épreuve. La société toute entière les élira et les recommandera spontanément.

8- La société ne se stabilise pas, elle est dans une dynamique continue : elle ne cesse donc pas de statuer sur les gens qui la composent.

9- La société musulmane contemporaine est entièrement plongée dans la *jahiliyya*, dans un néant où ne survivent pas les statuts juridiques.

10- Sayyed Qotb prétend être le seul à posséder les clés de la compréhension du monde.

11- La religion ne satisfait actuellement pas les besoins des sociétés de la *jahiliyya* (e.i. mécréantes) car elle ne reconnaît pas la légalité de son existence et ne s'en préoccupe pas.

Les sociétés de la *jahiliyya* décrites par Sayyed Qotb, sont en réalité des sociétés musulmanes qu'il a lui-même excommunié.

12- Il faut d'abord, et avant toute autre chose, combattre le monde afin de construire une société musulmane ; à ce moment, se construira une nouvelle jurisprudence.

Qotb veut entrer en conflit avec le monde entier, ce qu'il appelle *Jihād*. Il commença par le takfir des gens, les priva ensuite de la jurisprudence et se mit, enfin, à les combattre pour les soumettre et leur construire une nouvelle jurisprudence.

13- Il faut d'abord soumettre les gens et les faire entrer dans la religion islamique ; par la suite, on leur construit une législation.

14- Tout cela ne veut pas dire que les statuts juridiques ne sont pas réellement appliqués ; ils sont là, mais la société musulmane dans laquelle ils sont établis est inexistante.

15- Enfin, cela nous dévoile le secret de la recherche du pouvoir formulé par le Prophète Joseph poursuite du pouvoir : il vivait dans une société de jahilyya dans laquelle ne s'appliquait pas la règle islamique qui consiste à ne pas vanter ses mérites.

Ce sont là les piliers sombres et injustes qui forment la théorie de la jurisprudence chez Sayyed Qotb. Nous allons maintenant illustrer les points précédents par ses propres paroles ; puis, nous les commenterons afin de montrer leur caractère criminel, violant la sacralité du Coran, agressant ses versets et ses sens, lui attribuant des significations confuses, perturbées et obscures.

Avant d'entamer ce travail critique, écoutons le Dr Youssef al Qaradawi à propos de Sayyed Qotb, avouant son ignorance en matière de jurisprudence : « S'il lui a été permis d'étudier la jurisprudence musulmane et de vivre dans l'univers de ses livres et de ses références, ne fut-ce qu'un temps, il aurait changé d'avis. Mais sa spécialité et sa culture ne lui ont pas offert cette occasion, d'autant que les références juridiques, avec leur méthodologies et leur style, ne convenaient pas à son goût artistique et raffiné ».

Comme expliqué, nous allons reprendre chaque élément précité et les illustrer par les propos de Sayyed Qotb :

1- Il accuse les juristes de ne pas faire fonctionner leur raison et d'avoir une mentalité rigide qui souffre depuis des siècles de stagnation. Il dit : « (...) parce que nous pensons que l'examen de cette question nécessite une investigation plus profonde et une vision plus large que de s'appuyer sur cet aspect. Il faut s'appuyer sur la compréhension d'autres considérations afin de saisir la méthodologie de l'argumentation à partir des fondements et

des textes (Coran et Hadith). Cela permettra de donner à la méthodologie de la jurisprudence et aux statuts juridiques leur dynamique originelle. Cette dernière s'est affaiblie dans le raisonnement des juristes et s'est rigidifiée dans leur mentalité, et ce durant des siècles d'inactivité et de stagnation »⁸⁰

2- La société musulmane, par son dynamisme, a développé la jurisprudence.

Il affirme, dans son livre, que « la jurisprudence n'est pas née du néant et ne peut pas être comprise dans le néant !... La jurisprudence islamique est née dans une société musulmane et s'est développée à travers le dynamisme de cette société, face aux besoins islamiques réels. De plus, ce n'est pas la jurisprudence islamique qui a créé la société musulmane mais plutôt la société musulmane avec son dynamisme réaliste, face aux besoins de la vie islamique, qui a créé la jurisprudence. Ce sont là deux vérités historiques réelles significatives et nécessaires à la compréhension de la nature de la jurisprudence islamique et de la nature de la dynamique des statuts juridiques islamiques »⁸¹

3- Il distingue la jurisprudence « dynamique » de la jurisprudence « théorique » (dans les livres), tout en accusant ceux qui n'ont pu les distinguer de ne pas être juristes et de ne pas avoir une compréhension profonde de la nature de la jurisprudence et de la nature de la religion ; il dit à ce propos : « Ceux qui essaient d'appliquer ces statuts comme s'ils étaient nés du néant et comme si, aujourd'hui, ils pouvaient vivre dans le néant, ceux, donc, qui pensent de la sorte ne sont pas des juristes ! Et ils n'ont aucune compréhension de la nature de la jurisprudence ni de la nature de cette religion ! La compréhension de la dynamique de la jurisprudence varie fondamentalement de la jurisprudence sur papier »⁸².

4- Les statuts juridiques ne sont pas sortis du néant et ne s'appliquent pas dans le néant. En effet, il explique que « dès lors, il n'y a aucun statut juridique indépendant en lui-même et vivant dans le néant, sans inclure des éléments de l'état basique où il a vu le jour tel que la situation, l'atmosphère, l'environnement ou encore les circonstances. Il ne s'est point développé dans le néant et, de ce fait, il ne peut vivre dans le néant »⁸³

5- La non recommandation de soi et la recherche des postes de pouvoir sont des statuts juridiques propres à une société musulmane ; s'il n'y a plus de société musulmane, les statuts juridiques s'annulent. Selon lui, « Ces statuts juridiques sont, de ce fait, des jugements islamiques qui se sont développés

80. Dans les ombres du Coran /4/2006/

81. Dans les ombres du Coran /4/2006/

82. Dans les ombres du Coran /4/2006/

83. Dans les ombres du Coran /4/2006/

dans une réalité vécue et non dans un néant idéalisé. Par conséquent, il ne peut être appliqué, utile et engendrer ses vrais effets que s'il est appliqué dans une société musulmane. Cela est vrai à tous les niveaux : la déduction du statut juridique, sa composition et sa conformité absolue à la législation islamique. Chaque société dépourvue de ces éléments est considérée comme un « néant », par analogie à ce statut ; ce dernier ne peut ni y vivre, ni lui convenir ni le réformer etc. Ceci est valable pour tous les statuts juridiques. »⁸⁴

6- La dynamique perpétuelle est l'élément de base pour construire la société : « La dynamique est l'élément initiateur de cette société. La société musulmane est née de la dynamique sociétale due au dogme musulman »⁸⁵.

7- Cette dynamique sociétale produit le devenir de ses membres qui se différencieront en fonction de leur patience face à l'épreuve. La société toute entière les élira et les recommandera spontanément. Il dit : « Pour que Dieu puisse juger entre eux et leur peuple par la vérité, et qu'Il les raffermisse sur terre, comme ce fût le cas, pour les premiers musulmans au début. Il s'érigera donc, à un endroit sur la terre de Dieu, un système islamique. De ce fait, c'est le mouvement qui classera les moujâhidîn, depuis le début et jusqu'à la mise en place d'un système islamique, suivant des mesures et des valeurs de foi. Ce jour-là, nul besoin pour ces gens de présenter leur candidature ni de chercher des recommandations car leur société, qui a fait le « jihâd » avec eux, les connaîtra, les recommandera et les élira »⁸⁶.

8- La société ne se stabilise pas, elle est dans une dynamique continue : elle ne cesse donc pas de statuer sur les gens qui la composent. Il dit : « On pourrait dire à la suite de cela : cela ne se produit que dans la première phase. Si la société se stabilise par la suite ? Ceci est la question de celui qui ne connaît pas la religion ! La religion bouge toujours et ne cesse de bouger. Elle bouge pour libérer « l'Homme » »⁸⁷.

9- La société musulmane contemporaine est entièrement plongée dans la *jahiliyya*. C'est un néant où ne survivent pas les statuts juridiques. Sayyed Qotb dit : « Et cette société jahily contemporain est considéré, par analogie, un néant où ne peut survivre ce système et dans lequel on ne peut faire appliquer ces statuts »⁸⁸

10- Sayyed Qotb prétend être le seul à posséder les clés de la compréhension du monde. Il dit alors : « Je connais le point de départ de ce labyrinthe... C'est l'hypothèse selon laquelle cette société jahily où nous vivons est une société musulmane et que les règles islamiques et les statuts

84. Dans les ombres du Coran /4/2007/

85. Dans les ombres du Coran /4/2007/

86. Dans les ombres du Coran /4/2008/

87. Dans les ombres du Coran /4/2008/

88. Dans les ombres du Coran /4/2009/

juridiques vont être appliqués dans cette société, avec sa composition, ses valeurs et son éthique actuelles ! Ceci est le point de départ de ce labyrinthe... Si le chercheur commence par ce point, il commence par le néant, il s'enfonce dans ce néant jusqu'à ce qu'il s'éloigne dans l'égarement! Cette société Jahilyya dans laquelle nous vivons n'est pas « la » société musulmane ; par conséquent, ne peuvent y être appliqués ni le système islamique ni les statuts juridiques spécifiques à ce système. Ils n'y seront pas appliqués vu l'impossibilité d'une telle application au regard des règles du système islamique, et ses statuts juridiques ne peuvent pas évoluer dans le vide car ils ne sont pas nés du néant et ne bougeront donc pas dans le néant »⁸⁹.

11-La religion actuellement ne répond pas aux besoins des sociétés jahilyya mécréantes car il ne reconnaît pas la légalité de son existence et il n'occupe pas son esprit par cela ; il dit alors : «...de plus, ce que nous avons comme statuts de cette religion ne coïncident pas avec les besoins des sociétés jahilyya et ne les satisfont pas... Cette religion ne reconnaît pas préalablement la légalité de l'existence de ces sociétés jahilyya et ne s'encombre pas l'esprit avec ; il dit «...de même, nous avons certains statuts de cette religion qui ne sont pas conformes aux besoins des sociétés jahilyya et ne répondent pas à leurs besoins. En effet, cette religion ne reconnaît pas préalablement la légalité de l'existence de ces sociétés jahilyya et n'accepte pas sa continuité dans le temps. De ce fait, elle ne déploie aucun effort pour reconnaître les besoins issus de cette jahilyya ni pour y répondre »⁹⁰.

12-Il faut d'abord, et avant toute autre chose, combattre le monde afin de construire une société musulmane ; à ce moment, se construira une nouvelle jurisprudence. Il dit : « Et ce mouvement doit affronter la corruption, l'oppression et l'épreuve. Seront corrompus ceux qui seront corrompus, apostasieront ceux qui apostasieront et Dieu raffermira qui Il veut pour mourir en martyr. Certains patienteront et continueront leur mouvement jusqu'à ce que Dieu juge entre eux et leur peuple équitablement et leur accordera l'empowerment sur terre. C'est à ce moment seulement que s'érigera le système islamique et que les initiateurs seront façonnés selon son modèle et se distingueront par ses valeurs. A ce moment-là, leurs vies auront des exigences et des besoins qui changeront, dans leur nature et leur mode de satisfaction, par rapport aux besoins des sociétés jahilyy, leurs exigences et leurs modes de satisfaction. Suivant la réalité de la société musulmane ce jour-là, les statuts seront déduits et sera érigé

13-e une jurisprudence islamique vivante, dynamique – et non dans le néant – mais dans un milieu réaliste avec des exigences, des besoins et des problèmes délimités »⁹¹.

89. Dans les ombres du Coran /4/2009/

90. Dans les ombres du Coran /4/2010/

91. Dans les ombres du Coran /4/2011/

14- Il faut soumettre les gens et les faire entrer dans cette religion en priorité puis viendra l'étape de la codification légale. Il dit « Et nous pensons qu'il est temps pour l'Islam d'être pris en considération dans les cœurs de ses prédicateurs, qu'ils ne le considèrent pas comme un simple serviteur pour le contexte de la jahilyya, des sociétés jahilyya et des besoins jahilyya. Et qu'ils disent aux gens – et à ceux qui leur demandent des fatwas en particulier – revenez d'abord à l'Islam et annoncez votre soumission préalable à ses règles, en d'autres termes, revenez en premier et embrassez la religion de Dieu, annoncez votre servitude à Dieu l'Unique et témoignez qu'il n'y a de Dieu que Dieu avec la signification sans laquelle la foi et l'Islam ne peuvent s'ériger : Dieu est le Seul Dieu sur terre comme Il est le Seul Dieu dans le ciel, et la confirmation de sa divinité seule – c'est-à-dire sa gouvernance et de son pouvoir – dans la vie des humains toute entière. Ecarter la divinité des serviteurs aux serviteurs en enlevant la gouvernance des serviteurs aux serviteurs, et quand les gens – ou un groupe parmi eux – répondront à cette parole, la société musulmane commencera ses premiers pas dans l'existence. Cette société représentera, à ce moment, le lieu réel et vivant où pousse et se développe la jurisprudence vivante, afin de subvenir aux besoins de cette société désormais réellement soumise à la législation de Dieu »⁹²

15- Tout cela ne signifie pas que les statuts juridiques ne sont pas effectivement appliqués ; ils existent réellement, mais la société musulmane dans laquelle ils sont appliqués est inexistante. Il dit : « Ceci ne signifie en aucun cas que les statuts juridiques cités dans le Coran et la Sounna ne sont pas réellement appliqués d'une manière législative. Non ! Cela signifie seulement que la société pour laquelle ces statuts ont été légiférés – qui est la seule société où ses statuts peuvent être appliqués et grâce auquel ces statuts peuvent survivre – n'existe pas actuellement dans la réalité. Par conséquent, l'engagement envers cette société reste une dette vis-à-vis de chaque membre de la société jahilyy qui se converti. Il doit se mobiliser face à la jahilyya, à ses tyrans qui se prennent pour des Dieux et à ses habitants qui leurs sont soumis, agréant ainsi l'association dans la divinité »⁹³

16- Enfin, ceci nous dévoile le secret de la recherche de notre Seigneur Joseph (Youssef) le pouvoir de son point de vue, car il vivait dans une société jahily, où n'est pas appliqué la règle de la non recommandation des personnes, il dit «...et peut-être que cet exposé nous dévoilera la vérité au sujet de la position de Joseph (Youssef) : il ne vivait pas dans une société musulmane où s'applique la règle de se faire recommander chez les gens et de demander le pouvoir sur base de cette recommandation. Et il voyait, en plus, que les

92. Dans les ombres du Coran /4/2011/

93. Dans les ombres du Coran /4/2013/

conditions lui permettaient de devenir un gouverneur et non un serviteur dans une situation jahily »⁹⁴

Après cette conception hostile injuste, nous en proposons le commentaire:

1- Ces propos continuent d'être la source, construite, accompagnatrice et basé sur l'origine et le premier appui qui a construit la mentalité de Sayyed Qotb, qui est la question d'excommunication de la société, l'accuser de jahilyya relève de l'associationnisme. Et l'affirmation univoque de la disparition de cette religion de l'existence, de statuer sur le choc inévitable avec la religion, son combat et la création de la société musulmane.

Dans les pages précédentes, nous avons rapporté ces paroles : « Et quand nous faisons défiler la face de la terre aujourd'hui à la lumière du rapport divin de la signification de la religion et de l'Islam, nous ne voyons nul part cette religion. L'existence de l'Islam s'est interrompue depuis que le dernier groupe de musulmans a délaissé de croire qu'un Dieu est le Seul apte à gouverner du vivant des gens »⁹⁵

Et il a dit dans son livre « Des repères sur la route » (Ma'âlim fi-t-tariq) : « L'existence de la communauté musulmane s'est interrompu depuis plusieurs siècles »⁹⁶

Nous sommes face à une thèse qui excommunie les musulmans ; pire encore, elle affirme leur mécréance et prétend son existence depuis des siècles. Vient ensuite la deuxième étape du raisonnement de Sayyed Qotb : lever les statuts juridiques vus l'absence de la société qui peut l'appliquer.

2- La thèse évoquée ci-dessus est très dangereuse car la déclaration de l'interruption de la religion, la généralisation de la jahilyya et l'anéantissement de la jurisprudence avec ses statuts et ses questions secondaires représentent une attaque flagrante contre la religion musulmane et le Message mohammadien que Dieu a voulu sceau des messages et clémence pour les deux univers. Et Il décida que cette communauté serait la meilleure envoyée aux gens. Et voilà que Sayyed Qotb transforme cette société en une communauté mécréante jahily depuis des siècles.

3- Ses paroles émanent d'une ignorance totale de la nature de cette religion et de l'absence totale de discernement. Les musulmans ont vécu avec l'Islam treize années à la Mecque alors qu'elle s'opposait totalement à eux et à la religion ; ils ont vécu avec cette religion en Abyssinie, dans un environnement divergent, mais non hostile et accueillant ; ils ont vécu

94. Dans les ombres du Coran /4/20013/

95. La justice sociale en Islam ; p. 183, Ed : Dar Chourouq, le Caire, en 1415 H

96. Des repères sur la route/p.8

avec cette religion à Médine, avant l'immigration du Prophète, r : ils étaient une minorité dans un environnement multiconfessionnel comprenant des juifs, des arabes (Aws et Khazraj), dont la majorité n'avait pas épousé l'Islam ; et ils ont vécu avec cette religion durant la deuxième période médinoise, après l'immigration du Prophète Médine : les musulmans étaient majoritaires à cette époque. La société est devenue multiconfessionnelle et les musulmans se sont ouverts aux autres et les ont fréquentés. Ainsi, cette religion nous a présenté les quatre manières de vivre sa religion au sein de milieux différents et d'ambiances variées. Et vient cette pensée « qotbiste » prétendant que la religion s'est interrompue et a totalement disparu.

4- Accuser les juristes de paresse et de stagnation est une agression majeure vis-à-vis de l'histoire de la science dans la communauté musulmane et une absence totale de vision de l'action des juristes, de la manière dont ils ont observé, suivi, examiné, cherché, investigué chaque affaire, question ou problème survenu dans les demeures de l'Islam. Par la suite, ils ont fourni un grand effort pour les décrire, les adapter et les examiner, jusqu'à l'extraction d'un statut juridique égal à la perfection de leur compréhension de la noble législation, de ses finalités et de ses moyens. Cheikh Mohamed Abou-l-Mazâyâ al Kettânî a réuni, dans un livre appelé « Les générations des moujtahidins », les noms de pratiquement cinq milles moujtahid à travers les générations ; ce qui montre que l'ijtihâd ne s'est pas interrompu et dont la porte n'a pas été fermée en aucun temps en aucune génération.

5- Enfreindre la grandeur du Prophète de Dieu, Joseph (*Youssef*), en prétendant qu'il a vécu à une époque jahilyy, durant laquelle les statuts juridiques étaient levés et par lesquels il n'était pas concerné – car la jurisprudence et ses statuts ne vivent pas dans le néant – est absurde. C'est ignorer la grandeur d'un noble Prophète qui ne se réfère à aucune jurisprudence préalable, mais dont la révélation parvenait pour répondre à chaque question, par explication divine.

6- Le Prophète Joseph (*Youssef*) n'a pas demandé le pouvoir et n'a pas cherché à l'acquérir. Vouloir affirmer le contraire en usant de la parole de Dieu :

{قَالَ اجْعَلْنِي عَلَىٰ خَزَائِنِ الْأَرْضِ إِنِّي حَفِيظٌ عَلِيمٌ} {يوسف: 50}

« (...)Et [Joseph] dit: «Assigne-moi les dépôts du territoire »⁹⁷. C'est incontestablement une erreur de compréhension de la signification du verset et une lecture qui ne tient pas compte du contexte coranique et

97. S.12/V.55

des significations profondes du Coran et de l'agir des Prophètes. Ainsi, ils s'efforcent de faire « dire » au Coran ce qu'il n'a pas « prononcé » et font de leurs préjugés le juge et le dirigeant. A nouveau, il s'agit d'une grande erreur.

La clé de la compréhension du verset « (...) *Et [Joseph] dit: «Assigne-moi les dépôts du territoire»* »⁹⁸ est la Science. Dieu l'Exalté a décrit Joseph (Youssef) par la Science dans plusieurs versets successifs. Quand son savoir-faire a été observé par sa gestion des ressources agricoles et de la crise lors de la famine, le peuple égyptien, connaisseur ancestral de l'agriculture, lui a témoigné d'un savoir et d'une compréhension rarement égalé. Le roi en personne l'a invité à sa rencontre à plusieurs reprises et Joseph refusa. Quand le roi l'a rencontré, il lui a proposé d'occuper les postes politiques qu'il désirerait, mais Joseph se contenta d'être un ministre ou un conseiller agricole. Il n'a donc pas demandé le pouvoir et ne l'a jamais cherché. Il y a plutôt été invité, proposé, mais il a systématiquement refusé d'y accéder. Plus loin dans cet ouvrage, une explication complète de cet état de fait sera fournie, afin de dissiper l'erreur dans la compréhension de ce noble verset.

Passons dès à présent à l'étude exhaustive de la question de l'empowerment, à travers la pensée du noble institut d'al Azhar et ses méthodologies de l'induction :

_ Dieu l'Exalté a plusieurs fois exprimé, par le terme de l'empowerment, la relation du croyant et du mécréant et, dans les communautés précédentes, au sujet de l'humanité entière en général ; et lorsque Dieu a parlé de l'empowerment, Il l'a attribué à Lui-même, Exalté soit-Il. Nous remarquons que Dieu l'Exalté, à tous les endroits où Il fait mention de l'empowerment, a évoqué cette notion comme faisant partie d'une gestion humaine. C'est une signification que Dieu crée et non un statut juridique. Il dit, Loué soit-Il :

{وَلَقَدْ مَكَّنَّاكُمْ فِي الْأَرْضِ وَجَعَلْنَا لَكُمْ فِيهَا مَعَايِشَ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ} [الأعراف: ١٠]

« Et certes nous vous avons donné du pouvoir sur terre et nous vous y avons assigné subsistance. (Mais) vous êtes très peu reconnaissants ! »⁹⁹

La signification de l'empowerment, dans ce cas, est que Dieu l'Exalté a préparé sur cette planète terrestre, un espace d'attraction, une température et un climat particuliers ; Il a créé l'atmosphère et les arbres ainsi que l'évaporation, les nuages, la pluie, l'écoulement des fleuves, les plantes et les fruits. Dieu a nommé cette création divine « empowerment » puisqu'Il ne

98. S.12/V.55

99. S.7/V.10

nous a pas fait vivre sur Mars, Vénus ou la lune – ces planètes et leurs astres ne rassemblant pas de tels conditions. Ce que Dieu a fait régner dans cet Univers, en termes de planification et de gestion divine, Il l'a appelé « empowerment » pour l'homme [i.e. il a accordé à l'homme le pouvoir sur Terre, ndt].

_ Dieu a fait en sorte que l'empowerment soit quelque chose qui se produise avec le non musulman :

{الْمَ يَرَوْا كَمْ أَهْلَكْنَا مِنْ قَبْلِهِمْ مِنْ قَرْنٍ مَكَّنَّاهُمْ فِي الْأَرْضِ مَا لَمْ يُمْكِنْ لَكُمْ وَأَرْسَلْنَا
السَّمَاءَ عَلَيْهِمْ مِدْرَارًا } [الأنعام: ٦]

« N'ont-ils pas vu combien de générations, avant eux, Nous avons détruites, auxquelles Nous avons donné pouvoir sur terre, bien plus que ce que Nous vous avons donné ? Nous avons envoyé, sur eux, du ciel, la pluie en abondance »¹⁰⁰. Observe l'abondance des bienfaits et des richesses naturelles que Dieu a créées pour eux et l'abondance de la pluie grâce à laquelle les forêts poussent, l'agriculture se développe et la richesse halieutique se produit. Puis, Il a dit, Exalté soit-Il :

{وَجَعَلْنَا الْأَنْهَارَ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهِمْ } [الأنعام: ٦]

« et Nous avons fait couler des rivières à leurs pieds »¹⁰¹

Les richesses ne cessent de s'accumuler chez eux, ce qui indique l'abondance et le luxe. Tout cela fait partie des images de l'empowerment, mais ce dernier n'est pas délimité ni lié par la foi, comme en témoigne la parole de Dieu :

{ فَأَهْلَكْنَاهُمْ بِذُنُوبِهِمْ } [الأنعام: ٦]

« Puis Nous les avons détruites, pour leurs péchés »¹⁰² Il y a des richesses qui remplissent la terre, il y a des programmes, des plans de travail et une exécution qui conduisent à quelque chose qui s'appelle l'empowerment. Mais l'empowerment peut exister avec ou sans la foi : les gens cités dans le Saint Coran ne sont pas musulmans. Mais Dieu l'Exalté s'est exprimé sur ce

100. S.6/V.6

101. S.6/V.6

102. S.6/V.6

qu'Il leur a accordé en terme de gestion, de grandeur, de pouvoir international, étatique et politique à leur époque, en l'appelant « empowerment » ; et c'est Dieu l'Exalté qui leur a accordé cela par un pur agir divin.

{الَّذِينَ إِن مَّكَّنَّاهُمْ فِي الْأَرْضِ أَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ وَأَمَرُوا بِالْمَعْرُوفِ وَنَهَوْا عَنِ الْمُنْكَرِ وَلِلَّهِ عَاقِبَةُ الْأُمُورِ}{الحج:١٤}

Dieu l'Exalté dit : « *ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah* ». ¹⁰³

Il dit également « *Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres, qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité* » ¹⁰⁴

L'idée de l'empowerment auprès des nations est assimilable à l'idée de l'amour et de la tendresse auprès des gens ; c'est-à-dire qu'on ne peut pas charger une personne de faire croître l'amour dans le cœur des gens, mais nous lui disons : aie une bonne attitude envers les gens, comportes-toi avec eux en ayant une éthique convenable et sois juste envers eux, à ce moment Dieu jettera ton amour dans le cœur des gens. Al Boukhârî a rapporté, d'après Abî Hourayra, que le Prophète (r) a dit : « **Si Dieu aime un serviteur il appelle Jibril et lui dit: « Certes, Dieu aime telle personne, aime-la » ; alors Jibril l'aime. Puis Jibril appelle les gens du ciel : « Certes Dieu aime telle personne, aimez-la » ; alors les gens du ciel l'aiment, puis on lui accorde l'agrément (de Dieu) sur terre** » ¹⁰⁵.

Ce dont nous pouvons charger l'humain réside dans un ensemble de statuts éthiques et comportementaux qu'il peut réaliser soit avec réussite et Dieu créera pour lui l'agrément ; soit d'une manière choquante et qui ne fait qu'augmenter la haine des gens envers lui car il n'est pas spontané ; il est hautain et se vante auprès des gens par son bon comportement.

Que dire si l'homme vient, puis dit : « je vais agir afin de créer mon amour dans les cœurs » ; et qu'il met pour cela des plans et des stratégies en place,

103. S.22/V.41

104. S.24/V.55

105. Sahih al Boukhârî/2/629/, chapitre le début de la création ; chapitre de l'évocation des anges, ed. Association al Malknez al Islâmî, le Caire, 1421

puis se bat pour les avoir ? C'est ce qu'ont fait les courants extrémistes sur la question de l'empowerment.

Dieu l'Exalté a ordonné aux gens de l'adorer, de l'unifier, de croire en Lui, puis Il leur a ordonné de bâtir, de construire une civilisation et un épanouissement, d'honorer l'humain, de préserver les âmes, les raisons, le sang, de libérer les raisons de l'ignorance des principes de droit?

En vérité, quand nous plongeons dans la lumière coranique au sujet de l'empowerment, nous trouvons que ce qui précède est la substance même de ce que peut produire la raison scientifique du noble institut d'al Azhar qui se réfère aux sources, aux traditions prophétique, aux règles juridiques, à l'éthique de l'analyse des versets coraniques et à l'assemblage des versets qui parlent du même sujet, avec clairvoyance.

Un exemple qui illustre notre propos est celui du Prophète Joseph (Youssef) quand Dieu l'Exalté dit:

{ وَقَالَ الَّذِي اشْتَرَاهُ مِنْ مِصْرَ لِامْرَأَتِهِ أَكْرِمِي مَثْوَاهُ عَسَىٰ أَنْ يَنْفَعَنَا أَوْ نَتَّخِذَهُ وَلَدًا
وَكَذَلِكَ مَكْنًا لِيُوسُفَ فِي الْأَرْضِ وَلِنُعَلِّمَهُ مِن تَأْوِيلِ الْأَحَادِيثِ وَاللَّهُ غَالِبٌ عَلَىٰ أَمْرِهِ
وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ } [يوسف: ١٢]

*« Et celui qui l'acheta était de l'Egypte. Il dit à sa femme : « Accorde lui une généreuse hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile ou que nous l'adoptions comme notre enfant. » Ainsi avons-nous raffermi Joseph dans le pays et lui avons appris l'interprétation des rêves. Et Allah est souverain en Son Commandement, mais la plupart des gens ne savent pas »*¹⁰⁶.

Où est donc l'empowerment alors qu'il a été acheté pour être esclave ?

C'est un agir divin ! Dieu a voulu que le Prophète Joseph soit jeté dans le puits, ce qui l'a mené à l'esclavage afin qu'il soit porté jusqu'en Egypte pour côtoyer le savoir de cette société et rencontrer les gens qui vont parler de lui auprès du roi. Sa réputation scientifique et son savoir-faire se feront ainsi auprès des gens, ce qui poussera les spécialistes de l'administration à chercher à le recruter et à profiter de son expérience et de son potentiel. Dieu a voulu cette voie pour Son Prophète afin qu'il puisse faire parvenir sa notoriété au roi et que ce dernier reconnaisse le potentiel intellectuel et scientifique de Joseph. C'est ce qui a poussé le roi à lui accordé le pouvoir qu'il reçut.

106. S.12/V.21

L'empowerment est une fortune intellectuelle qui oblige les autres à respecter notre expérience et à demander notre aide. Et observez à ce sujet les versets suivants :

{قَالُوا أَضْغَاثُ أَحْلَامٍ وَمَا نَحْنُ بِتَأْوِيلِ الْأَحْلَامِ بِعَالَمِينَ ، قَالَ الَّذِي نَجَا مِنْهُمَا وَادَّكَرَ
بَعْدَ أُمَّةٍ أَنَا أُنَبِّئُكُمْ بِتَأْوِيلِهِ فَأَرْسِلُونِ، يُوسُفُ أَيُّهَا الصِّدِّيقُ أَفْتِنَا فِي سَبْعِ بَقَرَاتٍ
سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعِ سُنبُلَاتٍ خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَاتٍ لَعَلِّي أَرْجِعُ إِلَى النَّاسِ
لَعَلَّهُمْ يَعْلَمُونَ. قَالَ تَزْرَعُونَ سَبْعَ سِنِينَ دَأَبًا فَمَا حَصَدْتُمْ فَذَرُوهُ فِي سُنْبُلِهِ إِلَّا قَلِيلًا
مِمَّا تَأْكُلُونَ}{يوسف:٤٤-٧٤}

« *Ils dirent : « C'est un amas de rêves ! Et nous ne savons pas interpréter les rêves ! Or, celui des deux qui avait été délivré et qui, après quelque temps se rappela, dit : « Je vous en donnerai l'interprétation. Envoyez-moi donc. Ô toi, Joseph, le véridique ! Eclaire-nous au sujet de sept vaches grasses que mangent sept très maigres, et sept épis verts et autant d'autres, secs, afin que je retourne aux gens et qu'ils sachent [l'interprétation exacte du rêve] ».* Alors [Joseph dit] : « Vous sèmerez pendant sept années consécutives. Tout ce que vous aurez moissonné, laissez-le en épi, sauf le peu que vous consommerez » »¹⁰⁷

C'est-à-dire : « conseille-nous, ô toi l'expert dans la direction des affaires des royaumes et des états » ; comment expliquer cette affaire ?

{يُوسُفُ أَيُّهَا الصِّدِّيقُ أَفْتِنَا فِي سَبْعِ بَقَرَاتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعِ سُنبُلَاتٍ
خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَاتٍ}{يوسف:٦٤}

« *Sept vaches grasses que mangent sept très maigres, et sept épis verts et autant d'autres, secs* »¹⁰⁸ Joseph l'a expliqué et l'a transformé en plan d'action. L'empowerment pour lui est devenu une fortune intellectuelle qui lui a accordé la vision à long terme, les prévisions futures des crises, les moyens de les résoudre et comment s'y accommoder. Quand Joseph a exposé cette expérience :

107. S.12/V.44-47

108. S.12/V.46

{وَقَالَ الْمَلِكُ ائْتُونِي بِهِ اَسْتَخْلِصُهُ لِنَفْسِي فَلَمَّا كَلَّمَهُ قَالَ إِنَّكَ الْيَوْمَ لَدَيْنَا مَكِينٌ أَمِينٌ}

[يوسف:٤٥]

« *Et le roi dit : « Amenez-le moi, je me le réserve pour moi-même ».* *Et lorsqu'il lui eut parlé, il dit : « Tu es dès aujourd'hui près de nous, en une position d'autorité et de confiance »* »¹⁰⁹.

Dieu lui a accordé l'acceptation, alors le roi l'a interpellé pour son savoir-faire rare ; lorsqu'il lui parla, il fut surpris par une mentalité économique de première qualité et lui dit :

{قَالَ إِنَّكَ الْيَوْمَ لَدَيْنَا مَكِينٌ أَمِينٌ} [يوسف:٤٥]

« *il dit : « Tu es dès aujourd'hui près de nous, en une position d'autorité et de confiance »* »¹¹⁰. Il en découle :

{قَالَ اجْعَلْنِي عَلَى خَزَائِنِ الْأَرْضِ إِنِّي حَفِيظٌ عَلِيمٌ} [يوسف:٥٥]

« *Et [Joseph] dit : « Assigne-moi les dépôts du territoire : je suis bon gardien et connaisseur »* »¹¹¹. Observez comment s'est réalisé l'empowerment.

Puis, viennent les courants extrémistes qui tronquent l'expression « *Assigne-moi les dépôts du territoire* »¹¹² et la coupe de son contexte précité et disent : ce verset indique la légalité de chercher le pouvoir.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que l'être humain doit montrer ses capacités intellectuelles et son expertise à sa patrie, ce qui fera dire à tous : tu es celui qui dénoue les problématiques et le préféré pour diriger les affaires, quel que soit ton orientation. Cela est dû seulement au fait que tu es l'expert, le savant, bien affirmé dans tes connaissances.

L'empowerment est l'agir divin pur, que Dieu crée et met en place. Nous, nous sommes chargés de programmes de travail tels que l'urbanisation de la terre, l'effort à fournir, le développement des expériences scientifiques, la construction du pays et des patries, l'adoration de Dieu et la purification de l'âme. Si nous réussissons dans toutes ces Préalables et programmes pratiques, Dieu propagera en notre faveur une réputation internationale qui se répandra

109. S.12/V.54

110. S.12/V.54

111. S.12/V.55

112. S.12/V.55

à travers le monde. Cela s'appellera, dans ce cas, l'empowerment qui aux états et aux peuples ce que la tendresse et l'amour sont aux individus ; Dieu l'a créé dans les cœurs et nous cherchons seulement ses causes et ses préalables.

_ La première des clés de compréhension de la notion d'empowerment au sujet du Prophète Joseph est celle de la science ; c'est pourquoi cette clé a été évoquée à plusieurs reprises. Ecoutons la parole de notre Seigneur Jacob (*Ya'coûb*) dire :

{وَكَذَلِكَ يَجْتَبِيكَ رَبُّكَ وَيُعَلِّمُكَ مِنْ تَأْوِيلِ الْأَحَادِيثِ { [يوسف:٦]

« *Ainsi, ton Seigneur te choisira et t'enseignera l'interprétation des informations (survenues)* »¹¹³. L'enseignement des informations et de ce qui survient est une clé intellectuelle importante.

Vient par la suite la parole de Dieu :

{وَقَالَ الَّذِي اشْتَرَاهُ مِنْ مِصْرَ لِامْرَأَتِهِ أَكْرِمِي مَثْوَاهُ عَسَىٰ أَنْ يَنْفَعَنَا أَوْ نَتَّخِذَهُ وَلَدًا
وَكَذَلِكَ مَكَّنَّا لِيُوسُفَ فِي الْأَرْضِ وَلِنُعَلِّمَهُ { [يوسف:١٢]

« *Et celui qui l'acheta était de l'Egypte. Il dit à sa femme : « Accorde lui une généreuse hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile ou que nous l'adoptions comme notre enfant Ainsi avons-nous raffermi Joseph dans le pays et nous lui avons appris »*¹¹⁴; voilà la deuxième clé du savoir qui revient.

Puis Il dit, Exalté soit-Il :

{وَلَمَّا بَلَغَ أَشُدَّهُ آتَيْنَاهُ حُكْمًا وَعِلْمًا وَكَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ { [يوسف:٢٢]

« *Et quand il eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir* »¹¹⁵: cette clé du savoir se reproduit une troisième fois

Puis Il dit :

113. S.12/V.6

114. S.12/V.21

115. S.12/V.22

{قَالَ لَا يَأْتِيكُمَا طَعَامٌ تُرْزَقَانِهِ إِلَّا نَبَأْتُكُمَا بَتَأْوِيلِهِ قَبْلَ أَنْ يَأْتِيكُمَا ذَلِكُمَا مِمَّا عَلَّمَنِي
[يوسف:٧٣]}

« *La nourriture qui vous est attribuée ne vous parviendra point, dit-il, que je ne vous aie avisés de son interprétation [de votre nourriture] avant qu'elle ne vous arrive. Cela fait partie de ce que mon Seigneur m'a enseigné* »¹¹⁶ La rencontre entre ce préalable et cette clé scientifique, d'un côté se reproduit pour la quatrième fois.

C'est peut-être la cause d'avoir accordé la priorité à la science par rapport à la sagesse dans la Sourate Joseph quand Dieu l'Exalté dit (à reformuler) :

{وَإِسْحَاقَ إِنَّ رَبَّكَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ} [يوسف:٦]

« *car ton Seigneur est Omniscient et Sage* »¹¹⁷, dans les deux autres versets de la sourate, (le début ne colle pas avec la suite de la phrase...) car l'empowerment de Joseph (que le salut de Dieu soit sur lui) provient du savoir divin par lequel Dieu l'a comblé, contrairement à la parole de Dieu l'Exalté au sujet d'Ibrâhîm (que le salut de Dieu soit sur lui) :

{فَأَوْجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً قَالُوا لَا تَخَفْ وَبَشَّرُوهُ بِغُلَامٍ عَلِيمٍ، فَأَقْبَلَتْ امْرَأَتُهُ فِي صَرَّةٍ
فَصَكَّتْ وَجْهَهَا وَقَالَتْ عَجُوزٌ عَقِيمٌ} [الذاريات:٩٢]

{قَالُوا كَذَلِكَ قَالَ رَبُّكَ إِنَّهُ هُوَ الْحَكِيمُ الْعَلِيمُ} [الذاريات:٠٣]

« *Il ressentit alors de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent: « N'aie pas peur ». Et ils lui annoncèrent [la naissance] d'un garçon plein de savoir. Alors sa femme s'avança en criant, se frappa le visage et dit : « Une vieille femme stérile... » Ils dirent : « Ainsi a dit ton Seigneur. C'est Lui vraiment le Sage, l'Omniscient* »¹¹⁸, où la sagesse a été prioritaire au savoir, parce que l'honorer par la descendance à un âge avancé fait partie des exigences de la sagesse divine.

Puis arrive l'évènement important qui montra le potentiel scientifique, l'expérience et les dons du Prophète Joseph (que le salut de Dieu soit sur lui)

116. S.12/V.37

117. S.12/V.6

118. S.51/V.28-30

qui a poussé le peuple égyptien tout entier à cette époque, ainsi que la direction érigée dans le pays, lui dire : « sauve-nous par ta dimension scientifique et sors-nous des mines de la connaissance et du savoir quelques mesures et plans qui peuvent sauver le pays d'un danger économique imminent ».

Le roi a vu sept vaches grasses manger sept maigres et sept épis verts et d'autres sèches, puis il dit :

{ يَا أَيُّهَا الْمَلَأُ أَفْتُونِي فِي رُؤْيَايَ } { يوسف: ٣٤ }

« *Ô conseil de notables, donnez-moi une explication de ma vision* »¹¹⁹; nous avons besoin d'une expérience scientifique qui nous explique les symboles de cet évènement futur, « si vous savez interpréter le rêve »¹²⁰ ; mais ils ne possédaient pas du génie scientifique qui puisse les secourir :

{ قَالُوا أَضْغَاثُ أَحْلَامٍ وَمَا نَحْنُ بِتَأْوِيلِ الْأَحْلَامِ بِعَالَمِينَ } { يوسف: ٤٤ }

« *Ils dirent: « C'est un amas de rêves ! Et nous ne savons pas interpréter les rêves »* »¹²¹; ils ont réfuté la science, ce qui accentua le principe coranique au sujet de l'empowerment dont la clé, au sujet du Seigneur Joseph, réside dans le savoir qu'il maîtrise et le don que Dieu lui a accordé.

Est ensuite apparu, à cette époque, le besoin de cette base dans la société, au regard de Sa parole :

{ وَقَالَ الَّذِي نَجَا مِنْهُمَا وَادَّكَرَ بَعْدَ أُمَّةٍ أَنَا أُنَبِّئُكُمْ بِتَأْوِيلِهِ فَأَرْسِلُونِ، يُوسُفُ أَيُّهَا الصِّدِّيقُ أَفْتِنَا فِي سَبْعِ بَقَرَاتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ سَبْعُ عِجَافٍ وَسَبْعِ سُنبُلَاتٍ خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَاتٍ لَعَلِّي أَرْجِعُ إِلَى النَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَعْلَمُونَ } { يوسف: ٥٤-٦٤ }

« *Or, celui des deux qui avait été délivré et qui, après quelque temps se rappela, dit: « Je vous en donnerai l'interprétation. Envoyez-moi donc. Ô toi, Joseph, le véridique ! Eclaire-nous au sujet de sept vaches grasses que mangent sept très maigres, et sept épis verts et autant d'autres, secs, afin que je retourne aux gens et qu'ils sachent [l'interprétation exacte du rêve] »* »¹²².

119. S.12/V.43

120. S.12/V.43

121. S.12/V.44

122. S.12/V.45-46

L'homme envoyé à Joseph exposa les gens au besoin de Joseph, vu leur ignorance du secret scientifique et cognitif qu'ils ont observé de manière éblouissante chez Joseph, quand ils l'ont côtoyé.

Observez combien de fois le mot « science » a été répété dans ce contexte ?

Joseph (que le Salut de Dieu soit sur lui) a commencé à exposer le savoir éclatant et les solutions à la crise économique :

{قَالَ تَزْرَعُونَ سَبْعَ سِنِينَ دَائِبًا فَمَا حَصَدْتُمْ فَذَرُوهُ فِي سُنْبُلِهِ إِلَّا قَلِيلًا مِمَّا تَأْكُلُونَ}

[يوسف:٧٤]

« *Alors [Joseph dit] : « Vous sèmerez pendant sept années consécutives »* », un plan septennal, « *Tout ce que vous aurez moissonné, laissez-le en épi, sauf le peu que vous consommerez* »¹²³, le besoin d'une planification agricole large, de plans de stockage et des proportions précises dans la dépense responsable sont apparus.

« *Viendront ensuite sept années de disette qui consommeront tout ce que vous aurez amassé pour elles, sauf le peu que vous aurez réservé [comme semence]* »¹²⁴.

Il leur a indiqué un plan leur garantissant une couverture alimentaire en blé, de sorte qu'il leur reste un surplus après la fin de la crise. La couverture qu'il leur a assurée leur permettra de dépasser la crise :

{ثُمَّ يَأْتِي مِنْ بَعْدِ ذَلِكَ عَامٌ فِيهِ يُغَاثُ النَّاسُ وَفِيهِ يَعْرِضُونَ}[يوسف:٩٤]

« *Puis, viendra après cela une année où les gens seront secourus [par la pluie] et iront au pressoir* »¹²⁵

Nul doute que son conseil pour planter était un dossier pratique, soumis à la discussion où se sont produits des détails que le Coran n'a pas évoqués vu que ce dernier ne fait qu'évoquer les résultats et les questions globales, résumer les péalables et ne pas évoquer les questions détaillées. Le Saint Coran n'a pas abordé les détails tels que la méthode appliquée par Joseph dans la culture ni ce qu'il a cultivé, ni quelles sont les récoltes vitales nécessaires pour dépasser la crise ou celles reportées jusqu'à ce que la crise soit passée. Pas de détails non plus au sujet des espaces cultivés et celle qu'il faut préparer

123. S.12/V.47

124. S.12/V.48

125. S.12/V.49

ni sur la main d'œuvre ou les besoins de l'agriculture (arrosage, labour). Et voici une expérience approfondie de Joseph au cœur de ce que le peuple égyptien maîtrise le mieux : l'agriculture. Un peuple qui vit depuis sept mille ans aux bords du Nil.

Quand les égyptiens ont écoutés les conseils de cet homme soutenu par la révélation et ses recommandations pour une gestion agricole efficace, ils étaient très étonnés puisqu'il les a défiés en leur indiquant des plans incroyablement détaillés et ce, grâce à la lumière de la révélation et de la prophétie, dans un domaine qu'ils maîtrisent parfaitement.

{قَالَ تَزْرَعُونَ سَبْعَ سِنِينَ دَأَبًا فَمَا حَصَدْتُمْ فَذَرُوهُ فِي سُنْبُلِهِ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّا تَأْكُلُونَ}

[يوسف:٧٤]

S'en suivi cette parole : « ***Vous sèmerez pendant sept années consécutives ; tout ce que vous aurez moissonné, laissez-le en épi, sauf le peu que vous consommerez*** »¹²⁶.

« ***Vous sèmerez pendant sept années consécutives*** » signifie qu'ils sèmeront avec dynamisme, application et mobilisation au point que les saisons successives permettront l'accumulation d'une grande quantité de blé.

Puis, « ***Tout ce que vous aurez moissonné*** » est relatif à une autre mesure qui représente un dossier complet de travail basé sur les expériences de la récolte. La suite « (...) ***sauf le peu que vous consommerez*** » : il s'agit d'un autre savoir-faire relatif au stockage. Il leur expliqua une méthode particulière de stockage permettant de garder une réserve de sept ans et de gérer la distribution de quotas précis, de manière à traverser les sept années de famine sans encombre, mais, en plus, à mettre à disposition des habitants du Chèm et des pays limitrophes les provisions de secours nécessaires tout en gardant une réserve supplémentaire suffisante.

Nous sommes face à une personne douée d'expériences relatives à plusieurs domaines et proposant divers programmes de travail très étonnants et inconnus, dans une société ayant pourtant une grande maîtrise du domaine agricole. L'exemple cité plus haut est une expérience économique, agricole, éducative dans l'art de la vie, dans le stockage et les techniques précises chez un peuple expert.

126. S.12/V.47

Quand cette dimension scientifique est apparue et qu'elle arriva aux centres de décision, les égyptiens ont commencé à chercher Joseph pour profiter de sa notoriété scientifique dont le pays a besoin :

{ وَقَالَ الْمَلِكُ ائْتُونِي بِهِ }

« *Et le roi dit: « Amenez-le moi »*¹²⁷. *Joseph refusa et dit:*

{ قَالَ ارْجِعْ إِلَىٰ رَبِّكَ فَاسْأَلْهُ مَا بَالُ النِّسْوَةِ اللَّاتِي قَطَّعْنَ أَيْدِيَهُنَّ إِنَّ رَبِّي بِكَيْدِهِنَّ }

{عَلِيم}{[يوسف:٥٠]}

« *Retourne auprès de ton maître et demande lui: « Quelle était la raison qui poussa les femmes à se couper les mains ? »* »¹²⁸

Le Roi insista et le convia de nouveau :

{ وَقَالَ الْمَلِكُ ائْتُونِي بِهِ اَسْتَخْلِصْهُ } [يوسف:٤٥]

« *Et le roi dit : « Amenez-le moi: je me le réserve pour moi-même »* »¹²⁹.

Joseph u n'a pas demandé le pouvoir et ne l'a pas recherché. L'empowerment que Dieu a expliqué à son sujet est une attestation de toutes les maisons d'expertise et des centres de décision en son temps et démontre que cet homme a une expérience scientifique rare dont les égyptiens avaient le plus grand besoin.

De ce fait, quand le roi s'est assis avec lui en lui adressant quelques paroles, il découvrit ses larges horizons et ses expériences profondes ; alors il dit : « ***Tu es dès aujourd'hui près de nous, en une position d'autorité et de confiance*** ». Le roi lui dit cela après l'avoir invité de nombreuse fois, en lui proposant un poste gouvernemental clé. Cela prouve que Joseph u, n'a pas cherché le pouvoir.

Le Prophète de Dieu u ne prévoyait pas le futur, mais il était clairvoyant, avec une vision pragmatique sur le long terme et un plan stratégique issu d'un ensemble d'observations et d'arguments.

127. S.12/V.55

128. S.12/V.54

129. S.12/V.54

Peut-être vous vous demandez : sommes-nous devant une expérience prophétique pure ? Ou est-ce que c'est une expertise humaine acquise par l'étude et la recherche ? La réponse est que nous parlons de notre maître Joseph, élevé dans la demeure prophétique où se sont accumulés les lumières prophétiques durant quatre générations. C'est un noble Prophète, fils d'un noble Prophète, fils d'un noble Prophète, fils d'un noble Prophète, Joseph fils de Jacob fils de Isaac fils d'Abraham (que le Salut de Dieu soit sur eux). Le Messager de Dieu r'l'a appelé : « **le noble, fils du noble, fils du noble, fils du noble** »¹³⁰.

Dans ces familles aux nobles lignées, tant au niveau de la science que de l'ascendance, de la direction et de la souveraineté, l'enfant se développe dans une atmosphère d'apprentissage et d'expertise depuis son plus jeune âge. S'il avait été élevé loin du rang prophétique, il aurait été un chef et un commandant.

C'était l'usage de l'époque. On trouve, d'ailleurs, un certain nombre de familles pharaoniques où la royauté se transmettait de génération en génération. Tut Ankh Amon mourut alors qu'il n'avait qu'une vingtaine d'année et fut pourtant l'un des rois les plus notables malgré son jeune âge, mais il a été élevé dans les demeures royales et souveraines.

Que doit-on penser alors d'un homme qui, suivant ce modèle, a bénéficié, malgré son jeune âge, du cumul des connaissances de plusieurs générations. Tous les gens de Chêm et de ses environs revenaient vers ses parents pour juger leurs affaires. Ajoutons à cela ce que Dieu l'Exalté lui a accordé comme élément prophétique lumineux.

Le Prophète Joseph représente un modèle intellectuel doté d'une expérience, d'un savoir, et d'une compréhension très riche qui a attiré tous les dirigeants administratifs de l'Etat Egyptien. Ce modèle nous rappelle la règle notoire : « la base dans l'action des Prophètes est le général sauf s'il y a un argument qui la spécifie »

Il y a des actions et des faits prophétiques dont on possède la preuve de leur spécificité. Alors que le reste des actions du Prophète, que ce soit au niveau des rites, de l'administration, des emplois, des correspondances avec les rois, au niveau relationnel, ... demeurent licites. A l'origine, ces actions ont été accomplies par les Prophètes pour être une méthodologie et un savoir à transmettre. La seule différence est que nous l'accomplissons par l'expérience, l'apprentissage et l'entraînement alors qu'eux, ils l'accomplissent par l'enseignement divin.

130. Recueil authentique de Boukhârî (Sahîh al Boukhârî)2/949, Chapitre « l'Exégèse », Sourate Joseph/1, ed. Association al Maknaz islamique, le Caire 1421 H.

Toutes les actions relatives à la rhétorique, la consultation juridique (al iftâ'), l'administration, les professions, l'industrie, la gestion financière, la correspondance avec les rois sont accomplis par le Prophète à titre d'enseignement. Le Prophète est un modèle que nous nous appliquons à suivre, en rassemblant les outils et les moyens nécessaires.

Ceci est une règle chez tous les Prophètes de Dieu, y compris notre maître Joseph qui a montré une expérience agricole qui impressionna un peuple aguerrri à l'agriculture et à ses secrets. Le Prophète Joseph a prodigué des conseils et mis en place certaines mesures et dispositions qui ont permis au pays de traverser une crise terrible. Quelle est l'origine de cette action ? La prophétie et l'expérience. Il met entre nos mains un exemple applicable, puisqu'à la base, les actions des Prophètes sont notoires et applicables, sauf quelques rares actions qui leur sont spécifiques.

– Ceci est la raison pour laquelle Dieu l'Exalté nous a révélé cet aperçu de la vie du Prophète Joseph (que Dieu soit satisfait de lui). Ce dernier a vécu une soixantaine ou une septantaine d'années mais Dieu n'a choisi de nous révéler que quelques épisodes de sa vie alors qu'Il aurait pu nous rapporter beaucoup plus de faits. Dieu ne voulait révéler que les épisodes qui représentent la méthodologie d'enseignement du Prophète Joseph accomplie grâce au don et à la prophétie et que nous devrions appliquer à notre tour. Pour y arriver, nous devons passer par l'expérience, les études, la connaissance, le don (càd.) et la recherche scientifique, la formation des cadres scientifiques, etc. De même, le Prophète a dit « **Apprenez de moi vos rites** »¹³¹, c'est-à-dire que je vais réaliser devant vous une série de rites durant le pèlerinage afin que vous l'observiez, que vous l'appliquiez et que vous y accédiez par l'ensemble des expériences que vous connaissez.

C'est comme si *Youssef* (Joseph) disait : prenez de moi l'ensemble des expériences administratives qui ont fait de moi une personne de confiance, autorisée à aller partout. Essayez d'appliquer la même méthode suivant ce qui convient à vos conditions, votre époque, votre société, votre niveau intellectuel et les modalités de votre époque. Il faut assumer le devoir de son époque comme l'a fait le Prophète de Dieu Joseph (que le salut de Dieu soit sur lui) et c'est ainsi que se développera entre nos mains ce que l'on appelle « l'empowerment ».

Quand l'homme est venu interroger Joseph à propos du rêve du roi, il lui demandait en fait s'il pouvait ajouter au récit du rêve sa connaissance de la société, sa clairvoyance quant au devenir de sa gestion. Grâce aux lumières

131. Sahîh Moslim/2/943/ Chapitre al Hajj, sous-chapitre la recommandation de jeter jamret- al aqaba le jour du sacrifice sur une monture et l'explication de sa parole que Dieu prie sur lui et le salue « apprenez de moi vos rites »

prophétiques, Joseph a pu fournir un rapport complet comprenant des propositions et des solutions concrètes.

Les propositions citées ne devaient pas être exécutées par Joseph uniquement, ce fut plutôt des indications sociales appliquées ultérieurement avec réussite.

L'empowerment au sujet de Youssef (que le salut de Dieu soit sur lui) ne s'est pas uniquement limité aux connaissances. Les types de connaissance qu'il a ajoutés à la civilisation égyptienne sont multiples. Il a montré une expérience juridique rare donnant lieu, à l'époque, à une réforme législative. Dieu l'Exlaté dit :

{قَالُوا تَاللَّهِ لَقَدْ عَلِمْتُمْ مَّا جِئْنَا لِنُفْسِدَ فِي الْأَرْضِ وَمَا كُنَّا سَارِقِينَ قَالُوا فَمَا جَزَاؤُهُ إِنْ كُنْتُمْ كَاذِبِينَ}{يوسف: ٣٧ - ٤٧}

« Puis, quand il leur eut fourni leurs provisions, il mit la coupe dans le sac de son frère. Ensuite un crieur annonça : « Caravaniers! vous êtes des voleurs. Ils se retournèrent en disant : « Qu'avez-vous perdu? » Ils répondirent : « Nous cherchons la grande coupe du roi. La charge d'un chameau à qui l'apportera et j'en suis garant »¹³². Alors les frères de Joseph répondirent : « Par Allah, dirent-ils, vous savez certes que nous ne sommes pas venus pour semer la corruption sur le territoire et que nous ne sommes pas des voleurs »¹³³.

Si l'accusation avait été confirmée vis-à-vis d'une personne de votre côté et que des arguments et investigations correctes montraient qu'il était coupable, quelle serait la sentence que vous accepteriez ? Alors les frères de Joseph répondirent que si l'accusation se révèle juste, l'accusé serait pris pour captif :

{قَالُوا جَزَاؤُهُ مَنْ وَجَدَ فِي رَحْلِهِ فَهُوَ جَزَاؤُهُ كَذَلِكَ نَجْزِي الظَّالِمِينَ}{يوسف: ٥٧}

« Ils dirent: « La sanction infligée à celui dont les bagages de qui la coupe sera retrouvée est : [qu'il soit livré] lui-même [à titre d'esclave à la victime du vol]. C'est ainsi que nous punissons les malfaiteurs »¹³⁴.

{فَبَدَأَ بِأَوْعِيَتِهِمْ قَبْلَ وِعَاءِ أَخِيهِ ثُمَّ اسْتَخْرَجَهَا مِنْ وِعَاءِ}{يوسف: ٦٧}

132. S.12/V.70-72

133. S.12/V.73-74

134. S.12/V.75

« [Joseph] *commença par les sacs des autres avant celui de son frère ; puis il la fit sortir du sac de son frère* »¹³⁵. La signification de ce verset est la suivante : notre maître Joseph avait besoin de l'expérience de son frère pour diriger les dossiers de l'économie du territoire égyptien. Quand il commença à conduire les affaires, il mit en place un plan de travail et les cadres humains entamèrent son exécution.

Mais le plan se transforma en un grand chantier et la meilleure personne à même de le diriger était son frère. Il attendit alors l'arrivée de la délégation de ses frères pour commencer l'élaboration d'une mesure juridique inhabituelle dans les us et coutumes égyptiennes. C'est à cela que Dieu l'Exalté fait allusion quand il dit :

{ مَا كَانَ لِيَأْخُذَ أَخَاهُ فِي دِينِ الْمَلِكِ } {يوسف:٦٧}

« *Car il ne pouvait pas se saisir de son frère, selon la justice* »¹³⁶. C'est-à-dire qu'il n'était pas habituel dans les lois égyptiennes de l'époque que le coupable de ce genre d'affaires soit jugé suivant les apparences et non les faits. Mais Joseph, en tant que conseiller économique, a estimé que la meilleure personne pour gérer ce travail était son frère afin de faire traverser au pays la crise avec le moins de dégâts possibles.

Quelle est l'argumentation et l'appuie juridique qui lui permettra de garder son frère ? Les laisser décider de la sentence, en se basant sur ce qu'ils savent de la législation de leur père Issaq et de leur grand-père Abraham. Leur législation prévoit ce genre de sentence : accorder à l'accusé le droit de choisir le cadre de sa citation ainsi que la punition. Si la sentence est acceptée par consensus et qu'une décision est prononcée, alors on ajoute la sentence aux lois connues du pays. Dieu, Exalté soit-il, dit :

« *Car il ne pouvait pas se saisir de son frère, selon la justice* »¹³⁷. C'est-à-dire qu'il n'était pas habituel dans les lois égyptiennes de déclarer une telle sentence. Dieu l'Exalté dit après :

{ اللَّهُ رَفَعَ دَرَجَاتٍ مِّنْ نَّسَاءٍ وَفَوْقَ كُلِّ ذِي عِلْمٍ عَلِيمٌ } {يوسف:٦٧}

« *Nous élevons en rang qui Nous voulons. Et au-dessus de tout homme détenant la science il y a un savant [plus docte que lui]* »¹³⁸. On

135. S.12/V.76

136. S.12/V.76

137. S.12/V.76

138.

reparle ici de Science car il s'agit de la clé de la question de l'empowerment du Prophète Joseph (que Dieu soit satisfait de lui).

En effet, la clé de l'empowerment de Joseph réside dans son savoir qui lui a permis de présenter des consultations, des rapports et des expertises aussi bien dans le domaine agricole (semence, récolte, etc.) que législatif, juridique et administratif. Ces qualités lui ont attiré l'attention des administrateurs du pays qui ont voulu établir avec lui des contrats pour le nommer comme expert délégué, ministre et conseiller dans le cabinet du roi ; toutefois, il déclina leurs offres à plusieurs reprises.

En résumé, notre maître Joseph n'a pas cherché le pouvoir, ni directement, ni indirectement.

Sa parole reprise dans le Saint Coran :

{قَالَ اجْعَلْنِي عَلَى خَزَائِنِ الْأَرْضِ إِنِّي حَفِيظٌ عَلِيمٌ}{يوسف:05}

« *Assigne-moi les dépôts du territoire : je suis bon gardien et connaisseur* »¹³⁹, n'est pas une demande pour accéder au pouvoir puisque les égyptiens eux-mêmes n'ont cessé de revenir vers lui afin de prendre en charge la gestion de la crise. Le roi lui envoya plusieurs missives pour les aider à gérer les affaires de l'Égypte à la lumière de ses connaissances étendues, son savoir-faire et son expérience étonnante, illuminée par la révélation. Ils ont insisté jusqu'à ce qu'il se résigne et accepte de les secourir. Le roi lui a également envoyé un émissaire l'invitant auprès de lui mais il a refusé et n'a accepté qu'à la seconde invitation. Et quand le roi lui accorda le choix du poste qu'il pourrait occuper, il s'est contenté d'une responsabilité minimale à savoir la gestion de la caisse de l'État. Joseph ne lui a pas dit « je suis Prophète et tu es un roi qui ne croit pas à ma religion alors tu dois me céder la place ». Il a tout simplement accepté, après insistance, à diriger les affaires économiques de l'État.

Si après cette déclaration, quelqu'un veut utiliser le noble verset comme une preuve de la licéité des ruses envers les gens afin d'atteindre un quelconque pouvoir en usant de n'importe quel moyens, en empruntant tout sentier et en considérant cela comme une finalité suprême, cette personne commet un crime contre la législation et attribue au Saint Coran une compréhension erronée.

Il y a, dans le Saint Coran, un autre modèle d'empowerment qui est celui de Dhou -l-Qarnayn . Dieu, Exalté soit-Il dit :

139. S.12/V.55

{وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ ذِي الْقَرْنَيْنِ قُلْ سَأَتْلُو عَلَيْكُمْ مِنْهُ ذِكْرًا، إِنَّا مَكَّنَّا لَهُ فِي الْأَرْضِ وَآتَيْنَاهُ
مِنْ كُلِّ شَيْءٍ سَبَبًا} [الكهف: ٣٨-٤٨]

« *Et ils t'interrogent sur Dhoul-I-Qarnayn. Dis : « Je vais vous en citer quelque fait mémorable. Vraiment, Nous avons affirmé sa puissance sur terre »* ». Quelle est la base de cet empowerment ? Dieu l'Exalté dit : « (...) *et Nous lui avons donné libre voie à toute chose* »¹⁴⁰. Il n'a pas demandé à s'approprier les biens mais c'est plutôt Dieu qui lui a donné accès à toute chose, qu'Il lui a préparé les causes, les sources, les facteurs et les ressources. Ainsi Dieu lui a facilité un voyage jusqu'au « lever du soleil », c'est-à-dire au plus loin qu'une armée puisse arriver avec tous ses équipements. Le voyage veut dire des experts en la marine, des hommes, des soldats, des provisions, des cartes, des lignes d'approvisionnement et une administration forte, capable d'affronter les mers et de faire obéir les marins. Il a également accompli un voyage vers l'occident et vers un autre endroit que Dieu a appelé « entre les deux barrages ». Les exégètes ont essayé de comprendre la signification de cette expression et de localiser l'endroit sur la carte.

Le Coran nous rapporte dans cette histoire, un comportement humain qui s'est produit à une époque historique dans un endroit qui doit certainement exister encore aujourd'hui, quelque part sur le globe terrestre. Où est-il ? Le Calife Hâroûn ar-Rashîd a financé les voyages d'un expert appelé Salam At-Torjournân afin d'aller explorer des régions dans le nord de la planète et chercher les restes du barrage construit par Dhoul-I-qarnayn.

Les européens, par la suite, commencèrent à s'intéresser à cette science qui vise à déterminer les endroits historiques cités dans le saint Coran ou dans d'autres livres saints. Ils investiguèrent les lieux cités dans leur livre saint et ses recherches se sont développées pour donner naissance à une science appelée l'archéologie ou la science « des fouilles du livre saint ». Dans le cadre de cette science, on repère des lieux ou des traces cités dans la Torah, puis on finance des expéditions pour s'y rendre et commencer des fouilles afin de trouver ce qui a été indiqué ou des indices y conduisant. Le Saint Coran indique la présence de ces traces historiques. Il dit par exemple au sujet de l'arche de Noé :

{وَلَقَدْ تَرَكْنَاهَا آيَةً فَهَلْ مِنْ مُدْكِرٍ} [القمر: ٥١]

140. S.18/V .83-84

« *Et Nous la laissâmes, comme un signe [d'avertissement]. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?* »¹⁴¹ C'est-à-dire : je vais la laisser comme signe afin que les générations futures viennent creuser, fouiller et la retrouver.

{وَأَنَّكُمْ لَتَمُرُّونَ عَلَيْهِمْ مُّصْبِحِينَ وَبِاللَّيْلِ أَفَلَا تَعْقِلُونَ} [الصافات: ٧٣١-٨٣١]

« *Et vous passez certainement auprès d'eux, le matin et la nuit* »¹⁴². Dieu décrit les villages de Loth et dit que nous passons sur leurs restes et sur leurs vestiges à l'aller comme au retour, matin et soir, donc faisons attention.

Les savants musulmans se demandèrent : où sont les vestiges de thou-l-qarnayn? Ils veulent voir le degré d'empowerment que Dieu lui a accordé.

Un autre exemple de voyages archéologique est celui financé par le Calife al Wâthiq Billâh qui a chargé Salam at-Torjournân d'aller aux pays du Caucase et dans les contrées froides, vers la Sibérie, afin d'observer les caractéristiques géographiques qu'il doit consigner autour du barrage de Dhou-l-Qarnain. Il accomplit le voyage et a rédigé à ce propos un épître qu'a rapporté ach-Chérif al Idrîsî dans son livre « Nozhat al mochtâq-f-ikhtirâq al 'âfâq » (La balade du nostalgique pour percer les horizons).

Avant lui, il y eut le voyage Ibn Fadhl Allah al 'Omarî, dans le livre « al masâlik wal mamâlik » (les sentiers et les royaumes), consigné dans les livres d'histoire. Un certain nombre d'orientalistes qui ont étudié ce texte historique et qui ont observé ces lieux et ces pays décrits, alors qu'ils sont experts en géographie, ont dit : ce voyage, au regard des normes de la recherche scientifique, est authentique. L'orientaliste russe, Kratchofsky lui a également consacré une recherche, ce qui montre l'intérêt accordé à ce voyage. Parmi les contemporains, citons le grand savant Abou-l-Kalâm 'Azâd, l'ex-ministre de la culture indien. Il était intéressé par ce qu'on appelait les fouilles du Saint Coran, en parallèle avec celle qui ont été accomplies dans le fleuve de Jordanie, la mer morte et certains endroits en Palestine.

Le grand savant Abou-l-Kalâm est parmi les plus grands savants concernés par cet aspect. Il a réalisé des recherches autour de l'endroit du barrage de Dhou-l-Qarnayn. Il a publié cette recherche avec un ensemble d'articles du Dr Abdel Mon'im an-Nimr, l'ex-Ministre des Awqâf Egyptien, dans les années septante. Il a consacré un livre entier sur Abi-l-Kalâm 'Azâd, dans lequel il rapporte ses recherches à propos de Dhou-l-Qarnayn et son barrage.

141. S.54/V.8

142. S.37/V.137-138

Parmi les chercheurs qui se sont intéressés à la question, on trouve un chercheur saoudien, membre du Conseil de Consultation saoudien, du nom de Hamza Abou Zaid, qui sortit un livre appelé « Résoudre les secrets de Dhou-l-Qarnain et Gog et Magog » où il a rapporté une recherche basée sur un voyage ainsi que l'étude approfondie de documents chinois. Ce chercheur a un avis particulier sur la question : il avance l'hypothèse que Dhou-l-qarnayn, indiqué dans le saint Coran, n'est autre qu'Akhenaton, le roi pharaonique monothéiste. Le livre a été fortement critiqué. Certains spécialistes en égyptologie disant que cet avis n'est pas exact. Ni les documents historiques, ni les papyrus n'indiquent des voyages accomplis par Akhenaton en orient ou en occident. Mais le livre reste, dans tous les cas, un pas sur la route de la vérité.

En ce qui nous concerne, nous cherchons la signification de l'empowerment par lequel Dieu a décrit ce grand seigneur quand il dit : « (...) **et Nous lui avons donné libre voie à toute chose** »¹⁴³. Dieu a considéré l'empowerment comme un attribut qui clôture l'ensemble des activités de Dhou-l-Qarnain et non le nom de l'une de ses activités. Cet homme a fourni un ensemble d'activités historiques et administratives qu'on appelle l'empowerment. Dieu, Exalté soit-il, dit :

{فَاتَّبَعَ سَبَبًا، حَتَّىٰ إِذَا بَلَغَ مَغْرِبَ الشَّمْسِ وَجَدَهَا تَغْرُبُ فِي عَيْنٍ حَمِئَةٍ وَوَجَدَ عِنْدَهَا قَوْمًا قَلِيلًا يَدَا الْقُرْنَيْنِ ۖ إِنَّمَا أَنْ تُعَذَّبَ وَإِنَّمَا أَنْ تَتَّخِذَ فِيهِمْ حُسْنًا} [الكهف: ٥٨-٦٨]

« Il suivit donc une voie. Et quand il eut atteint le Couchant, il trouva que le soleil se couchait dans une source boueuse et, auprès d'elle, il trouva une peuplade [impie]. Nous dîmes : « Ô Dhou-l-Qarnayn! Ou tu les châties ou tu uses de bienveillance à leur égard » »¹⁴⁴. Ces versets concernent les habitants de l'occident.

Par la suite, Dieu l'Exalté dit :

{ثُمَّ اتَّبَعَ سَبَبًا حَتَّىٰ إِذَا بَلَغَ بَيْنَ السَّدَّيْنِ وَجَدَ مِنْ دُونِهِمَا قَوْمًا لَّا يَكَادُونَ يَفْقَهُونَ قَوْلًا} [الكهف: ٢٩-٣٩]

« Puis, il suivit (une autre) voie. Et quand il eut atteint un endroit situé entre les Deux Barrières (montagnes), il trouva derrière elles une

143. S.18/V.84

144. S.18/V.85-86

peuplade qui ne comprenait presque aucun langage »¹⁴⁵. Cela signifie que les expériences scientifiques et intellectuelles chez cette peuplade étaient presque nulles.

قَالُوا يَا ذَا الْقُرْنَيْنِ إِنَّ يَا جُوجَ وَمَأْجُوجَ مُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ فَهَلْ نَجْعَلُ لَكَ خَرْجًا
عَلَى أَنْ تَجْعَلَ بَيْنَنَا وَبَيْنَهُمْ سَدًّا قَالَ مَا مَكَّنِّي فِيهِ رَبِّي خَيْرٌ فَأَعِينُونِي بِقُوَّةٍ أَجْعَلْ
بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُمْ رَدْمًا {الكهف: ٤٩-٥٩}

« *Ils dirent: « Ô Dûl-Qarnayn, Gog et Magog commettent du désordre sur terre. Est-ce que nous pourrions t'accorder un tribut pour construire une barrière entre eux et nous ? » Il dit : « Ce que Mon Seigneur m'a conféré vaut mieux (que vos dons) »* »¹⁴⁶. C'est-à-dire que les moyens dont je dispose, du point de vue de la connaissance et de la créativité, sont plus performants. Tout ce dont j'ai besoin est :

قَالَ مَا مَكَّنِّي فِيهِ رَبِّي خَيْرٌ فَأَعِينُونِي بِقُوَّةٍ أَجْعَلْ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُمْ رَدْمًا آتُونِي زُبَرَ
الْحَدِيدِ {الكهف: ٥٩-٦٩}

« *Il dit : « Ce que Mon Seigneur m'a conféré vaut mieux (que vos dons). Aidez-moi donc avec votre force et je construirai un remblai entre vous et eux. Apportez-moi des blocs de fer »* »¹⁴⁷ a signifie

Où peut-on trouver de gros morceaux de fer dans une peuplade primitive ? Cela nécessite la maîtrise de la métallurgie, l'extraction des minerais et la construction de lignes de production entre les mines et les unités métallurgiques. Il s'agit donc d'une expérience professionnelle que Dhou-l-Qarnayn a dû transférer aux habitants, aidé par ces généraux spécialistes, des techniques métallurgiques ?) :

{حَتَّىٰ إِذَا سَاوَىٰ بَيْنَ الصَّدَفَيْنِ} {الكهف: ٦٩}

« *Puis, lorsqu'il en eut comblé l'espace entre les deux montagnes* »¹⁴⁸. Il s'agit là d'une expérience architecturale qui permet de construire la

145. S.18/V.92-93

146. S.18/V.94-95

147. S.18/V.95-96

148. S.18/V.96

barrière d'une manière particulière afin de combler le vide entre les deux collines. C'est une cumulation d'expériences en ingénierie. Puis il a dit :

{آتُونِي أُفْرِغْ عَلَيْهِ قَطْرًا} [الكهف: ٦٩]

« *Apportez-moi du cuivre fondu, que je le déverse dessus* »¹⁴⁹, ce sont les méthodologies scientifiques résumées dans la parole « *Aidez-moi donc avec votre force* »¹⁵⁰ c'est-à-dire une force ouvrière prête à l'exécution du projet avec ayant volonté d'acquérir l'expérience des professionnelles.

Il est possible que cela soit la sagesse de la Sourate « La caverne » (Al Kahf) reprise à sa fin et au début de la sourate Marie (la page suivante) :

{ يَا يَحْيَى خُذِ الْكِتَابَ بِقُوَّةٍ } [مریم ٢١]

« *Ô Yahya, tiens fermement au Livre (la Thora)!* »¹⁵¹. Il s'agit ici d'un autre genre de force. Dieu attire notre attention sur la réunion de la force de la connaissance et de l'innovation avec la force de l'excellence dans l'exécution. La résultante de ces sciences et de ces connaissances est l'empowerment.

Finalement, nous pouvons résumer la signification de l'empowerment, évoqué dans le Saint Coran, en plusieurs projets, tels que : L'urbanisme et la civilisation, la nécessaire activité et l'indispensable production de tous les instituts de la patrie, une recherche scientifique efficace, une production importante, une main d'œuvre qui annule le chômage, un abaissement du taux de pauvreté et la disparition du phénomène des sans-abris et des enfants de rue, l'acquisition d'un bien-être, une grande production qui pousse la recherche à de meilleures performances et une évolution constante, qu'on honore l'homme et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Tout cela animé d'une foi profonde et du respect de l'ensemble des principes éthiques.

Il apparait de ce qui précède que l'argumentation des frères musulmans et des autres courants, avec les versets de l'empowerment pour défendre leur but n'était pas judicieux ! Cette compréhension ne suit pas les voies de l'exégèse coranique ni de la déduction à partir du Texte Saint ; ils enchaînent plutôt le Coran à un ensemble de sens troubles qu'il faut pointer afin de mettre en lumière les erreurs commises. Cela permettrait de préserver le Saint Coran de toute déviation.

149. S.18/V.96

150. S.18/V.95

151. S.19/V.12

(7)

La signification de la patrie

La Patrie

La Patrie : Comparaison entre l'image altérée de la patrie dans l'esprit des courants islamiques et l'image correcte de la patrie dans pensée islamique et l'esprit d'al Azhar.

Premièrement : l'image de la Patrie dans l'esprit des courants islamiques :

Les courants et les groupes islamiques durant les quatre-vingt dernières années ont produit une pensée défectueuse par laquelle elles essaient d'extraire et de développer un concept. Ce dernier vise à traiter un certain nombre de questions importantes, sans que ces courants ne soient pourvus des outils convenables pour comprendre la législation islamique. Ajouter à cela une atmosphère psychique crispée, étouffante et perturbée, marquée par les crises successives : la chute du Califat islamique, l'occupation palestinienne, les pressions psychologiques des prisons, etc. Tous ces problèmes ont donné lieu à une « jurisprudence » complètement altérée qui a déformé l'image établie dans leurs esprits à propos d'un certain nombre d'affaires et en a donné une image anormale, réduite et tronquée.

Parmi ces affaires sensibles et dangereuses dont ils ont produit une image opposés et altéré : celle de la patrie. Si nous plongeons dans le cerveau de ces groupes, que nous voyons les composantes élémentaires qui produisent l'image de la patrie dans leurs esprits, nous trouverons une image composée de plusieurs principes étranges à savoir :

_ La patrie est une poignée de terre qui n'a aucune valeur

_ L'amour de la patrie est une émotion humaine stupide qu'il faut combattre, s'en débarrasser et la désavouer comme on désavouerait le penchant de l'homme vers les péchés

_ Le refus de l'idée de la Patrie, opposée, à leurs yeux, au Califat et à la notion de la *Oumma*

_ Les patries ont des frontières géographiques érigées par la colonisation que nous n'aimons pas et nous ne pouvons pas interagir avec

_ Les patries sont les demeures dont vous êtes satisfaites et que Dieu a critiquées

_ Il n'y a dans la législation aucun verset ni tradition prophétique (Hadith) qui indique l'amour de la patrie

_ Le Hadith qui évoque l'amour du Prophète à la Mecque est spécifique à la Mecque uniquement et on ne peut pas en faire une analogie avec les autres patries.

Ci-dessous un commentaire rapide à propos de chaque idée ; s'en suivra une sélection des avis d'imminents savants parmi les exégètes, les spécialistes du Hadith, les juristes, les saints et les hommes de lettre, qui rend compte de l'intérêt accordé par la législation islamique à l'idée de la patrie. Nous verrons comment la législation a implanté dans l'homme l'amour de la patrie, qu'elle a purifié en lui les nobles impulsions innées de l'appartenance patriotique, son amour et sa défense. A tel point que la législation islamique a indiqué la noblesse de l'appartenance de l'homme à sa patrie dans plusieurs versets et hadiths prophétiques.

Sayyed Qotb dit dans son livre « Dans l'ombre du Coran » : « Certes, l'étendard du musulman est son dogme. Sa patrie pour laquelle il se bat est le pays où s'érige la législation de Dieu, sa terre qu'il défend est la « demeure de l'Islam » qui considère la voie islamique comme un mode de vie. Tout autre conception de la patrie est non islamique produite par les ignorances et inconnu à l'Islam »¹⁵².

Ailleurs, il dit : « Et on aperçoit, entre ce haut sommet et ces basses vallées, des pierres effondrées : l'hypocrisie l'intrigue, la politique, la courtoisie, la virtuosité, l'intérêt étatique, l'intérêt patriotique, l'intérêt du groupe, et autres noms et titres... Si l'homme l'observe bien, il verra en-dessous... des vers... »¹⁵³

Il dit également : « Les gens leur érigent aujourd'hui des divinités appelés « l'ethnie », « la patrie », « le peuple »... et d'autres noms... Ils ne sont que des statues non apparentes semblables à celles construites par les polythéistes (les impies). Des divinités associées à Dieu l'exalté dans sa création, à qui on voue les enfants comme le faisaient certains peuples pour les anciens Dieux ». ¹⁵⁴

Il dit également : « les ignorances fatales rendent la relation (entre les concitoyens) basées parfois sur le sang et la filiation, parfois sur la terre et la patrie, parfois familiale et clanique, parfois sur la couleur de la peau et la langue, parfois sur le genre et la race, parfois sur la profession et la couche

152. Dans l'ombre du Coran/2/708, ed. Dar ach-Chourouq, le Caire, 1434-2013

153. Dans l'ombre du Coran/2/703

154. Dans l'ombre du Coran/4/1813

sociale, parfois ce sont les intérêts communs et parfois l'histoire commune ou le devenir commun. Tout cela n'est que conception d'al jahilyya, qu'elles soient réunies ou séparées, et qui divergent fondamentalement avec la base de la conception islamique »¹⁵⁵.

1- Premièrement : La patrie est une poignée de sable qui n'a pas de valeur. Sayyed Qotb dit à ce propos : « Et ceux qui cherchent des excuses pour le *jihād* islamique dans la protection de la « Patrie islamique » rabaissent le niveau du programme (de leur groupe) et le considèrent moins que « la patrie » ! Ceci n'est pas la vision de l'Islam ! C'est une vision innovante étrangère à la signification islamique. Le dogme et le programme dans lequel elle s'illustre et la société dans laquelle ce programme règne en maître, sont les seules conceptions dans le sens islamique. Alors que la terre – en elle-même – n'a aucune considération ni poids ».

Commentaire :

Il s'agit d'une conception réduite de la patrie : cette dernière n'est pas, en réalité, une poignée de sable, mais plutôt un peuple, une civilisation, des institutions, une histoire, des victoires, des affaires, un positionnement territorial et international, une influence politique et intellectuelle dans notre environnement arabe et islamique, des hommes doués qui ont créé l'histoire de cette patrie dans le domaine de la science législative, dans l'histoire nationale foisonnant de combat pour protéger cette patrie, dans l'histoire économique, militaire, diplomatique, littéraire, artistique et dans d'autres domaines où se sont distingués les plus doués parmi les enfants de cette patrie.

Faire abstraction de toutes ces composantes qui créent la notion de patrie et la réduire en une poignée de sable représente une ingratitude patriotique, une compréhension partielle et déformée et l'avilissement d'une notion très importante.

2- Deuxièmement : L'amour de la patrie est une émotion humaine stupide qu'il faut combattre, s'en débarrasser et la désavouer comme on désavouerait le penchant de l'homme vers les péchés

Commentaire

Ceci est une compréhension morbide et un mélange étrange entre les sentiments malsains que Dieu nous a demandé de délaisser et les pulsions innées, profondes et pures, dont Dieu s'est suffi et sur lesquelles la législation s'est appuyée. En effet, vu la stabilité de ces sentiments et leur affermissement dans l'essence humaine, la législation n'a pas eu besoin de lui légiférer un code

155. Dans l'ombre du Coran/4/1886

particulier car les motivations naturelles suffisent pour orienter la personne vers le droit chemin. L'appartenance et la fidélité à la patrie font partie de ces nobles sentiments innés.

Cette signification a été indiquée par la « référence de l'Islam », Abou Hâmid al Ghazâlî, l'auteur de « La revivification des sciences de la religion » (Ihyâ' 'ouloûm ad-Dîn), qui écrit, dans le livre (al wasît), de jurisprudence hanafite : « dans les motivations des caractères humains, il y a un stimulant pour l'acceptation (des prescriptions divines). Car le fondement de la vie ici-bas se fait par ces causes ; et le fondement de la religion est conditionné par le fondement de la vie ici-bas et son organisation »

C'est ce qu'on appelle la raison illuminée par la lumière de la législation et par la compréhension du vouloir de Dieu. Cette raison a remarqué que la législation se suffit dans plusieurs questions de l'affermissement des motivations des caractères. De ce fait, la législation n'a pas prévu de précisions ni de recommandations à ce sujet, vu le caractère saint, qui suffit à guider la personne.

Parmi les produits du caractère saint, il y a l'amour, l'appartenance et la fidélité envers la patrie. Ad-Dainoûrî a rapporté dans son livre « Al Moujâlasa » d'après al 'Asm'î, qu'il a dit : J'ai entendu un bédouin dire « Si tu veux connaître un homme, vérifie sa nostalgie vis-à-vis de son pays ».

Ce qui est étonnant c'est que Sayyed Qotb reconnaît ce noble sentiment inné puisqu'il dit : « L'obsession de tristesse dû à la séparation avec la patrie est ce qu'on ressent en premier quand on s'expatrie. Le cœur sera doublement touché : par l'appel de l'aimé proche par « **Ô mes serviteurs** » et par la largesse de la terre « **Ma terre est certes étendue** »¹⁵⁶.

On rapporte d'un savant sa parole « Et l'abeille trouve sa ruche même si les vents effacent, en soufflant sur l'herbe et les arbres, toute trace visible. Le sens du retour vers la patrie est faible chez l'homme, mais il se renforce par les outils de navigation. Et nous avons besoin de cette instinct, et nos raisons comblent ce besoin »¹⁵⁷.

Il (Sayyed Qotb) disait du Prophète Moïse r: « Pourquoi il est revenu ? Alors qu'il s'est évadé de l'Égypte après avoir tué un copte qui se disputait avec un fils d'Israël. Il a fui l'Égypte alors que les fils d'Israël y subissaient les pires sévices ? il a trouvé la quiétude à Madian auprès de son beau-père Chou'aïb qui l'a gardé auprès de lui et qui l'a marié à une de ses filles ? ».

156. Dans l'ombre du Coran/5/2749, ed. Dar ach-Chouroûq, le Caire, 1434-2013

157. Dans l'ombre du Coran/3884

C'est l'attraction de la patrie et de la famille que la puissance (de Dieu) utilise comme voile devant ce que Dieu a prémédité pour Moïse. Et c'est ainsi que nous bougeons dans cette vie. Nous faisons bouger des désirs et des appels, des ambitions et des cupidités, des douleurs et des souhaits. Et ce n'est que les causes apparentes d'une finalité cachée. Le voile que les yeux perçoivent cache la main invisible à l'œil et à la clairvoyance. C'est la main du parfait gestionnaire, du fort et du contraignant »¹⁵⁸.

Il dit également : « L'immigration dans le chemin de Dieu est un délaissement de tous les penchants de la personne et tout ce dont elle est fière ou cherche à préserver tels que la famille, les demeures, la patrie, les souvenirs, l'argent et tout le reste »¹⁵⁹

Ou encore : « Dieu lui rappelle ici Ses bienfaits : Il l'a guidé vers l'istighfâr qui l'a aidé à ne pas sombrer dans la dépression. Mais Il ne l'a pas laissé sans épreuve afin de l'éduquer et le préparer à Sa volonté par la peur et la fuite de la loi de talion. Il l'a testé par le sentiment d'être étranger et par la séparation des patries. Il l'a éprouvé par la servitude et la bergerie alors qu'il a été élevé dans le plus luxueux des palais »¹⁶⁰.

Plus loin, il écrit : « Quel est la pensée qui a traversé l'esprit de Moïse pour retourner en Egypte après l'écoulement de la période décidée alors qu'il a quitté ce pays sous la peur ? Qu'est-ce qu'il a fait pour oublier le danger alors qu'il a tué quelqu'un et que Pharaon complotait contre lui ?

C'est la main invisible qui le fait bouger dans tous ses déplacements ! Peut-être l'a-t-elle conduit cette fois grâce au penchant inné vers la famille et la tribu, vers la patrie et l'environnement. Elle l'a fait oublier le danger qu'il a fui afin de réaliser la mission pour laquelle il a été créé et préservé depuis la première seconde.¹⁶¹

Troisièmement : Le refus de l'idée de la Patrie, opposée, à leurs yeux, au Califat et à la notion de la *Oumma*

Commentaire :

L'appartenance à une patrie est une des composantes de base de l'agir humain et de la nature première selon laquelle Dieu créa l'homme. C'est pourquoi Dieu a confirmé cette appartenance et l'a considérée comme source ; Il ne l'a ni ignorée ni opprimée, mais Il l'a plutôt harmonisée et ordonnée. Dieu a délimité, pour la personne responsable, des repères nobles pour cette

158. Dans l'ombre du Coran/4/2330

159. Dans l'ombre du Coran/4/2335

160. Dans l'ombre du Coran/5/2749

161. Dans l'ombre du Coran/5/2691

appartenance et qui satisfont le motif contraignant intérieur inné¹⁶² protégeant ainsi le musulman des pièges dans lesquels il aurait pu tomber

La noble législation ne voit pas d'inconvénients qu'il y ait des appartenances partielles issues de cette appartenance globale, qui l'appuient et n'y opposent pas. La législation a permis d'aimer un endroit précis où l'homme naît, vit et qui est sa patrie directe. Cela ne s'oppose pas à l'amour de la communauté musulmane entière, mais en fait partie. Si cet amour l'emporte dans le cœur du musulman au point de le transformer en un extrémiste qui éprouve de l'animosité vis-à-vis des autres musulmans, la législation le refuse. A partir de là vient l'idée de l'amour des patries et des demeures. La législation insiste sur la question de l'amour de la patrie et le Prophète aimait la Mecque et elle lui manquait, bien que Médine était son lieu de résidence et qu'il y ait été enterré.

De là vient également l'amour d'une orientation scientifique particulière ou d'un courant de pensée donné ou d'une méthodologie de recherche spécifique, sans pour autant empêcher le musulman d'appartenir à des cadres plus larges. Toutes ces appartenances sont issues de la source d'appartenance fondamentale que développe l'homme et construit ses principes de base. C'est pourquoi, la législation a interdit l'appartenance partielle extrême exclusive, qui aboutit au combat des musulmans et à la séparation d'avec les autres appartenances partielles qui se déversent dans l'appartenance fondamentale. Tout cela afin de garantir l'équilibre entre les différents cercles d'appartenance dont certains sont plus grands que d'autres. Ainsi, prospèrent les dons, se multiplient les idées et les visions, sans extrémisme ni animosité.

L'appartenance est un ensemble de cercles concentriques dont le plus grand n'infirmes pas le plus petit et le plus petit n'annule pas le plus grand et ne coupe pas les liens ni les relations avec les adhérents l'appartenance plus large.

L'appartenance de l'homme à sa patrie n'annule pas et n'anéanti pas son appartenance à sa communauté arabe et au monde musulman car ce sont des cercles entremêlés comme nous l'avons expliqué.

L'appartenance peut soit s'annuler, alors la personne se détache de sa patrie, sa famille et sa tribu, ce qui n'est pas très embellissant. Soit cette appartenance la submergera et la fera aboutir à l'extrémisme, qui altèrera son appartenance avec les membres des cercles d'appartenance plus larges. Il y a donc une différence entre l'appartenance convenable et la fidélité qui assure à chaque cercle son appartenance et la préservation des liens humains, et l'extrémisme qui rend la personne si attachée vis-à-vis d'un cercle

162. C'est la prédisposition innée (créé par Dieu) à aimer le bien et à le chercher et à se distancer du mal et le désapprouver et qui se traduit par les valeurs morales universelles.

d'appartenance qu'elle s'oppose aux autres cercles et pousse d'autres à s'y opposer.

Nous avons tenu à préciser la signification correcte afin de corriger une erreur notoire chez certains contemporains qui croient que servir la religion revient à désavouer l'amour des patries. Il paraît claire, d'après ce qu'on a rapporté des avis des imams de la guidance, que l'amour de la patrie est un des cercles de l'appartenance. Ce cercle est issu de la nature humaine et irrigué par la noble législation qui lui a accordé de l'importance et l'a positionné équitablement avec les autres cercles d'appartenance humaines pour éviter toute injustice et afin de les cumuler et de les harmoniser de manière à assurer la perfection de l'humanité en l'homme.

Quatrièmement : Les patries ont des frontières géographiques érigées par la colonisation que nous n'aimons pas et avec lesquelles nous ne pouvons interagir

Les patries sont des espaces ancestraux existants depuis des milliers d'années, bien avant la colonisation. La stabilité de la situation actuelle sur ces frontières nous oblige à la préserver et à la défendre. Elever des frontières ne peut pas s'appuyer sur de la manipulation mais sur des conventions suprêmes, qui s'établissent suivant des méthodologies respectables comme l'a fait l'union européenne par exemple. Tant que cela n'a pas été réalisé, il faut respecter l'état actuel des choses, le préserver et ne pas l'altérer ni le perdre. De plus, la valeur de la patrie n'est pas liée, à la base, avec l'idée des frontières ; la patrie est une valeur historique, scientifique, territoriale et internationale. La patrie égyptienne, en particulier, se compose du génie de l'endroit, du génie du temps et du génie de l'homme.

Cette conception de la patrie est un mélange dangereux de significations troubles qui réduisent son image dans l'esprit humain, au risque de l'anéantir et, dans la foulée, anéantir sa valeur, son histoire, ses réalisations et son rôle. En agissant de la sorte, on est en train de jouer avec les sentiments de l'homme, en confondant la patrie avec la colonisation, de sorte qu'à chaque fois que l'idée de la patrie survient dans l'esprit, ce dernier pense directement à l'atrocité de la colonisation. Il imagine que la haine de la colonisation exige le désaveu de la patrie, sous prétexte que la patrie est l'œuvre du colonisateur.

Cinquièmement : Les patries sont les demeures dont vous êtes satisfaits et que Dieu a critiquées

Commentaire :

Cette idée est inspirée d'un verset de la sourate « Le repentir/at-Tawbah » qui dit :

{قُلْ إِنْ كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِينُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُمْ مِّنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرِهِ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ}{التوبة:٤٢}

« *Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers »* »¹⁶³.et

Ces courants ont inventé une compréhension erronée dans laquelle ils imaginent que les patries sont des demeures dont les humains êtes satisfaits et, si elles deviennent plus aimées que Dieu, Son Messager et le *Jibād* dans le sentier de Dieu, alors cela est une perversité.

Cette signification est remplie d'erreurs et de manipulations. Elle comporte une méthodologie malsaine dans la compréhension du Saint Coran, qui conduit à attribuer à l'Islam le contraire de son vouloir. C'est par ailleurs la ligne de conduite habituelle adoptée par ces courants. Ces derniers tentent de comprendre le Coran sans les outils adéquats. Il s'agit de l'ensemble des sciences qu'enseigne al Azhar à ses étudiants depuis des années : la science de l'éloquence, la science de la grammaire, la science de la méthodologie de Droit et la science de l'exégèse. En effet, le Saint Coran est révélé en un arabe éloquent et ne peut être compris sans ces outils. Celui qui s'essaie à cet exercice, martyrise le Saint Coran par ses préjugés et lui attribue ses propres idées, ce qui le mène à faire dire au Coran ce qu'il ne dit pas ; et cela constitue une méthodologie très dangereuse.

Pour comprendre ce verset, nous ferons un détour par un exemple pratique :

Le verset parle d'une personne qui considère certaines idées personnelles et des envies étroites comme source de priorités dans les grandes affaires. Celui qui fait de sa relation particulière avec son père, son fils ou sa demeure, un obstacle à se précipiter vers les affaires réellement importantes, s'oppose à la législation de Dieu. Cette mauvaise image se réalise chez une personne attachée à ses propriétés, de sorte que sa maison, son palais, ses jardins, ses sociétés ou ses biens, soient plus aimés auprès de lui que Dieu et Son Messager. Ainsi, si on lui dit que sa patrie est en danger, que Dieu rend le Jihad obligatoire pour la défendre et qu'il doit donc délaissier sa maisons et ses biens

163. S.9/V.24

pour honorer son devoir, il désobéit et refuse car sa demeure personnelle lui est plus chère que la défense de sa patrie que Dieu appelle « **Jihâd sur Son chemin** » (*Jihâd fi sabîli-l-Lêh*)

Dieu l'Exalté nous dit dans ce verset : La noble législation vous ordonne de classer l'échelle des priorités de sorte que les affaires personnelles ne prennent pas le pas sur les affaires sociales et publiques. Faites attention que l'un d'entre vous ne se noie dans l'égoïsme et les intérêts personnels et oublie les grands soucis qui menacent l'ensemble de la communauté.

Où est donc la noble signification coranique d'une personne qui manipule les sens du Coran et imagine que Dieu l'Exalté considère l'amour des « demeures » (qu'il interprète comme celui des patries) d'un côté de la balance et l'amour de Dieu et du *Jihad* sur son chemin de l'autre côté ? Alors que la compréhension correcte du verset rend l'amour de Dieu et de la patrie d'un côté et l'égoïsme et l'attention extrême envers les intérêts personnels de l'autre !

Le commentaire des autres positions qui ont altéré l'image de la patrie sera formulé dans les pages suivantes.

Deuxièmement : L'image correcte de la patrie dans la pensée islamique et la mentalité de la prestigieuse Institution d'Al Azhar

❖ **L'amour de la patrie dans le Saint Coran et les avis des exégètes :**

Al Imâm ar-Râzî a un avis subtil sur l'argumentation du Coran au sujet de l'amour de la patrie et du fait qu'il s'agit d'un appel inné, profondément inscrit dans l'être. Il l'a indiqué dans le verset : « **Si Nous leur avions prescrit ceci : « Tuez-vous vous-mêmes » ou « Sortez de vos demeures »**¹⁶⁴. **Il [l'imam ar-Râzî, ndt] a dit : « Dieu a considéré la séparation de la patrie équivalente au suicide »**¹⁶⁵.

C'est comme si Dieu l'Exalté disait : et si je leur avais prescrit les deux pires difficultés dans l'existence – le suicide et la séparation d'avec la patrie – ils n'auraient pas obéi. Mises en balance, ces deux difficultés sont équivalentes.

Chez les personnes sages, cette séparation est si difficile que sa douleur équivaut à celle de se donner la mort : cela montre que l'attachement à la patrie et son amour sont des choses très ancrées dans l'âme.

Le Grand savant al Molla Ali al Qârî a dit, dans son livre « Mirqât al mafâtîh » (l'échelle ou les clés) : « Et la séparation d'avec les patries est la pire

164. S.4/V.66

165. Le grand exégèse (At-Tafsîr al Kabîr), 15/165

des épreuves. C'est ainsi que nous comprenons le verset « *La dissension est pire que l'assassinat* »¹⁶⁶ car il vient après le verset « *et chassez-les d'où ils vous ont chassés* »¹⁶⁷ »¹⁶⁸.

De ce fait, chaque verset qui montre le mérite de l'immigration revient sur deux notions essentielles : la grande patience et le combat contre l'égo suite à la séparation de la patrie aimée. Ainsi, on privilégie une signification noble d'une haute valeur permettant à la personne de patienter face au fardeau de la séparation.

Le Poète dit :

Trois (choses) face auxquels la patience est difficile *** et dont s'éloigne l'intelligent doué

Sortir contraint d'un pays que l'on aime *** Se séparer des amis et perdre l'être aimé

❖ **L'amour de la patrie dans le Hadîth prophétique et les propos des spécialistes du Hadîth :**

Boukhârî et Ibn Hibbên ont rapporté du *hadîth* de Anas que le Prophète r, quand il venait d'un voyage et qu'il voyait les murs de Médine, incitait sa monture à accélérer ; et s'il était sur sa monture, il la faisait bouger tellement il était saisi par son amour [pour Médine] ».

Dans ce noble Hadîth, nous avons un exemple d'un agir prophétique infaillible, qui nous guide. Il provient des profondeurs entrailles du Prophète r, appuyé par une inspiration véridique et une révélation explicite, avec la nostalgie et l'inclinaison du cœur pour la patrie. Au point que le Prophète r, de retour de son voyage, faisait bouger sa monture vers Médine l'illuminée dès qu'il voyait ses murs tant il l'aimait, tant son noble cœur l'affectionnait.

C'est pourquoi le spécialiste de la tradition prophétique al Hâfidh Ibn Hajar disait, dans son livre «Fath al Bârî, Charh sahih al Boukhârî » (Le don de Dieu, explication des Hadîths authentiques d'al Boukhârî) : « Et dans le *hadîth* il y a une indication à propos du mérite de Médine, de la permissivité d'aimer la patrie et d'en être nostalgique »¹⁶⁹. Et on peut lire des explications équivalentes chez al Badr al 'Aynî dans « 'Omdet al Qârî »¹⁷⁰.

166. S.2/V.191

167. Idem

168. Mirqât al mafâtîh, 7/582

169. Fatk al Bârî/3/621

170. 'Omdet al Qârî /10/135

Ce vénérable *hadîth* dirige vers une partie des nobles traditions prophétiques. Il peut être rassemblé avec d'autres nobles traditions traitant des actes cultuels, des règles de bienséance, de l'éthique, des métiers, de l'artisanat, de l'urbanisme, des relations internationales et toutes les composantes de l'éthique prophétique qui construit la personnalité musulmane de manière parfaite.

Al Hâfidh ath-Thahabî a dit dans son livre « Siar al A'lâm an-Noubalâ' » : « Et il aimait 'Âicha, son père, Oussama (ibn Zaid), ses petits-fils, les sucreries, le miel, la montagne de Ouhod, sa patrie, les auxiliaires (al ansâr) et d'innombrables autres choses que le musulman ne peut jamais délaïsser »¹⁷¹.

Les savants ont considéré l'amour de la patrie comme la cause absolue des difficultés du voyage. Certains explicateurs de *hadîth* ont choisi cet avis pour expliquer celui rapporté par Ahmad et at-Tabarânî, d'après 'Oqba ibn 'Âmir al Johani selon lequel le Prophète a dit : « **Les invocations de trois (personnes) sont exhaussées : le père pour son fils, le voyageur, l'injuste contre celui qui l'a injustement traité** ».

Les exégètes du hadith ont justifié la cause de l'acceptation de l'invocation du voyageur par la tristesse, la pauvreté et la difficulté qu'il éprouve suite à sa séparation avec sa patrie et sa famille. Le savantissime al Manâwî a dit, dans « L'abondance de l'omnipotent » (Faidh al Qadîr), expliquant ce *hadîth* : « Car le voyage est la cause de l'inclinaison du cœur suite à la longue absence de la patrie ; supporter les difficultés et l'inclinaison (du cœur) sont parmi les causes les plus importantes pour que les invocations soient exaucées »¹⁷².

Un sage a dit : « La nostalgie des patries est un signe de la tendresse du cœur, la tendresse du cœur fait partie du souci d'autrui, le souci de la clémence, la clémence de la générosité innée et la générosité innée, de la pureté de la raison. »

Dieu a créé les humains avec un beau penchant inné vers leur patrie. Dieu l'Exalté a déposé dans la nature première et pure de chaque existant, un apaisement et un amour pour sa patrie. Nous pouvons observer cela dans tous les genres naturels : les lions et les lionceaux reviennent à leurs repères, les chameaux ont la nostalgie de leurs pistes, les fourmis ont celle de leur fourmilière, les oiseaux se penchent vers leurs nids et l'humain est créé avec une grande nostalgie vis-à-vis de la patrie. Ibn al Jawzi dit, dans « Mouthîr al gharâm as-sâkin » (l'excitant de l'amour calme) : « les patries sont toujours aimées »¹⁷³.a

171. Siar a'lâm an-Noubalâ'/15/394

172. Faidh al Qadîr/3/317

173. Mouthîr al gharâm as-sâkin ilâ achraf al masâkin/p. 75/ ed : dar al Hâdîth, le Caire ;

Les arabes ont observé cela et ils se sont ingénies à nommer les créatures au point qu'al Hâfidh ibn Hajar dans « Fath al Bârî » (Le don du Créateur) dit : « Et les arabes différentient les patries, ils appellent la demeure de l'humain : patrie (watan) ; celle des chameaux : 'Atan ; du lion : 'Arîn ou ghâba ; de l'antilope : wijâr ; de l'oiseau : 'och ; de la guêpe : kouÿr ; de la gerboise : nâfiq ; de la fourmi : qarya »¹⁷⁴.

Toute cette diversité animale se trouve autour de nous et bien qu'elle soit muette et incapable de s'exprimer, l'observation de ses caractéristiques et de ses états montre sa grande fidélité et sa nostalgie à ses patries ! Vu les privilèges dont il fut gratifié, l'homme est plus à même d'avoir les meilleures qualités morales possibles. La fidélité et le sens de l'honneur sont à la tête de ces qualités. Ahmad Chawqî que Dieu ait son âme a dit : « Dans le sang de chaque personne libre, pour sa patrie *** Une faveur antérieure et une dette méritée ».

Je dis sur le même ton : l'homme, vu la perfection de son humanité, mérite plus d'être fidèle à sa patrie, d'assumer son amour et de le protéger, que n'importe quel autre race animale.

❖ L'amour des patries chez les juristes :

Les juristes justifient la sagesse du Pèlerinage et l'importance de sa récompense par le fait qu'il discipline l'égo et l'éduque par la séparation avec la patrie et le fait de vivre d'une manière inhabituelle. L'Imâm al Qarâfi a dit dans le livre « ath-thakhîra » : « Et les intérêts du pèlerinage : éduquer l'égo par la séparation des patries »¹⁷⁵

❖ L'Amour de la patrie chez les sages :

Al 'Asma'î a dit : « Hind a dit : Trois qualités dans trois types d'animaux : les chameaux ont la nostalgie de leurs pistes chamelières, même s'ils l'ont quitté depuis longtemps ; l'oiseau a la nostalgie de son nid, même s'il se trouve dans un endroit désertique ; et l'homme a la nostalgie de sa patrie, même si un autre endroit lui est plus bénéfique »¹⁷⁶.

❖ L'amour de la patrie chez les poètes et les littéraires :

Les poètes ne cessent de pleurer et de faire pleurer. Emanent d'eux les meilleures œuvres exprimant leur grande nostalgie et leur impatience à revoir leur patrie. A tel point que le chercheur assidus qui poursuit leurs

1410-1995

174. Fath al bârî/6/358/ et avant lui Ibn al Jawzî dans : « kachf-l-mochkil »/3/363/

175. Deux endroits au Nord de l'Arabie

176. Hilyet al awliâ', 7/380

poésies éparpillés, serait capable d'en faire un recueil assez volumineux, vu le foisonnement de belles poésies et de vers purs exprimant la douleur de la séparation d'avec la patrie et son impact sur la conscience humaine.

Certains ont même chanté leur nostalgie de pays inhospitaliers, dont l'air est infect et l'eau impure, et où il ne fait pas bon vivre. Malgré tout, la patrie et son amour vainc tout cela. Le poète a dit :

Un pays dont on s'est habitué sans raison *** et on peut s'habituer à ce qui n'est pas joli

On s'habitue à la terre alors que rien n'est bon *** ni l'air ni l'eau mais elle est ma patrie

A cause de cette motivation innée, ancrée dans les profondeurs de l'homme, Dieu l'Exalté a magnifié le mérite de l'immigration et des immigrants vu ce que comporte le voyage comme difficultés insupportables pour l'égo, un effort pour la retenir, tel que la patience sur la séparation d'avec la patrie, les souvenirs d'enfance et les jeux auxquels on s'amusait. C'est pourquoi, Dieu a réservé pour l'immigration, une grande récompense, telle qu'elle a été citée dans le Coran à plusieurs endroits.

Ibn Bassâm a dit dans « ath-Thakhîrâ » (Le rappel) : « Sauf que la patrie est aimée et l'origine habituelle ; et l'intelligent est nostalgique de sa patrie, tel le chamelon de sa piste chamelière. Le noble ne délaisse pas la terre de ses tribus et n'oublie pas le pays où se trouvent ses nourrices, le poète a dit :

Le pays le plus aimé entre Man'aj *** et Solma¹⁷⁷ c'est là où il pleut

Un pays où j'ai passé ma jeunesse *** et la première terre dont le sable a touché ma peau¹⁷⁸

L'auteur du recueil poétique « Diwân al ma'ânî », Ibn ar-Roûmî, a cité la cause de l'amour des patries et son maître, pour cela, est incontestablement Abou Ishâq al Mawsilî qui a dit :

La terre la plus aimée est celle habitée par Soulaïma *** même si ses campagnes sont infécondes

Qu'est-je à faire avec l'amour du sable d'une terre *** toute personne qui y descend est chérie

Ibn Ar-Roûmî a dit :

177. Ath-Thakhîra, 3/194

178. Ath-Thakhîrâ ilâ mahâsin ahl-l-Jazîrâ/1/343/ed. Maison de Culture, Beyrouth, 1417-1998, Verification Ihsan Abbas

J'ai une patrie que je ne vendrais point *** Et jamais un autre n'en deviendra possesseur

J'y ai vécu ma jeunesse heureux **** tels les hommes sous un honnête gouverneur

L'âme s'en est si habituée qu'elle est comme*** un corps sans lequel elle serait perdue

Si les hommes aiment leurs patries*** c'est par intérêt qu'ils y ont vécu

Evoquer leurs patries rappelle le souvenir *** d'une époque heureuse dont ils sont émus

Le méchant me l'a rudement prise *** Auprès de vous je cherche aide et justice

Si par la droite tu ne m'offres rien *** ne rate pas par la gauche de punir bien¹⁷⁹

❖ Des ouvrages complets écrits au sujet de l'amour des patries :

L'amour de la patrie n'a cessé d'être notoire chez les prédécesseurs et la discussion à son sujet prend de l'ampleur, au point qu'on a consacré des livres entiers à ce sujet :

- 1- Al Jâhidh a écrit son ouvrage « L'amour de la patrie », qui est édité¹⁸⁰
- 2- Salah ibn Ja'far ibn Abdelwahheb al Hachimî as-Salihî al halabî al qâdhî, Ibn 'Asaker, dans « l'Histoire de Damas » (Târikh Dimachq), dit: « Et il a composé un livre sur la nostalgie des patries »¹⁸¹
- 3- Al Imâm al Hâfidh Abou Sa'd Abdelkarîm ibn Mohammed As-Sam'ânî dit, dans « les liens de filiation » (Al Ansâb) : « Et j'ai rapporté son histoire et la cause de sa construction dans le livre « La tendance des patries » »¹⁸²
- 4- Abou-Hâtim Sahl ibn Mohamed as-Sejestani, « La ferveur des patries » (Ach-Chawq ıla-l-'Awtân)
- 5- Abou Hayyên Ali ibn Mohamed At-Tawhîdî, « La nostalgie des patries » (Al Hanîn ıla-l-'Awtân)

179. Dîwân an ma'ânî/2/189

180. L'épître « la nostalgie des patries) ed. Dar ar-r-Râi'd al 'Arabî, Beyrouth 1982-1402

181. L'Histoire de Damas/23/325

182. Les liens de filiation/3/244

6- Aboû Mohames Al Hassan ibn ‘Abderrahmân ibn Khallêd ar-Rahormozi, « Les abreuvages, les abris des chameaux et la nostalgie des patries » (Al manâhil wa-l-a’tân wa-l-hanîn ila-l-Awtân)

7- « Les composantes de l’amour de la patrie à la lumière des préceptes islamiques », Dr Soulaïman ibn Abdallah ibn Mahmoûd Abâ Khalîl

8- « L’amour de la patrie d’un point de vue législatif », Dr Zaïb ibn ‘AbdelKzrîm Zaid

9- « La patrie et l’implantation, étude juridique », Dr Mohmedd ibn Moussa ibn Mostafê

Ainsi que d’autres écrivains qui ont écrit au sujet de l’amour des patries.

(8)

Le Projet islamique : entre vérité et mythe

Le Projet islamique : entre la vérité et le mythe

— Les discussions se sont multipliées au sujet du projet islamique, avec beaucoup de contestations, de débats stériles, de bruit, de cris et de bousculades. Certains en ont fait la promotion, d'autres l'ont refusée et les accusations commencèrent à fuser de toute part : celui-ci est un ennemi de Dieu et de Son Messager car il s'oppose au projet islamique, celui-là en est un fervent défenseur... Sans que personne ne s'arrête afin d'expliquer aux gens l'essence du projet islamique afin que tout le monde sache avec clairvoyance, leur position vis-à-vis de lui. Ainsi, nous avons voulu revenir un pas en arrière afin de poser une question : Qu'entend-on par projet islamique ?

Car avant de chercher ses statuts et les questions qui en découlent, il faut clarifier cette notion. L'exposé qui suit représente la sève intellectuelle du prestigieux institut d'al Azhar à propos de la compréhension de l'Islam, de la connaissance de ses sciences et de leur application et de la mise en lumière des points problématiques et des causes des maux qui nécessitent plus d'efforts que d'autres.

Quand cette clairvoyance azharite est absente, et qu'une brume couvre les définitions, cela provoque des discussions extrêmement stériles qui ne conduisent qu'à plus de confusion. Abordons ensemble ce vaste sujet à partir de ses lignes directrices :

— Le projet islamique est la présentation de réponses individuelles, particulières, détaillées et précises aux questions de l'époque contemporaine et aux problématiques dans les domaines diplomatiques, administratifs, politiques, économiques, sociaux, philosophiques et cognitifs.

— Cela se fait grâce à la production de sciences, de méthodologies et de théories que l'on peut transformer en programmes de travail et en méthodes appliquées donnant lieu à des instituts et des systèmes administratifs.

— La finalité de ce projet islamique est de produire des applications intellectuelles et des services qui se transformeront en instituts et donneront lieu à une civilisation où s'appliqueront la substance des finalités de la législation (la préservation de l'être, de la raison, de l'honneur, de la religion et des biens),

le développement urbanistique, le respect de l'homme, la considération des bases de l'éthique, l'ouverture sur le monde, l'entraide mutuelle, la valorisation de l'enfance et de la femme, la préservation de l'environnement et des droits universaux (l'homme, l'animal, le végétal et le minéral) et l'application de sens de la divinité dans tous ces domaines, de manière à permettre à l'homme d'accéder à Son Dieu, Exalté soit-Il.

C'est une vision civilisationnelle suffisamment large pour intégrer le musulman, le chrétien, le juif, le bouddhiste, le socialiste, le laïque, le libéral, le communiste, l'athée et tous les groupes ou les pensées. Dans un tel système, personne ne subit ni contrainte, ni d'injustice lors de ses transactions. Et même celui qui n'y adhère pas vivra sous sa clémence et son équité, car il s'agit d'un projet qui produit, transmet et exporte des valeurs éthiques.

— La base de ce projet islamique, son origine, son axe, sa finalité, sa boussole, et son indicateur est un système éthique composé de nobles valeurs morales humaines, du respect de l'humanité et de la recherche du bonheur d'autrui dans la vie ici-bas et dans l'au-delà. Son slogan : « **Certes, je n'ai été envoyé que pour parachever les nobles vertus** ». Chaque application ou produit qui perturbe cette finalité, qui l'altère, la fait dévier, ou qui s'en dissocie est nul et non avenu.

— Tout ce qui précède relève de l'extraction des questions secondaires à partir des questions fondamentales, mission qui incombe à l'expert juridique (al moujtahid) ou aux Conseils juridiques (al majâmi' al fiqhyya). En effet, l'ijtihad ne se décompose pas.

Ce travail consiste à extraire les questions juridiques secondaires et les sciences islamiques, administratives et économiques à partir des principes de base de l'Islam, de ses sources et de son paradigme intellectuel, suivant les méthodologies appliquées dans les sciences de la méthodologie du droit et de la logique.

— La mise en pratique de ce qui précède nécessite un ensemble de mesures qui touchent aussi bien les centres de recherche que les cercles de discussion ou les ateliers de travail. Ces réunions doivent rassembler des juristes experts dans la jurisprudence islamique, dans les finalités de la législation, dans la réalité contemporaine ainsi que des experts du corps diplomatique. Leur travail consistera à fournir une vision, un plan d'action et des normes d'évaluation grâce auxquelles on peut extraire toutes les problématiques, les actions, les applications et les questions subsidiaires que rencontrent les diplomates dans leur travail. Il sera ainsi possible de comprendre l'ampleur de ces questions, leurs problèmes, leurs conséquences et leurs effets sur la relation entre le citoyen et les forces internationales ou sur les usages diplomatiques qui nous

entourent. Une fois délibérées, ces questions doivent sortir, conformément aux normes islamiques, afin d'élaborer une vision claire, une analyse réfléchie et des propositions concrètes à travers lesquelles seront appliquées, dans ce domaine, les finalités et les valeurs de la législation islamique. Une telle démarche garantit des résultats issus d'une prise de conscience sérieuse, d'une déduction et d'une extraction précises des réponses proposées par le Législateur.

— Les mesures proposées (i.e. les cercles de discussion, les ateliers de travail, et autres) ne peuvent avoir lieu que dans une atmosphère de confiance mutuelle, d'amitié inclusive, de respect partagé, d'échanges scientifiques, quelques soient les divergences d'opinion qui séparent les protagonistes ; le leitmotiv étant l'attachement profond à construire la patrie et la participation active de toutes les composantes sociétales.

— Un tel travail devrait être reproduit, par la suite, en ce qui concerne les systèmes politiques, la définition de l'état, le réseau relationnel entre les individus et les institutions civiles ainsi que la spécification des fonctions à la charge de l'état et les croisements entre ces fonctions et les libertés. Il faut également que ce travail englobe les systèmes politiques modernes et ses arrière-fonds philosophiques qu'on trouve chez Thomas Hobbes, John Locke, Hegel et autres. Puis revenir, accompagné de toute cette expérience, vers les sources de la législation et ses références pour étudier, moderniser et développer les écrits de l'Imâm des deux Mosquées Saintes, Al Jouayni, de l'Imâm al Mâwardî, d'Ibn Khaldouïn et leurs semblables. Ainsi, il sera possible d'extraire les questions subsidiaires à partir des fondements de la législation, de manière à réaliser ses finalités.

De cette façon, on pourra fabriquer un projet détaillé, particulier et individuel qui englobe des réponses suffisamment précises pour élaborer un plan d'action. On serait capables à ce moment-là de fournir des solutions aux problématiques contemporaines relatives à chaque domaine. La critique pratique et l'application réelle de ces théories participeront à élargir ces horizons, à bien les ficeler et à recouvrer les questions particulières auxquelles on n'a pas fait attention.

Commencera alors une nouvelle étape de l'étude concernant la manière dont on doit harmoniser cette matière, ces lois et ces mesures avec les systèmes politiques établis dans le monde qui nous entoure. Cela ressemble à la parole de l'Imâm ach-Chaf'î, que Dieu soit Satisfait de lui : « J'ai consacré vingt années de ma vie à l'étude des us et coutumes des gens pour que cela m'aide dans la jurisprudence ».

— Généraliser l'étude suivant la méthodologie décrite ci-dessus dans

tous les domaines : philosophique, intellectuels, sciences expérimentales, économiques, administratives, de service, etc. Quand cela sera achevé de manière complémentaire, le résultat final correspondra à ce que l'on peut appeler un projet islamique.

- Parmi les exemples concrets illustrant ce qui précède, notons une étude, réalisée par notre ami le Conseiller, Mostafa Adnen Saafan, portant sur les causes qui empêchent d'exécuter ou d'appliquer certains statuts juridiques sur le terrain. Il a dénombré sept cents problématiques : elles représentent la substance de son expérience de vie dans les sciences juridiques et nécessitent des réponses et des solutions. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas étudié ces problématiques et nous ne les avons pas analysées afin d'en extraire les réponses et les solutions adéquates à partir du patrimoine législatif (islamique) et juridique de notre Oumma.

- La multiplication des projets islamiques ne pose aucun problème et s'explique comme suit : certaines bases théoriques sur lesquelles s'érigent ces projets sont équivoques, de même que leurs méthodologies de déduction ; par ailleurs, beaucoup de ces bases sont en vérité des questions subsidiaires ou pratiques qui peuvent se multiplier par elles-mêmes, créant ainsi une multitude de possibilités et un nombre incalculable de théories et de solutions pour une même affaire. Cette diversité est la preuve de l'étendue de la législation et sa capacité à englober les besoins des personnes responsables (moukallaf), grâce au caractère global que Dieu a donné à cette législation.

- Ce projet islamique est un effort juridique (ijtihād) des musulmans afin d'appliquer la noble législation dans notre réalité contemporaine et que les musulmans accomplissent leur devoir présent. La mission de la noble législation est de présenter des solutions légales, tout en essayant de trouver des alternatives à ce qui ne peut l'être et de réformer ce qui a dévié dans son application de la noble législation. Toute cette action doit être accompagnée d'observations et de suivi afin de noter tous changements intervenant dans les concepts, les significations ou les philosophies. Ceci est la garantie que le projet ne stagne pas sur une particularité mais reste apte à produire de nouvelles réponses proportionnelles à chaque changement qui se produit dans les domaines vitaux.

Une des principales caractéristiques d'un projet islamique est sa capacité à différencier les notions immuables des notions évolutives tout en connaissant les sources de changement à la suite desquelles varient les statuts (tel que le temps le lieu et les états).

- On ne peut construire un tel projet que sur base d'un savoir précis acquis par une recherche dans le domaine des sciences humaines, de sorte que

ces thèses s'érigent sur un fondement éclairé et conscient des caractéristiques psychologiques et sociales du citoyen égyptien, arabe et autre. Cette base intellectuelle nous ne l'avons pas encore créée.

- L'islamisation basée sur l'importation d'un produit diplomatique ou administratif fabriqué par une autre civilisation, inspirée par des philosophiques différentes des nôtres, que nous feignons ensuite d'appliquer à nos caractéristiques psychiques et sociale en essayant de l'embellir par des versets coraniques, des hadiths prophétiques et des expressions arabes, avant de prétendre que le produit est islamisé ; alors que le considérer comme un projet islamique n'est pas acceptable. Un tel projet aura un aspect islamique extérieur tandis que toutes ses composantes, ses particularités, ses fondements intellectuels et ses sources psychologiques fonctionnent suivant une vision philosophique différente de notre identité et de notre civilisation. Tout cela représente un grand crime vis-à-vis de l'Islam et de ses sciences, et conduit à l'échec, à plus de division et à un conflit entre le sens des valeurs ancrées dans l'essence humaine et la pratique quotidienne. La personne qui subit cette tentative vivra un combat psychologique intense, un dédoublement de la personnalité, une myopie intellectuelle et psychologique. Il est important de signaler ici la différence particulière entre le parcours des religions et celui des pensées humaines. Les religions, avant d'être codifiées dans des constitutions et des lois, sont inscrites dans les cœurs et les consciences et traduites par le comportement éthique humain.

- On ne peut rien créer de ce qui précède sans la dynamisation de la recherche scientifique, le recrutement du potentiel scientifique éparpillé et des cerveaux qualifiés mais fainéants, touchés par le désespoir, la frustration et l'étranglement de tant de négligence, de pauvreté et de complications dans le milieu scientifique. Une situation qui a abouti à une atmosphère défavorable à l'innovation, à la créativité, à l'espoir et qui exclut les experts scientifiques. Le travail que nous venons de décrire est un projet national dans lequel doivent s'affilier des générations de chercheurs dotés des moyens scientifiques, des outils de recherche adéquats et d'importants financements qu'il est impossible d'assurer dans une économie effondrée.

Le devoir présent est tout d'abord, et avant toute chose, l'orientation de toutes les composantes et forces de la société à réanimer l'économie et dynamiser les sources de financement autonomes pour la recherche scientifique, d'où l'importance du rôle des instituts de la société civile dans cette mouvance civilisationnelle.

— L'appel, l'annonce et la diffusion, avant même sa réalisation à partir des sources, de ce qu'on appelle un projet islamique, est très dangereux car si les gens y répondent et se mobilisent et qu'ils découvrent finalement qu'il

n'y a pas de réponses aux problèmes de leur époque, que les réponses sont improvisées et faibles, ou qu'il y a une ignorance complète de la réalité du terrain, cela les mènera à démentir et à douter de l'existence d'une quelconque proposition islamique convenable pour diriger la société et la vie des gens. Il n'accepte alors aucune autre proposition dite islamique

— Un exemple typique de ce qu'on vient d'exposer c'est quand un groupe de personnes réalise une grande campagne publicitaire qui coûte des centaines de millions de dollars pour promouvoir l'achat d'une voiture de fabrication égyptienne. Quand les gens furent convaincus par cette campagne, qu'ils crurent en l'information et qu'ils commencèrent à arriver en foule pour acheter la voiture, ils furent surpris d'apprendre qu'on leur dise : « Nous allons vous en vendre mais une fois que nous aurons construit les mines, que nous aurons rassemblé la main d'œuvre nécessaire pour extraire les métaux et les matières premières. Puis, nous construirons les usines et nous attirerons les experts internationaux afin de nous aider à la fabrication. D'ici trente ans, environ, nous vous enverrons la voiture demandée ! ». Pourquoi alors s'engager dans une telle campagne publicitaire appelant à acheter tout de suite ?

Faire de la publicité pour un produit avant sa fabrication représente un danger très grand.

— Pourtant, nous avons des expériences similaires en Afghanistan, en Somalie, au Soudan, en Iran et autres qui se sont toutes soldées par un échec et ont conduits leurs pays respectifs, leurs sociétés et leurs patries à la démolition, la dislocation et la régression. D'autant que plusieurs penseurs et chercheurs ont été écœurés par toute thèse évoquant un projet islamique car les résultats des expériences précédentes furent amers. La cause étant notre incapacité, jusqu'à aujourd'hui, à fabriquer un produit philosophique, intellectuel, théorique ou pratique à partir des bases sur lesquelles un état peut s'élever. Parallèlement, nous nous sommes suffits de la présence foisonnante des fondements législatives dans les textes et les thèses religieux. Il s'est donc produit une sorte de transfert mental depuis la présence des fondements dans les sources de la religion et ses matières basiques vers la croyance que la simple présence des bases dans les sources suffit pour les promouvoir. Et nous avons négligé ce que cela nécessite comme travail afin d'ériger une communauté convenable grâce à l'industrie, la révélation, l'extraction des questions subsidiaires et d'en édifier des réponses adéquates aux problématiques de l'époque.

— En plus de l'incapacité de la *oumma*, depuis longtemps, à extraire les réponses adéquates aux problèmes contemporains, vient s'ajouter un autre fait très importante : l'absence quasi-totale de l'éthique de cette noble religion et de ses valeurs contre l'accentuation de la méchanceté des esprits malades.

Ces derniers ne cessent d'agiter les étendards de la punition et du malheur tout en prétendant présenter un projet islamique dont ils sont incapables de concevoir les composantes. Cela a créé, au sein de la société, une image très négative ayant abouti, chez certains, à démentir Dieu et son Messager et à en pousser d'autres à l'athéisme.

— Cette noble législation ressemble à une mine embellie par les minéraux précieux et les pierres rares mais la diffusion de ces bijoux auprès des gens requiert une industrie lourde, des sciences et des savoir-faire multiples. Cela nécessite de creuser, de fouiller, d'avoir une main-d'œuvre minière et des transports, d'extraire les minéraux ou les métaux, de fondre, etc. jusqu'à la fabrication des outils de précision qui sont l'équivalent des réponses finales aux problématiques de l'époque. Nous avons besoin de remettre en marche les machines et les usines qui se chargeront de travailler les matières premières – représentées par les textes des deux révélations – pour les transformer afin d'en fabriquer le produit qui répond aux besoins contemporains.

Notre problème réside dans le fait que les outils et les machines de productions sont rouillés et n'ont pas fonctionné depuis des années. Ce à quoi Dieu fait allusion dans Sa parole sainte :

{ وَ لَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَى أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنْبِطُونَهُ مِنْهُمْ }

[النساء: ٣٨]

« *Ils feraient mieux de s'en remettre au Prophète et aux responsables d'entre eux, seuls à même d'en déduire le sens et de l'utiliser à propos* »¹⁸³. La déduction est une industrie lourde basée sur la production, l'extraction et l'attribution, qui permettra de faire naître, de développer et de construire les réponses aux questions de notre époque et ses problèmes. Ceci afin de réaliser les finalités de la noble législation, la prospérité de l'homme et son bonheur dans les deux demeures et de propager la lumière du savoir dans tous les domaines. La science par laquelle Dieu s'adresse aux humains est une clémence et un repos. Notre crise et notre impasse sont dûs à notre détournement vis-à-vis du sens du verset : « *seuls à même d'en déduire* ».

— Les grandes institutions scientifiques académiques telles qu'al Azhar – vu ce qu'il représente en terme de sciences, de méthodologies, d'histoire et d'expérience scientifique ancestrale – sont capables de se charger de l'exécution de ce projet islamique, à condition de mettre à leur disposition le

183. S.4/V.83

financement et l'atmosphère scientifique nécessaires et de libérer les capacités scientifiques les plus performantes.

— Les expériences antérieures ont montré de grands efforts pour assumer le devoir de leur temps ; et nous avons besoin aujourd'hui de comprendre leurs méthodologies et non de se limiter à leurs questions. Beaucoup d'entre elles sont en effet liées aux conditions particulières de leur époque et ne présentent pas de réponses aux problématiques actuelles. Mais ces expériences englobent des méthodologies valables pour traiter avec la révélation abstraite intemporelle. Il faut également tirer parti de l'expérience d'imminents savants tels que : le grand savant Qadri Pacha, le juriste spécialiste du droit constitutionnel as-Sanhoûrî, le grand Savant Makhlouf al Minâwî, Cheikh al Islam Hassan al 'Attâr, Dr Hâmid Rabî, le grand savant Cheikh Mohamed Abdallah Draz, Dr Mohamed Othman Nagâtî, le Cheikh Tantâwî Jawharî, le grand Savant Cheikh Ali Gomaa et des dizaines de personnalités semblables qui ont suivi cette voie, qui se sont mis debout sur cet isthme séparateur et qui ont fourni tous les efforts possibles afin d'assumer leurs devoirs.

— Cet énorme travail ressemble aux étapes d'ascension de toutes les nations du monde. C'est une période longue, difficile et éprouvante, durant laquelle chaque nation, état ou civilisation se consacre à reprendre son identité et ses sources. Il se concentre sur l'investigation du patrimoine mondial pour en choisir les meilleurs grâce à ces observateurs qui ne sont autres que ses savants et ces potentiels rares dans toutes les sciences et les connaissances. Avec une habileté dans la construction de leurs œuvres de sorte qu'ils se maintiennent ensemble. Cela abouti à la création d'une vision et d'un choix convenable pour cette *oumma* pour interagir avec les systèmes mondiaux qui nous entourent.

**Les règles qui se sont dérobés aux raisons
des courants extrémistes ce qui a abouti à
toutes ces erreurs historiques**

Les Regles

1- Lors de l'étude d'une question à partir des deux nobles révélations (le Coran et la Sounna) et afin d'en acquérir la guidance, il est impératif de respecter certaines règles scientifiques, à savoir :

Premièrement : Rassembler tous les versets et les hadiths qui concernent la question traitée afin de l'examiner d'une manière globale, avec tous ses termes et ce qui s'y attache. Arracher un des textes de son contexte, en le dissociant de ses compléments, rend le verset comparable à un poisson sorti de l'eau. De plus, l'extraction des statuts et des significations ne se limite pas aux versets coraniques liés à la jurisprudence. Chaque verset du Coran peut être source d'un statut ou d'une notion qu'elle soit juridique, historique ou autre.

At-Toûfi a dit : « Les statuts législatifs peuvent être déduits aussi bien des ordres de faire ou de ne pas faire que des histoires, des exhortations ou autre. Il n'y a quasi aucun verset dans le Saint Coran d'où on ne peut pas déduire une partie des statuts. »

Ibn Daqîq al 'Aïd a dit : « La déduction des statuts à partir du Saint Coran ne se limite pas à des versets en particulier. » Il a dit : « Elle (la déduction) n'est pas limitée à un nombre, mais elle est plutôt différente suivant les raisons, les esprits et les ouvertures divines que Dieu l'Exalté, offre à ses serviteurs parmi les voies possible de déduction. Et peut-être qu'ils voulaient parler des versets indiquant les statuts de manière directe et non par l'inclusion ou la déduction indirecte »¹⁸⁴.

Deuxièmement : Bien agencer les textes et les relier les uns aux autres permet d'avancer et de rapporter ceux qui doivent l'être afin d'atteindre facilement le global et le particulier ainsi que l'absolu et le limité.

Troisièmement : Examiner avec attention les significations possibles et connaître le sens des termes. Il faut avoir une bonne maîtrise de la langue arabe et de ses sciences. Ach-Chawkânî a dit, dans son livre 'Orf an-Nadâ : « Celui qui veut, de nos jours, comprendre le livre de Dieu et la *sounna* de Son Prophète r,

184. Rapporté par az-Zarqachî dans al bahr al mouhît/6/199

doit le faire conformément aux règles de la langue arabe. Il ne peut connaître l'origine de la racine d'un mot qu'en connaissant la science de la langue. Il ne peut connaître l'origine de la morphologie des termes arabes qu'en connaissant la science d'*as-sarf*. Il ne peut connaître les voyelles fonctionnelles que par la science de la grammaire. Et il ne peut connaître les particularités de la langue arabe et ses secrets que par la science de la sémantique et de l'expression figurée (al ma'ânî et al bayân). Il ne peut connaître les règles de la langue arabe que par la science de méthodologie ; c'est pourquoi, ces sciences étaient des introductions incontournables des sciences de l'ijtihâd, même s'il persiste une divergence entre les savants quant à de certaines sciences à considérer ou non dans l'ijtihâd. L'avis correct est de tout considérer car la compréhension de la langue arabe, conformément à sa signification originelle, ne se fait que par cette voie. Nul doute que la connaissance des subtilités de la langue arabe permet de comprendre les subtilités du Coran et de la Sounna – subtilités dont on tire les statuts juridiques comme on les tire des sens apparents »¹⁸⁵.

2- Lors de l'examen et de la déduction, sois attentif à ne pas entrer dans le Saint Coran avec des préjugés plein la tête ou avec tes propres avis et théories. Sans quoi, tu vas interroger le Coran comme tu veux et lui faire dire ce que tu préfères. En réalité, il faut bien observer, laisser le Coran t'amener vers la signification de ses sens et de ses termes et vers sa guidance. Puis, reviens pour rectifier tes compréhensions et tes conceptions à son sujet. Considère le Coran comme un dirigeant et attends, avec respect et déférence, ce qu'il va te livrer comme significations et comme recommandations utiles.

3- Fais attention à ne pas déduire du Coran un sens qui remet en question ses finalités ou le sens général. Il est concevable de déduire du noble Texte une signification qui le spécifie ou le généralise, mais on n'en déduit pas un sens qui l'annule. Ibn Hajar al Haythamî a dit, dans « Les grandes fatwas juridiques » (Al fatâwâ al fiqhyya al kobrâ) : « Et parmi les règles d'ach-Châfi 'î qui déduit du texte un sens qui le spécifie ou le généralise mais n'en déduit pas un sens qui l'annule »¹⁸⁶.

4- Respecte le patrimoine des musulmans, considère le comme ton point de départ, enrichit-le et tire profit des méthodologies qu'il contient, sans t'arrêter sur les questions particulières dépassées, relatives à des époques antérieures. Les savants prédécesseurs ont traité ces questions par une conception, une adaptation, une justification et une argumentation relative à une méthodologie pertinente, donnant un résultat légal convenable à leur époque. Si nous appliquions la même méthodologie aux événements de notre temps, nous aurions abouti à un résultat différent qui réalise des finalités de

185. Al Fath ar-Rabbânî, des fatwas d'ach-Chawkânî/11/5648, ed. La librairie de la nouvelle generation, Sanaa, 1423-2002

186. Al fatwâwa al fiqhyyâ-l-kobrâ »/1/210/, ed. Dar al Fikr, Beyrouth, 1403 H

la législation contemporaines. Et ne te fige pas non plus à leurs avis : prends-les d'eux et enrichis-les. Mais fais attention à ne pas déduire des sens ou des théories qui sous-estiment l'ensemble de leurs efforts et de leurs raisons. Et ne divulgue pas chez les gens une déduction qui va à l'encontre de tout ce qu'ils disent. Un tel agir donnera un sens coupé de la révélation et qui ne suit pas les normes établies par les savants en matière de déduction.

5- Vérifie bien ce qui a été déduit avant toi afin de ne pas tomber dans l'erreur de déduire une signification ou une idée, pour ensuite la trouver telle quelle parmi les avis des kharijites ou autres. Ton effort ne dépassera pas, dans ce cas, la simple répétition d'une voie déviée. Mais que tu auras ressuscitée par une appellation contemporaine.

6- Pour concevoir une signification correcte, fidèle à la guidance du Coran et à ses sciences, il faut trois piliers : la connaissance de la noble révélation, celle des méthodologies de sa compréhension et une connaissance correcte de la réalité. Gare à toi d'être de ceux qui prétendent maîtriser le texte, se révoltent contre la méthodologie et seront vaincus par la réalité.

7- La jurisprudence, la pensée, les thèses et les déductions produites sous une contrainte psychique, entre les murs des prisons ou motivé uniquement par l'excitation, ne peut être qu'une pensée perturbée. Une telle jurisprudence n'a pas pris le temps nécessaire à l'observation et n'a pas bénéficié d'une voie correcte pour produire du savoir. L'Imam al Boukhari, dans son recueil de Hadith Sahih, a rapporté : « Abou Bakra a écrit à son fils – qui se trouvait à Sajistane : « Ne juge pas entre deux personnes alors que tu es en colère, j'ai entendu le Prophète dire **« Aucun juge ne doit juger entre deux alors qu'il est en colère »**¹⁸⁷. Parce que la colère et l'émotion ne laissent à la raison aucune chance de bien réfléchir, ni d'appliquer les règles de la science. La colère et l'émotion rendent plutôt la personne excitée, émotive, pressée par une idée qui s'est accrochée à son égo et qui la remplit de haine et de colère. D'où viendra, dans un tel état, la bonne déduction des statuts juridiques ?

L'Imâm al Ghazali dit, dans son livre « Al mostasfâ » (L'extrait pur) : « un exemple à cela : la parole du Prophète r: **« Le Juge n'accomplie pas son devoir tant qu'il est en colère »**. C'est un avertissement que la colère est une cause qui empêche de juger. Mais avec l'examen, il s'est avéré que la colère n'est pas une cause en elle-même mais plutôt le saisissement qu'elle suscite et qui empêche une réflexion complète. C'est pourquoi, on attribue le même statut à l'affamé, à celui qui souffre de rétention urinaire ou à celui qui a très mal. La colère est donc une cause non pas en elle-même mais en raison d'un qu'elle comporte »¹⁸⁸.

187. Sahih al Boukhâri /6739

188. Al Mostasfâ/p.309/

Il a également dit « Tel est notre avis à propos de sa parole, que la prière et le salut de Dieu soient sur lui, « **Le juge ne juge pas tant qu'il est en colère** » : il a considéré la colère comme la cause d'un empêchement, car elle saisit la raison et empêche la pensée d'exercer sa fonction. Un tel état se produit également quand on a une grande faim, une grande soif et une douleur intense. Nous pouvons donc appliquer, dans ce cas, l'analogie »¹⁸⁹.

Ainsi, tout ce qui saisit la pensée, la déstabilise, la perturbe et l'empêche de bien réfléchir et de donner au savoir son droit, ne peut, en aucun cas, donner naissance à une science, une jurisprudence, une exégèse ou n'importe quelle connaissance. Le climat de colère ou de pression psychique n'est pas propice à la production scientifique. En conséquence, une pensée ou une thèse intellectuelle qui naît dans les prisons ne peut être prise en considération. D'autant plus s'il s'agit de l'exégèse du Saint Coran, de sa méditation et du dévoilement de ses sens. Que dire si on ajoute à cela que celui qui se permet une telle action n'a aucune notion de la science des fondements de la jurisprudence (ousoul-l-fiqh), des sciences de l'éloquence, de l'arabe et des finalités de la législation ?

8- Ne peut accomplir l'ijtihad, dans le chapitre des intérêts et des nuisances, que celui qui a bien parfaitement ? maîtrisé les finalités de la législation dans leur globalité et leurs détails. Comme l'a dit l'Imâm ach-Châtîbî (que Dieu soit satisfait de lui), dans son livre « Les concordantes » (al Mouwâfaqât) : « L'ijtihâd, s'il concerne la déduction à partir des textes, nécessite la connaissance de la langue arabe. Et s'il (l'ijtihâd) s'attache aux sens, qu'ils soient liés aux intérêts aux nuisances, dépourvus des exigences des textes, ou que ces sens soient des évidences pour le moujtahid, dans ce cas, la connaissance de l'arabe n'est pas exigée. Par contre, il doit être parfaitement connaisseur des finalités de la législation, globalement et en détail »¹⁹⁰.

9- L'absence de la connaissance des finalités de la législation et l'absence de la connaissance des lois cosmiques provoquent une grande perturbation dans la compréhension des Textes. Celui qui ne maîtrise pas ces sciences, sa compréhension du texte ainsi que de la réalité seront tronquées.

10- Il existe des normes pour déduire des statuts à partir de la biographie du Prophète (la sira) et des épisodes de sa vie. Celui qui se précipite en attribuant à la biographie prophétique ce qui n'en fait pas partie ou pour faire de l'analogie, ment sur le Prophète et lui attribue le contraire de sa législation. Et celui qui ment délibérément sur le Prophète, qu'il prépare sa chaise en enfer. L'Imâm az-Zarqachî a dit, dans « al Bahr al Mouhîr » : « A la suite de cela, il y aura une grande catastrophe : il se peut que ce qui lui est arrivé soit

189. Al mostasfâ/p. 330

190. Al Mouwafaqât/4/162, ed. Beyrouth, Vérification : le savant Abdallah Deraz

le même événement à propos duquel le Compagnon ait émis la fatwa et que cela soit faux Car appliquer les statuts juridiques sur la réalité ??? est une des disciplines les plus pointues de la jurisprudence musulmane et qui induit souvent en erreur »¹⁹¹

Ainsi s'achève ce livre, par l'aide de Dieu, le Roi, le Pourvoyeur,

Et que la prière de Dieu soit sur notre Seigneur et maître Mohamed et sur sa famille et ses Compagnons rri»

191. Al Bahr al Mouhît /4/571/

Contents

Introduction	6
--------------------	---

(1)

La gouvernance et l'excommunication de tous les musulmans	13
---	----

La gouvernance	14
----------------------	----

(2)

La signification de la question de l'ignorance fatale (al jâhilyya) et la confrontation inévitable.....	41
---	----

Al jâhilyya et la confrontation inévitable	42
--	----

(3)

La demeure de la mécréance et la demeure de la croyance	54
---	----

La demeure de la mécréance et la demeure de la croyance.....	55
--	----

(4)

Prétendre au monopole de la promesse divine et s'en vanter devant les gens mène à une mentalité qui ne reconnaît rien de la réalité.....	69
--	----

Le monopole de la promesse divine :..... 70

(5)

La signification du Jihâd 75

Le Jihad..... 76

(6)

La signification de l’empowerment..... 84

La signification de l’empowerment 85

(7)

La signification de la patrie 121

La Patrie..... 122

(8)

Le Projet islamique : entre vérité et mythe..... 137

Le Projet islamique : entre la vérité et le mythe..... 138

Les règles qui se sont dérobés aux raisons des courants extrémistes ce qui a abouti à toutes ces erreurs historiques..... 146

Les Regles..... 147

